

BUDGET DE DÉPENSES 2017 » 2018

PLANS ANNUELS DE GESTION
DES DÉPENSES DES MINISTÈRES
ET ORGANISMES

BUDGET DE DÉPENSES 2017 ▶ 2018

PLANS ANNUELS DE GESTION
DES DÉPENSES DES MINISTÈRES
ET ORGANISMES

pour l'année financière se terminant le
31 mars 2018

Déposés à l'Assemblée nationale conformément
à l'article 46 de la
Loi sur l'administration publique (RLRQ, chapitre A-6.01)
par monsieur Pierre Moreau,
ministre responsable de l'Administration gouvernementale
et de la Révision permanente des programmes
et président du Conseil du trésor

Budget de dépenses 2017-2018

Plans annuels de gestion des dépenses
des ministères et organismes

Dépôt légal – Mars 2017

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

ISBN 978-2-550-77917-9 (imprimé)

ISBN 978-2-550-77918-6 (en ligne)

ISSN 1498-5241 (imprimé)

ISSN 1929-1175 (en ligne)

TABLE DES MATIÈRES

SOMMAIRE DES DÉPENSES

Sommaire des dépenses	7
-----------------------------	---

PLANS ANNUELS DE GESTION DES DÉPENSES DES MINISTÈRES ET ORGANISMES

Portefeuilles ministériels

Affaires municipales et Occupation du territoire	11
Agriculture, Pêcheries et Alimentation	23
Conseil du trésor et Administration gouvernementale	31
Conseil exécutif	39
Culture et Communications	53
Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques	65
Économie, Science et Innovation	73
Éducation et Enseignement supérieur	83
Énergie et Ressources naturelles	93
Famille	99
Finances	107
Forêts, Faune et Parcs	117
Immigration, Diversité et Inclusion	123
Justice	131
Relations internationales et Francophonie	143
Santé et Services sociaux	149
Sécurité publique	157
Tourisme	165
Transports, Mobilité durable et Électrification des transports	171
Travail, Emploi et Solidarité sociale	185

SOMMAIRE DES DÉPENSES

Sommaire des dépenses¹

(en millions de dollars)

	2017-2018		2016-2017 ²	
	Budget de dépenses	Variation	Budget de dépenses ³	Dépense probable ³
	(1)	(2) = (1) - (4)	(3)	(4)
Assemblée nationale ⁴	137,5	1,9	135,6	135,6
Personnes désignées par l'Assemblée nationale ⁴	103,0	12,2	91,8	90,9
Affaires municipales et Occupation du territoire	1 880,2	80,0	1 786,3	1 800,2
Agriculture, Pêcheries et Alimentation	876,7	14,6	861,3	862,1
Conseil du trésor et Administration gouvernementale	1 593,5	286,6	1 393,7	1 306,8
Conseil exécutif	425,2	13,4	418,4	411,8
Culture et Communications ⁵	689,8	10,7	680,5	679,1
Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques	152,8	6,1	147,1	146,7
Économie, Science et Innovation	916,2	4,4	819,2	911,8
Éducation et Enseignement supérieur	17 881,7	637,3	17 169,8	17 244,4
Énergie et Ressources naturelles	72,1	0,2	72,2	71,9
Famille	2 546,0	18,0	2 533,8	2 528,1
Finances ⁵	200,6	97,7	161,8	102,9
Forêts, Faune et Parcs	465,4	0,3	465,1	465,1
Immigration, Diversité et Inclusion	305,5	127,5	291,9	178,1
Justice	933,6	44,4	878,8	889,1
Relations internationales et Francophonie	106,3	9,2	95,9	97,1
Santé et Services sociaux	36 763,5	1 494,9	35 255,9	35 268,6
Sécurité publique	1 436,8	29,0	1 376,8	1 407,7
Tourisme	147,7	5,6	138,0	142,1
Transports, Mobilité durable et Électrification des transports	673,1	38,1	654,5	635,0
Travail, Emploi et Solidarité sociale	4 284,2	(92,3)	4 268,0	4 376,5
Redressements comptables	-	-	55,2	-
Dépenses de programmes	72 591,4	2 839,8	69 751,6	69 751,6
Service de la dette	7 776,5	175,0	7 601,5	7 601,5
Dépenses budgétaires	80 367,9	3 014,8	77 353,1	77 353,1

Références

- ¹ Les données portent uniquement sur le budget de dépenses et ne comprennent pas, par conséquent, les organismes autres que budgétaires et les fonds spéciaux. Elles excluent en outre les supercatégories « Immobilisations tangibles », « Immobilisations en ressources informationnelles » et « Prêts, placements, avances et autres » comprises dans le budget d'investissements apparaissant au volume **Crédits des ministères et organismes** du Budget de dépenses 2017-2018. De plus, les données étant arrondies, les montants inscrits dans le présent tableau peuvent ne pas correspondre à ceux présentés dans le plan annuel de gestion des dépenses de chacun des portefeuilles.
- ² Les dépenses de programmes sont présentées selon la structure budgétaire 2017-2018.
- ³ Les dépenses ont été redressées pour prendre en compte les dépenses du Fonds de financement des établissements de santé et de services sociaux (FINESSS), lequel est aboli au 1^{er} avril 2017, ce redressement ayant toutefois été appliqué aux dépenses du ministère de la Santé et des Services sociaux. Elles ont également été redressées pour notamment prendre en compte l'intégration des activités du Registraire des entreprises et de la Régie du cinéma, de même que le remplacement de la mesure fiscale liée à la compensation pour l'abolition des droits sur les divertissements à la Ville de Montréal par une mesure budgétaire à compter de 2017-2018.
- ⁴ L'information portant sur les crédits, les dépenses et les plans annuels de gestion des dépenses de ce portefeuille se retrouve dans le volume **Crédits et plans annuels de gestion des dépenses de l'Assemblée nationale et des personnes désignées**.
- ⁵ Pour les fins de ce tableau, le service de la dette gouvernementale est exclu des dépenses des portefeuilles « Finances » et « Culture et Communications ». Au volume **Crédits des ministères et organismes** du Budget de dépenses 2017-2018 et dans les plans annuels de gestion des dépenses des ministères et organismes, les dépenses des portefeuilles « Finances » et « Culture et Communications » incorporent le service de la dette.

PLANS ANNUELS DE GESTION DES DÉPENSES DES MINISTÈRES ET ORGANISMES

AFFAIRES MUNICIPALES ET OCCUPATION DU TERRITOIRE

LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE MINISTÉRIEL

Le portefeuille « Affaires municipales et Occupation du territoire » comprend le Ministère, la Commission municipale du Québec (CMQ), la Société d'habitation du Québec (SHQ) et la Régie du logement (RDL).

En tant que responsable de l'organisation municipale et de l'occupation du territoire, le Ministère a pour mission d'appuyer l'administration et le développement des municipalités, des régions et de la métropole en favorisant une approche durable et intégrée au bénéfice des citoyens. En concertation avec ses partenaires municipaux, il met en place des politiques et des stratégies municipales et régionales axées sur la responsabilité et l'autonomie.

Le Ministère fournit également le soutien nécessaire afin d'assurer l'exercice des responsabilités du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et ministre responsable de la région de Montréal. À ce titre, le Secrétariat à la région métropolitaine a pour mandat de soutenir l'essor économique, culturel et social de la métropole, et de favoriser la cohérence de l'action gouvernementale et de partenaires sur ce territoire.

La mission de la CMQ est d'agir comme tribunal et organisme administratif, enquêteur et conseiller, dans une perspective d'efficacité de ses actions auprès des intervenants du monde municipal.

La SHQ a pour mission de favoriser l'accès des citoyens du Québec à des conditions adéquates de logement. Elle vise à aider les ménages, en particulier les plus vulnérables, à accéder à un logement social ou abordable ou à soutenir financièrement le paiement du loyer, à favoriser un habitat et un milieu de vie de qualité et à soutenir l'amélioration continue en habitation. Elle adhère et participe aux grandes orientations gouvernementales actuelles telles que la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, la lutte à l'itinérance, l'occupation et la vitalité des territoires et le Plan Nord.

En tant que tribunal spécialisé exerçant sa compétence en matière de logement locatif résidentiel, la RDL a pour mission de favoriser la conciliation entre locataires et locataires, de décider des litiges dont elle est saisie dans le cadre d'une procédure simple et respectueuse des règles de justice naturelle, d'informer les citoyens sur les droits et obligations découlant de leurs relations locataires et locataires, de veiller, dans certaines circonstances, à la conservation du parc de logements et, enfin, de faire des études et d'établir des statistiques sur la situation du logement.

LES CHOIX BUDGÉTAIRES

Les choix budgétaires du Ministère pour l'exercice 2017-2018 s'inscrivent à l'intérieur de trois orientations stratégiques.

ORIENTATION 1

Accroître l'autonomie et la responsabilité des municipalités et des régions

Le Ministère propose une approche intégrée en matière de gestion et de développement social et économique afin de permettre aux autorités locales et régionales d'agir de façon plus autonome. Il considère que, dans un effort de décentralisation, ces instances doivent être pleinement responsables de leurs actions et de leurs décisions, et qu'elles doivent pouvoir compter sur des leviers financiers adéquats. C'est aussi dans cet esprit que le Ministère veillera à la mise en œuvre des engagements pris dans le cadre de l'Accord de partenariat avec les municipalités pour la période 2016-2019.

Le Ministère poursuivra ses efforts afin de donner suite à l'engagement gouvernemental de redéfinir les relations Québec-municipalités en les reconnaissant comme des gouvernements de proximité et en accroissant leur autonomie. Il soutiendra aussi formellement la reconnaissance des responsabilités uniques assumées par la métropole et la capitale nationale.

Le Ministère poursuivra son travail, notamment avec le milieu municipal, pour assurer le déploiement du nouveau modèle de gouvernance régionale, qui confie aux municipalités régionales de comté (MRC), aux agglomérations et aux municipalités locales dont le territoire n'est pas compris dans celui d'une MRC ou d'une agglomération, les compétences municipales en matière de développement local et régional. Cette nouvelle gouvernance régionale repose sur une plus grande autonomie conférée aux MRC, sur la souplesse des moyens mis en place pour soutenir le développement de leur territoire, sur une simplification de la reddition de comptes et sur une plus grande imputabilité des élus locaux et régionaux.

Actions envisagées

- L'Accord de partenariat avec les municipalités pour la période 2016-2019 a été conclu le 29 septembre 2015. Il prévoit que le gouvernement du Québec alloue en 2017 un montant de 782,8 M\$ aux organismes municipaux, dont 299,8 M\$ est prévu au budget de dépenses du Ministère;
- Le Ministère versera 517,7 M\$ aux municipalités à titre de compensations tenant lieu de taxes, incluant la mesure de bonification prévue à l'Accord de partenariat avec les municipalités;
- Le Ministère soutiendra les travaux requis afin d'adopter le projet de loi n°121, Loi augmentant l'autonomie et les pouvoirs de la Ville de Montréal, métropole du Québec, et le projet de loi n°122, Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs. Par ailleurs, il poursuivra la réflexion sur la modernisation des lois municipales en tenant compte du nouveau statut des municipalités;
- Le Ministère participera à la mise en œuvre des engagements gouvernementaux pris dans le cadre des travaux sur la redéfinition des relations Québec-municipalités, dont notamment ceux avec les villes de Québec et de Montréal dans le cadre de la reconnaissance du statut particulier de capitale nationale et de la métropole;
- Le Ministère poursuivra également son soutien à la Ville de Montréal par le biais d'une aide de 83,0 M\$ comme prévu par l'Entente-cadre sur les engagements du gouvernement du Québec et de la Ville de Montréal pour la reconnaissance du statut particulier de la métropole;

- Le Ministère continuera les travaux nécessaires à la mise en œuvre des dispositions de la Loi concernant le régime de négociation des conventions collectives et de règlement des différends dans le secteur municipal, adoptée en novembre 2016 (L.Q. 2016, chapitre 24);
- Le Ministère poursuivra la mise en œuvre de la Politique gouvernementale de consultation et de simplification administrative à l'égard des municipalités et du Plan d'action gouvernemental pour alléger le fardeau administratif des municipalités;
- Le Ministère poursuivra les travaux de l'équipe de vérificateurs pour s'assurer, entre autres, du respect des règles d'adjudication des contrats ainsi que l'accompagnement auprès de certaines municipalités afin de leur permettre de redresser une situation financière difficile ou d'améliorer leurs pratiques de gestion;
- Le Ministère collaborera aux travaux du comité interministériel sur la mise en œuvre des recommandations de la Commission d'enquête sur l'octroi et la gestion des contrats publics dans l'industrie de la construction;
- Le Ministère publiera des guides et des documents techniques, notamment sur le développement et l'aménagement durables des territoires.

ORIENTATION 2

Renforcer la coordination et la concertation dans les interventions touchant le milieu municipal et régional ainsi que l'établissement de partenariats

Le Ministère entend réaliser des interventions concertées et structurantes avec les divers ministères et organismes gouvernementaux ainsi qu'avec l'ensemble des intervenants locaux et régionaux intéressés. Il vise à mieux soutenir et à mieux adapter ses interventions aux besoins de la clientèle et des citoyens, ainsi qu'à favoriser l'établissement d'ententes et de partenariats locaux et régionaux.

Actions envisagées

- Le Ministère, avec ses programmes d'aide financière, appuiera les investissements des municipalités pour la réalisation de projets d'infrastructures de traitement d'eau potable et d'assainissement des eaux usées ainsi que des projets d'infrastructures collectives. Des investissements du gouvernement du Québec totalisant 7,0 G\$ de dollars alloués au Ministère dans le cadre du Plan québécois des infrastructures (PQI) sur la période 2017-2027, sont disponibles pour accompagner les municipalités dans leurs dossiers. L'enveloppe accordée aux différents programmes du Ministère permettra la réalisation d'un nombre considérable de projets visant à maintenir les services à la population et à améliorer leur qualité de vie;
- Le nouveau programme Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées, mis en place en 2016, se poursuivra en 2017-2018, ce qui contribuera à la réalisation de quelque 200 projets d'infrastructures municipales d'eau;
- Le Ministère poursuivra son appui auprès des petites municipalités dans le contexte où elles éprouvent souvent des difficultés à réaliser les investissements nécessaires pour la mise aux normes et la mise à niveau de leurs infrastructures de base, étant donné leur capacité financière limitée, leur faible population et la dispersion de celle-ci sur le territoire. Les programmes du Ministère sont effectivement modulés pour tenir compte de leur capacité financière;

- Des aides financières de 102,3 M\$ sont prévues en 2017-2018 dans le cadre du Fonds de développement des territoires, dont 2,3 M\$ pour le Gouvernement de la nation crie. Tel que convenu dans l'Accord de partenariat avec les municipalités pour la période 2016-2019, les ententes signées avec les MRC, les agglomérations et les municipalités locales dont le territoire n'est pas compris dans celui d'une MRC ou d'une agglomération, sont en vigueur jusqu'au 31 mars 2020 afin que ces organismes puissent soutenir des projets de développement dans leurs territoires;
- Le Ministère poursuivra la mise en œuvre de la Loi pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires (RLRQ, chapitre O-1.3), entrée en vigueur le 3 mai 2012, et veillera notamment à la révision de la stratégie gouvernementale en la matière;
- Des aides financières de 30,0 M\$ sont disponibles en 2017-2018 dans le cadre du Fonds d'appui au rayonnement des régions, afin de soutenir des projets régionaux;
- Le Ministère poursuivra la coordination des activités gouvernementales en soutien à la Ville de Lac-Mégantic dans son projet de reconstruction et de relance à la suite de l'accident ferroviaire survenu le 6 juillet 2013. De plus, le Ministère maintiendra les versements de l'aide financière jusqu'au 30 novembre 2018, soit la date de fin du programme mis en place afin d'indemniser la Ville et les sinistrés pour des dépenses non couvertes par d'autres programmes gouvernementaux. Des versements de 10,0 M\$ sont prévus en 2017-2018 à partir de la provision constituée en 2013-2014;
- Le Ministère continuera de soutenir l'essor et le dynamisme de la métropole par l'entremise du Fonds d'initiative et de rayonnement de la métropole, à raison de 17,0 M\$ en 2017-2018, et contribuera à l'organisation et à la promotion des festivités du 375^e anniversaire de Montréal jusqu'à concurrence de 60,0 M\$;
- Le Ministère participera aux chantiers gouvernementaux prioritaires : implantation de la Stratégie maritime, Plan Nord, Plan d'action en électrification des transports, etc.;
- Le Ministère soutiendra la mise en œuvre des plans métropolitains d'aménagement et de développement des communautés métropolitaines;
- En collaboration avec les ministères et organismes concernés et en consultation avec le milieu municipal, le Ministère poursuivra le renouvellement des orientations gouvernementales en aménagement du territoire;
- Le Ministère poursuivra le renforcement de son accompagnement des MRC, notamment par le biais de ses directions régionales, dans l'exercice de leurs responsabilités en aménagement du territoire et en urbanisme.

ORIENTATION 3

Revoir nos façons de faire et adapter notre offre de service

L'objectif est de préparer le Ministère aux importants défis qui s'annoncent, tant au plan des ressources humaines qu'à celui des technologies de l'information. En ce sens, il entend prendre les mesures nécessaires en vue de constituer et de maintenir une main-d'œuvre qualifiée et motivée. Il compte, en outre, procéder à la révision de certains de ses processus qui sous-tendent les services rendus.

Actions envisagées

- Le Ministère poursuivra la modernisation, l'entretien et l'amélioration des actifs informatiques en support à sa mission;

- Le Ministère modernisera son cadre de développement de système en misant sur les concepts éprouvés de l'approche Agile;
- Le Ministère poursuivra la révision de sa stratégie de gestion de l'expertise en technologie de l'information qui vise notamment à consolider l'expertise et le savoir-faire des ressources internes et à cibler des opportunités d'externalisation à faible risque;
- Le Ministère mettra en œuvre un plan directeur des ressources humaines afin d'instaurer des mesures visant la planification de main-d'œuvre, la mobilisation du personnel de même que le développement des compétences et la gestion du changement. De plus, l'information de gestion visant la prise de décision stratégique en matière de ressources humaines sera systématisée au cours de la prochaine année;
- Le Ministère poursuivra sa participation et sa contribution aux travaux de révision des programmes.

LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC

Les choix budgétaires de la SHQ pour l'exercice 2017-2018 sont les suivants :

- Poursuivre la réalisation de logements sociaux et abordables destinés aux ménages à revenu faible ou modeste par l'entremise du programme AccèsLogis Québec (ACL);
- Appuyer financièrement les ménages à faible revenu afin d'alléger la part de leur revenu consacrée au logement par le biais de ses programmes;
- Poursuivre ses interventions au Nunavik auprès des communautés nordiques pour améliorer l'offre de logements;
- Maintenir ses interventions en matière d'adaptation et de rénovation domiciliaire auprès de ménages dans le besoin au moyen de ses différents programmes s'adressant aux personnes handicapées, aux propriétaires à faible revenu en région rurale et aux propriétaires dont les résidences sont endommagées par la pyrrhotite;
- Réitérer son appui financier aux municipalités pour la rénovation de logements dans les secteurs résidentiels dégradés.

De plus, avec l'ensemble de ses programmes en habitation, la SHQ continuera d'appuyer les plans d'action gouvernementaux et contribuera à l'atteinte des objectifs ciblés notamment dans la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale (RLRQ, chapitre L-7), la Politique nationale de lutte à l'itinérance, la Stratégie d'occupation et de vitalité des territoires, la Stratégie de développement durable et le Plan Nord.

LE PLAN BUDGÉTAIRE

LE BUDGET DE DÉPENSES

Le budget de dépenses du portefeuille « Affaires municipales et Occupation du territoire » s'établit à 1 880,2 M\$ en 2017-2018, soit 80,0 M\$ de plus que la dépense probable 2016-2017. À ce montant, une somme additionnelle prévue au Fonds de suppléance s'ajoutera pour tenir compte des mesures annoncées au Discours sur le budget 2017-2018.

PROGRAMME 1

Développement des territoires

Ce programme offre un soutien financier aux organismes œuvrant au développement local et régional. Il est constitué des enveloppes budgétaires affectées au développement des territoires.

L'enveloppe allouée à ce programme s'établit à 143,6 M\$, soit une hausse de 27,4 M\$ par rapport à la dépense probable 2016-2017. Cette variation est principalement due à la mise en place du programme Fonds d'appui au rayonnement des régions.

PROGRAMME 2

Modernisation des infrastructures municipales

Ce programme permet de soutenir financièrement les municipalités pour maintenir, remplacer, améliorer ou construire des infrastructures de traitement d'eau potable, d'assainissement des eaux usées ou des infrastructures collectives.

Par rapport à la dépense probable de l'exercice financier 2016-2017, le budget de dépenses affecté aux programmes d'infrastructures augmente de 33,0 M\$ pour s'établir à 438,9 M\$. Cette variation s'explique principalement par l'augmentation des coûts liés au remboursement du service de dette de programmes d'infrastructures à la suite de la réalisation des investissements prévus au Plan québécois des infrastructures.

PROGRAMME 3

Compensations tenant lieu de taxes et aide financière aux municipalités

Ce programme englobe des mesures de l'Accord de partenariat avec les municipalités pour la période 2016-2019. En outre, il vise à allouer aux municipalités des compensations tenant lieu de taxes sur les immeubles gouvernementaux ainsi que sur ceux des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation. Il permet d'accorder diverses aides financières au milieu municipal et soutient les mesures prévues à l'Entente sur la gouvernance dans le territoire d'Eeyou Istchee Baie-James.

Le budget de dépenses de ce programme s'établit à 634,3 M\$, soit une hausse de 9,1 M\$ par rapport à la dépense probable de l'exercice financier 2016-2017. Cette hausse est attribuable essentiellement au versement des compensations tenant lieu de taxes.

PROGRAMME 4

Administration générale

Ce programme vise à allouer les ressources nécessaires au bon fonctionnement de l'ensemble des unités administratives afin d'assurer la gestion des différents programmes, l'élaboration et la mise en œuvre des orientations et politiques gouvernementales touchant le milieu municipal et le développement régional ainsi que le traitement des plaintes. En outre, il comprend les sommes investies en technologies de l'information et l'amortissement des systèmes informatiques.

Le budget de dépenses de ce programme s'établit à 59,8 M\$, soit un niveau comparable à la dépense probable 2016-2017.

PROGRAMME 5

Promotion et développement de la région métropolitaine

Ce programme vise à susciter et à soutenir l'essor économique, culturel et social de la région métropolitaine de Montréal en assurant la cohérence des politiques et la coordination des actions gouvernementales sur ce territoire, en appuyant des initiatives et des projets structurants et en poursuivant des activités de concertation avec les principaux partenaires qui interviennent sur ce territoire.

Le budget de dépenses de ce programme s'établit à 143,9 M\$, soit un niveau comparable à la dépense probable 2016-2017.

PROGRAMME 6

Commission municipale du Québec

En vertu de ce programme, la Commission municipale du Québec intervient en matière d'enquête sur un manquement d'un élu municipal au code d'éthique et de déontologie de sa municipalité, de promotion de bonnes pratiques d'éthique et de déontologie, de reconnaissance aux fins d'exemption des taxes, d'avis de conformité, de médiation et d'arbitrage, de tutelle, d'administration provisoire, d'enquête publique, d'organisation territoriale et de fixation de tarifs.

Par rapport à la dépense probable 2016-2017, il n'y a aucune variation importante à ce programme.

PROGRAMME 7

Habitation

Ce programme vise à faciliter l'accès des citoyens du Québec à des conditions adéquates de logement, à favoriser l'amélioration de l'habitat, l'instauration et la consolidation de milieux de vie de qualité et à soutenir l'amélioration en continu de l'habitation au Québec.

La subvention gouvernementale versée à la SHQ s'établit à 434,5 M\$, en hausse de 8,5 M\$ par rapport à la dépense probable 2016-2017.

En tenant compte des autres sources de financement, les prévisions de dépenses de la SHQ s'établissent à 1,2 G\$ en 2017-2018, en hausse de 91,7 M\$ par rapport à la dépense probable 2016-2017. Cette augmentation principalement en dépenses de transfert, s'explique par un retour anticipé à un rythme de réalisation normal pour le programme ACL, par une hausse du financement du déficit d'exploitation des organismes subventionnés dans le cadre du programme de logements sans but lucratif relativement au financement des travaux de remplacement, d'amélioration et de modernisation ainsi que par une hausse des dépenses du programme Supplément au loyer.

PROGRAMME 8

Régie du logement

En vertu de ce programme, la Régie du logement dispose des ressources pour décider des litiges qui lui sont soumis par une partie au bail d'un logement, pour informer les citoyens des droits et obligations découlant d'un bail et pour favoriser la conciliation entre les locataires et les locateurs. En outre, elle veille, dans certaines circonstances, à la conservation du parc de logements et, dans ce cas, assure la protection des droits des locataires.

Le budget de dépenses de ce programme s'établit à 21,9 M\$, soit une hausse de 0,8 M\$ par rapport à la dépense probable de l'exercice financier 2016-2017 qui s'explique principalement par des ajustements en rémunération et en fonctionnement.

Le budget de dépenses par programmes

(en milliers de dollars)

	2017-2018		2016-2017	
	Budget de dépenses (1)	Variation (2)=(1)-(4)	Budget de dépenses (3)	Dépense probable (4)
1. Développement des territoires	143 643,6	27 365,8	115 887,8	116 277,8
2. Modernisation des infrastructures municipales	438 855,5	33 013,9	424 841,6	405 841,6
3. Compensations tenant lieu de taxes et aide financière aux municipalités	634 306,0	9 099,9	608 474,9	625 206,1
4. Administration générale	59 751,1	649,0	61 058,6	59 102,1
5. Promotion et développement de la région métropolitaine	143 891,2	491,0	120 737,0	143 400,2
6. Commission municipale du Québec	3 417,5	70,0	3 391,0	3 347,5
7. Habitation	434 458,7	8 483,0	430 860,1	425 975,7
8. Régie du logement	21 889,8	828,6	21 061,2	21 061,2
Total	1 880 213,4	80 001,2	1 786 312,2	1 800 212,2

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

Le budget de 4,8 M\$ en immobilisations servira principalement à des investissements reliés au développement et à l'amélioration de systèmes informatiques et à l'achat de matériel et d'équipement.

La variation du budget d'investissements de 3,9 M\$ est attribuable à la révision du niveau des crédits d'immobilisations dans le cadre de l'élaboration des programmations annuelles en ressources informationnelles, des planifications triennales des projets et activités en ressources informationnelles et du Plan québécois des infrastructures.

Le budget d'investissements

(en milliers de dollars)

	2017-2018		2016-2017
	Variation		
Immobilisations tangibles	510,0	215,0	295,0
Immobilisations en ressources informationnelles	4 250,0	(4 079,0)	8 329,0
Prêts, placements, avances et autres	-	-	-
Total	4 760,0	(3 864,0)	8 624,0

ANNEXE 1

LES ORGANISMES BUDGÉTAIRES

Les organismes budgétaires
(en milliers de dollars)

	Budget de dépenses 2017-2018	Dépense probable 2016-2017
Commission municipale du Québec	3 417,5	3 347,5
Régie du logement	21 889,8	21 061,2

ANNEXE 2**L'ORGANISME AUTRE QUE BUDGÉTAIRE****Les dépenses de l'organisme autre que budgétaire**

(en milliers de dollars)

	2017-2018		2016-2017	
	Prévision de dépenses	Partie financée par le portefeuille ministériel	Dépense probable	Partie financée par le portefeuille ministériel
Société d'habitation du Québec	1 164 487,5	434 458,7	1 072 815,0	425 975,7

LE FONDS SPÉCIAL**Les dépenses du fonds spécial**

(en milliers de dollars)

	2017-2018		2016-2017	
	Prévision de résultats	Partie financée par le portefeuille ministériel	Résultats probables	Partie financée par le portefeuille ministériel
Fonds de développement des territoires				
Dépenses	109 001,9	102 339,0	114 952,9	102 339,0
Investissements	-		-	

AGRICULTURE, PÊCHERIES ET ALIMENTATION

LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE MINISTÉRIEL

Le portefeuille « Agriculture, Pêcheries et Alimentation » comprend le Ministère, La Financière agricole du Québec, la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec ainsi que la Commission de protection du territoire agricole du Québec. Les interventions touchent le secteur bioalimentaire qui englobe les domaines de la production agricole, de la capture des produits marins, de l'aquaculture, des services à la production, de la transformation et de la distribution alimentaires, y compris le commerce de détail et les services alimentaires destinés au réseau de l'hôtellerie, de la restauration et des institutions.

Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation a pour mission de favoriser la prospérité du secteur bioalimentaire et de veiller à la qualité des aliments dans une perspective de développement durable. Il veille aussi à l'amélioration de la santé et du bien-être des animaux et il est impliqué dans la formation spécialisée de niveau collégial en agroalimentaire. À ces fins, le Ministère assure la conception et la mise en œuvre des politiques, des programmes et des mesures destinés au développement du secteur bioalimentaire.

La Financière agricole du Québec met à la disposition des entreprises des produits et des services en matière de protection du revenu, d'assurance et de financement agricole adaptés à la gestion des risques inhérents à ce secteur d'activité. Sa clientèle se compose principalement d'entreprises agricoles et couvre également les entreprises agroalimentaires liées au développement du secteur agricole.

La Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec est un organisme de régulation économique. Elle a pour fonctions de favoriser une mise en marché efficace et ordonnée des produits agricoles et alimentaires, le développement de relations harmonieuses entre les différents intervenants, la résolution des difficultés qui surviennent dans le cadre de la production et la mise en marché de ces produits en tenant compte des intérêts des consommateurs et de la protection de l'intérêt public.

Enfin, la Commission de protection du territoire agricole du Québec est un organisme exerçant un rôle de régulation socio-économique. Elle assure la protection du territoire pour l'exercice et le développement des activités agricoles en prenant en considération le contexte des particularités régionales.

LES CHOIX BUDGÉTAIRES

Le budget de dépenses du portefeuille ministériel totalise 876,7 M\$. La répartition se présente comme suit : 49,4 % du budget est consacré au Ministère et 50,6 % va aux organismes. Pour ce qui est des organismes, une somme de 430,6 M\$ est allouée à La Financière agricole du Québec, responsable de l'administration des programmes de gestion des risques agricoles destinés aux entreprises.

En ce qui a trait au budget du Ministère, les ressources financières consacrées au remboursement des Taxes foncières et de compensations aux exploitations agricoles augmentent de 13,1 M\$ pour atteindre 158,6 M\$ au cours de l'exercice 2017-2018.

La répartition budgétaire 2017-2018

	M\$	%
Budget du Ministère sans le Programme de crédit de taxes foncières agricoles et les organismes	274,2	31,3
Remboursement des Taxes foncières et de compensations aux exploitations agricoles	158,6	18,1
Organismes	443,9	50,6
Total	876,7	100,0

Les choix budgétaires du Ministère s'inscrivent à l'intérieur des deux orientations stratégiques ministérielles, à savoir : contribuer au développement économique du secteur bioalimentaire et soutenir un développement bioalimentaire responsable.

ORIENTATION 1**Contribuer au développement économique du secteur bioalimentaire****Actions envisagées**

Le Ministère compte mettre l'accent sur les actions suivantes :

- Accompagnement des entreprises agricoles et de transformation alimentaire dans l'amélioration de leur compétitivité;
- Réalisation de diagnostics sectoriels pour aider les filières à orienter leur développement sur le plan de la prospérité et de la durabilité;
- Soutien aux entreprises de transformation alimentaire pour le développement de produits distinctifs, nutritifs et à valeur ajoutée;
- Soutien aux activités et travaux facilitant la diffusion et le transfert des connaissances ainsi que l'intégration des résultats de recherche et d'innovation dans les pratiques des entreprises;
- Appui aux entreprises bioalimentaires pour accroître la présence de leurs produits sur les marchés en croissance;
- Appui et accompagnement à l'établissement d'une relève entrepreneuriale dans les domaines de l'agriculture, de la pêche et de la transformation alimentaire;
- Offre d'une formation collégiale en agriculture et agroalimentaire et soutien aux activités de formation continue dans le domaine;
- Appui aux acteurs régionaux dans le développement des potentiels du secteur bioalimentaire dont ceux identifiés dans le cadre des plans de développement de la zone agricole;
- Appui au secteur des pêches et de l'aquaculture commerciales.

ORIENTATION 2

Soutenir un développement bioalimentaire responsable

Actions envisagées

Les actions déterminantes qui s'inscrivent dans cette orientation sont les suivantes :

- Contrôle de la sécurité des aliments et responsabilisation des établissements alimentaires à l'égard de la gestion des risques sanitaires;
- Amélioration de l'accès à de l'information sur la qualité des aliments destinée aux consommateurs;
- Poursuite de la Stratégie québécoise de santé et de bien-être des animaux dont le soutien aux activités favorisant l'adoption de pratiques recommandées en la matière;
- Mise en application des nouvelles dispositions législatives touchant le bien-être des animaux d'élevage et de compagnie;
- Appui à l'adoption de pratiques respectueuses de l'environnement et bénéfiques pour la santé et la conservation des sols;
- Poursuite de la Stratégie phytosanitaire en agriculture ainsi que des efforts visant une utilisation responsable des pesticides et une réduction des risques liés à leur usage;
- Appui aux initiatives contribuant à l'adoption de pratiques de pêches durables et de démarches d'écocertification pour les produits marins québécois;
- Poursuite de la mise en œuvre de la Stratégie de croissance du secteur biologique.

LE PLAN BUDGÉTAIRE

LE BUDGET DE DÉPENSES

Le budget de dépenses 2017-2018 du portefeuille « Agriculture, Pêcheries et Alimentation » est de 876,7 M\$. Il s'agit d'une augmentation de 14,6 M\$ par rapport à la dépense probable de 862,1 M\$ pour l'exercice 2016-2017. À ce montant, une somme additionnelle prévue au Fonds de suppléance s'ajoutera pour tenir compte des mesures annoncées au Discours sur le budget 2017-2018.

PROGRAMME 1

Développement des entreprises bioalimentaires, formation et qualité des aliments

Ce programme a pour objet le développement des potentiels et l'amélioration de la compétitivité des entreprises dans les domaines de la production agricole, de la capture, de la transformation et de la commercialisation des produits bioalimentaires dans une perspective de développement durable dont le respect de l'environnement. Il vise également à former des personnes compétentes en agroalimentaire et à assurer la sécurité des aliments.

Le budget de dépenses de 432,8 M\$ pour l'exercice 2017-2018 est supérieur de 21,8 M\$ à la dépense probable pour l'exercice 2016-2017. Cet écart est essentiellement attribuable à l'augmentation des crédits relatifs au remboursement des taxes foncières et de compensations aux exploitations agricoles et à l'obtention de crédits additionnels dans le cadre du Discours sur le budget 2017-2018.

PROGRAMME 2 Organismes d'État

Ce programme vise à favoriser une gestion responsable des risques agricoles en offrant, notamment une gamme d'outils financiers pour assurer la stabilité économique et financière des entreprises agricoles québécoises et faciliter l'établissement d'une relève en agriculture. Il a aussi pour objet d'appuyer la mise en marché efficace des produits agricoles et alimentaires et de préserver la vocation des sols arables.

Les crédits relatifs au programme 2 regroupent ceux alloués à La Financière agricole du Québec, à la Commission de protection du territoire agricole du Québec et à la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec. L'écart entre le budget de dépenses pour l'exercice 2017-2018 et la dépense probable pour l'exercice 2016-2017 provient essentiellement de la diminution de la contribution gouvernementale versée à La Financière agricole du Québec consécutive à la conjoncture favorable qui prévaut sur les marchés des produits agricoles.

Le budget de dépenses par programmes

(en milliers de dollars)

	2017-2018		2016-2017	
	Budget de dépenses (1)	Variation (2)=(1)-(4)	Budget de dépenses (3)	Dépense probable (4)
1. Développement des entreprises bioalimentaires, formation et qualité des aliments	432 798,5	21 797,5	410 191,4	411 001,0
2. Organismes d'État	443 940,3	(7 148,5)	451 088,8	451 088,8
Total	876 738,8	14 649,0	861 280,2	862 089,8

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

La variation du budget d'investissements de 2,5 M\$ est attribuable à la révision du niveau des crédits d'immobilisations dans le cadre de l'élaboration des programmations annuelles en ressources informationnelles, des planifications triennales des projets et activités en ressources informationnelles et du Plan québécois des infrastructures.

Le budget d'investissements

(en milliers de dollars)

	2017-2018		2016-2017
		Variation	
Immobilisations tangibles	11 205,0	(150,6)	11 355,6
Immobilisations en ressources informationnelles	7 360,0	(2 394,0)	9 754,0
Prêts, placements, avances et autres	500,0	-	500,0
Total	19 065,0	(2 544,6)	21 609,6

ANNEXE 1

LES ORGANISMES BUDGÉTAIRES

Les organismes budgétaires

	Budget de dépenses 2017-2018	Dépense probable 2016-2017
Commission de protection du territoire agricole du Québec	9 435,2	9 376,3
Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec	3 887,9	3 852,3

ANNEXE 2**L'ORGANISME AUTRE QUE BUDGÉTAIRE****Les dépenses de l'organisme autre que budgétaire**

(en milliers de dollars)

	2017-2018		2016-2017	
	Prévision de dépenses	Partie financée par le portefeuille ministériel	Dépense probable	Partie financée par le portefeuille ministériel
La Financière agricole du Québec	436 275,2	430 617,2	435 763,5	437 860,2

CONSEIL DU TRÉSOR ET ADMINISTRATION GOUVERNEMENTALE

LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE MINISTÉRIEL

Le portefeuille « Conseil du trésor et Administration gouvernementale » regroupe les activités du Secrétariat du Conseil du trésor, de la Commission de la fonction publique, de la Société québécoise des infrastructures et du Centre de services partagés du Québec.

Le Secrétariat du Conseil du trésor

Le Secrétariat du Conseil du trésor soutient les activités du Conseil du trésor et assiste son président dans l'exercice de ses fonctions. Par ses analyses et ses recommandations au Conseil du trésor, il veille à une allocation optimale et équitable des ressources ainsi qu'à une saine gestion contractuelle et accompagne les ministères et organismes en ces matières.

Les organismes

La Commission de la fonction publique contribue, par ses activités de surveillance et de tribunal, à assurer l'égalité d'accès des citoyennes et des citoyens à la fonction publique, la compétence des personnes qui y sont recrutées et promues, ainsi que l'impartialité et l'équité des décisions qui y sont prises en matière de gestion des ressources humaines.

La Société québécoise des infrastructures (SQI) soutient les organismes publics dans la gestion de leurs projets d'infrastructures publiques en développant, en maintenant et en gérant un parc immobilier qui répond à leurs besoins, principalement en mettant à leur disposition des immeubles et en leur fournissant des services de construction, d'exploitation et de gestion immobilière.

Le Centre de services partagés du Québec fournit ou rend accessibles les biens et les services administratifs dont les organismes publics ont besoin dans l'exercice de leurs fonctions, notamment en matière de ressources humaines, financières, matérielles, informationnelles et de soutien aux activités gouvernementales de communication.

LES CHOIX BUDGÉTAIRES

Pour l'exercice 2017-2018, les choix budgétaires du Secrétariat du Conseil du trésor sont en fonction des orientations stratégiques qui appellent à transformer les façons de faire et à assurer une gestion rigoureuse des budgets et des effectifs. Les principales priorités d'action du Secrétariat du Conseil du trésor se traduisent de la façon suivante :

ORIENTATION 1

Contribuer au contrôle de la croissance des dépenses et des effectifs

Actions envisagées

- Veiller au contrôle des dépenses et des effectifs;

- Renforcer l'encadrement de la promesse et de l'octroi des aides financières;
- Assurer la planification des investissements publics en infrastructures.

ORIENTATION 2

Contribuer à l'efficacité et l'efficience des services publics

Actions envisagées

- Assurer la planification d'évaluation de programmes à l'échelle gouvernementale;
- Mettre en œuvre le mécanisme de révision permanente des programmes;
- Accroître l'accessibilité aux contrats publics et l'intégrité des processus par la mise en œuvre des meilleures pratiques en gestion contractuelle;
- Accroître la performance de la gestion des technologies de l'information.

ORIENTATION 3

Renforcer l'expertise de l'État

Actions envisagées

- Consolider l'expertise de l'État;
- Assurer la pérennité et l'évolution de l'expertise du Secrétariat.

ORIENTATION 4

Contribuer à l'amélioration des processus de reddition de comptes publique

Actions envisagées

- Optimiser des pratiques de gestion axées sur les résultats;
- Optimiser la reddition de comptes en matière de gestion contractuelle;
- Poursuivre le développement des Plans annuels de gestion des investissements publics en infrastructures;
- Accroître la transparence, l'innovation, la participation et la collaboration au sein des ministères et organismes.

LE PLAN BUDGÉTAIRE

LE BUDGET DE DÉPENSES

En excluant le Fonds de suppléance, le budget de dépenses du portefeuille s'établit à 714,1 M\$, en baisse de 38,8 M\$ par rapport à la dépense probable 2016-2017.

PROGRAMME 1**Soutien au Conseil du trésor**

Ce programme assure le financement de la prestation de services du personnel du Secrétariat du Conseil du trésor en soutien au Conseil du trésor relativement à la gestion et à l'utilisation des ressources financières, humaines, matérielles et informationnelles du gouvernement.

Le budget de dépenses 2017-2018 s'établit à 73,8 M\$, en hausse de 0,8 M\$ par rapport à la dépense probable 2016-2017. Cette variation s'explique principalement par le coût de l'indexation des salaires du personnel du Secrétariat.

PROGRAMME 2**Soutien aux fonctions gouvernementales**

Ce programme contribue au financement, par le Secrétariat du Conseil du trésor, des obligations et des services nécessaires au fonctionnement de l'appareil gouvernemental.

Le budget de dépenses 2017-2018 s'établit à 215,2 M\$, en hausse de 17,5 M\$ par rapport à la dépense probable 2016-2017.

Cette variation s'explique notamment par la mise sur pied de deux commissions d'enquête sur la protection de la confidentialité des sources journalistiques et sur les relations entre les autochtones et certains services publics, et par le projet de création de l'Autorité des marchés publics.

PROGRAMME 3**Commission de la fonction publique**

Ce programme regroupe les dépenses de la Commission de la fonction publique afin de lui permettre de vérifier et d'enquêter en matière de gestion des ressources humaines, d'entendre les recours prévus par la Loi sur la fonction publique (RLRQ, chapitre F-3.1), de certifier les moyens d'évaluation, de donner des avis, d'émettre des recommandations aux autorités compétentes et, si elle le juge utile, de faire rapport directement à l'Assemblée nationale.

Le budget de dépenses 2017-2018 s'établit à 4,3 M\$, en hausse de 0,3 M\$ par rapport à la dépense probable 2016-2017.

L'augmentation servira principalement à couvrir les obligations salariales de la Commission.

PROGRAMME 4**Régimes de retraite et d'assurances**

Ce programme regroupe des dépenses totalisant 420,7 M\$, dont 416,2 M\$ au titre de contributions du gouvernement aux régimes de retraite des employés des ministères et organismes budgétaires et des juges ainsi que 4,5 M\$ pour les assurances collectives sur la vie des employés des secteurs public et parapublic.

Les dépenses des régimes de retraite applicables aux employés des réseaux de l'éducation et de la santé et des services sociaux se retrouvent dans les budgets des ministères concernés tandis que celles des membres de l'Assemblée nationale sont incluses au budget de dépenses de l'Assemblée nationale.

La baisse de 57,4 M\$ par rapport à la dépense probable 2016-2017 s'explique principalement par une révision des coûts des régimes de retraite.

PROGRAMME 5
Fonds de suppléance

Ce programme vise à pourvoir aux dépenses imprévues pouvant survenir dans l'un ou l'autre des programmes gouvernementaux, aux dépenses prévues, mais non ventilées dans les portefeuilles ministériels ainsi qu'à certaines mesures qui sont annoncées au Discours sur le budget 2017-2018.

Le budget de dépenses par programmes
(en milliers de dollars)

	2017-2018		2016-2017	
	Budget de dépenses	Variation	Budget de dépenses	Dépense probable
	(1)	(2)=(1)-(4)	(3)	(4)
1. Soutien au Conseil du trésor	73 829,8	818,3	73 639,8	73 011,5
2. Soutien aux fonctions gouvernementales	215 227,5	17 529,3	197 698,2	197 698,2
3. Commission de la fonction publique	4 334,2	318,9	4 015,3	4 015,3
4. Régimes de retraite et d'assurances	420 727,7	(57 423,4)	478 151,1	478 151,1
5. Fonds de suppléance	879 348,8	325 327,1	640 248,9	554 021,7
Total	1 593 468,0	286 570,2	1 393 753,3	1 306 897,8

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

Le budget d'investissements est dédié au développement et à l'évolution des systèmes d'information de gestion du Secrétariat du Conseil du trésor.

La variation à la baisse du budget d'investissements de 1,0 M\$ est principalement attribuable à la révision du niveau des crédits d'immobilisations dans le cadre de la planification triennale des projets et activités en ressources informationnelles et de l'élaboration du Plan québécois des infrastructures.

Le budget comprend également un montant de 700,1 M\$ au titre de la supercatégorie « Prêts, placements, avances et autres » essentiellement au programme 5, soit le Fonds de suppléance. Ce programme est constitué de provisions qui ont pour but de pourvoir aux besoins de liquidités temporaires des ministères et organismes, à la condition que les sommes ajoutées soient remboursées à même leur enveloppe de crédits avant la fin de l'exercice ainsi qu'au financement des besoins en investissements.

Le budget d'investissements

(en milliers de dollars)

	2017-2018		2016-2017
	Variation		
Immobilisations tangibles	400,0	-	400,0
Immobilisations en ressources informationnelles	2 455,0	(957,5)	3 412,5
Prêts, placements, avances et autres	700 125,0	123 194,2	576 930,8
Total	702 980,0	122 236,7	580 743,3

ANNEXE 1

L'ORGANISME BUDGÉTAIRE

L'organisme budgétaire (en milliers de dollars)

	Budget de dépenses 2017-2018	Dépense probable 2016-2017
Commission de la fonction publique	4 334,2	4 015,3

ANNEXE 2**LES ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES****Les dépenses des organismes autres que budgétaires**

(en milliers de dollars)

	2017-2018		2016-2017	
	Prévision de dépenses	Partie financée par le portefeuille ministériel	Dépense probable	Partie financée par le portefeuille ministériel
Centre de services partagés du Québec	538 501,2	-	550 804,9	-
Société québécoise des infrastructures	1 036 579,0	15 025,0	1 031 075,0	18 233,0

LE FONDS SPÉCIAL**Les dépenses du fonds spécial**

(en milliers de dollars)

	2017-2018		2016-2017	
	Prévision de résultats	Partie financée par le portefeuille ministériel	Résultats probables	Partie financée par le portefeuille ministériel
Fonds relatif à certains sinistres				
Dépenses	5 418,9	4 625,0	3 833,8	3 159,3
Investissements	-		552,7	

CONSEIL EXÉCUTIF

LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE MINISTÉRIEL

Le ministère du Conseil exécutif soutient et conseille le gouvernement dans sa prise de décision ainsi que dans l'élaboration et la réalisation de son programme d'action. Le Ministère est également responsable de certains mandats confiés par le gouvernement, ainsi que de la communication gouvernementale.

Pour ce faire, le Ministère compte sur les secrétariats suivants :

- Le Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes conseille le gouvernement sur toute question ayant trait aux relations intergouvernementales canadiennes et soutient le ministre responsable dans sa mission de veiller au respect des compétences constitutionnelles du Québec, à l'intégrité de ses institutions, à la défense et à la promotion de ses intérêts dans ses relations avec le gouvernement fédéral et les gouvernements des autres provinces et territoires ainsi qu'au renforcement de la francophonie canadienne;
- Le Secrétariat aux affaires autochtones a pour mission de soutenir le ministre responsable dans la coordination de l'action gouvernementale en milieu autochtone et dans l'établissement de relations harmonieuses et de partenariats entre le gouvernement, les Autochtones et la population en général;
- Le Secrétariat à la jeunesse a pour mandat de conseiller le gouvernement en matière de jeunesse et d'assister le premier ministre dans l'exercice de ses responsabilités à cet égard. Il s'assure de la coordination et du suivi de l'action gouvernementale en matière de jeunesse par l'entremise de la Politique québécoise de la jeunesse. Il administre la Stratégie d'action jeunesse qui en découle et finance une partie des moyens d'action de cette dernière. Finalement, il accompagne les partenaires de la jeunesse dans la réalisation de mandats ou de projets visant à développer de nouvelles façons de faire ou d'intervenir;
- Le Secrétariat à l'accès à l'information et à la réforme des institutions démocratiques a pour mandat d'assister la ministre responsable de l'Accès à l'information et de la Réforme des institutions démocratiques, notamment à améliorer l'efficacité de nos institutions démocratiques et plus particulièrement de notre cadre électoral, à élaborer les orientations gouvernementales en matière de transparence des institutions, à modifier et bonifier à cet effet les lois et règlements relatifs à l'accès à l'information et à la protection des renseignements personnels de même qu'à promouvoir et assurer l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels. Finalement, il assure un rôle-conseil pour le gouvernement en ces matières;
- Le Secrétariat aux affaires maritimes a pour mandat de coordonner les actions gouvernementales en matière d'affaires maritimes. Il facilite la concertation entre les partenaires du domaine maritime et s'assure de la mise en œuvre et du suivi de la Stratégie maritime du Québec. Il appuie le ministre responsable de la Stratégie maritime et le conseille sur toute question ayant un impact significatif sur la mise en valeur et le développement du potentiel maritime. De plus, il apporte son appui au Comité ministériel de l'implantation de la Stratégie maritime.

LES CHOIX BUDGÉTAIRES

Les choix budgétaires ont été établis en fonction des priorités gouvernementales pour 2017-2018 dans les champs de compétence du Ministère et dans la continuité de sa planification stratégique.

SOUTIEN À LA PRISE DE DÉCISION

Des ressources financières de 9,9 M\$ seront consacrées à des activités de soutien à la prise de décision du gouvernement. Le Ministère assurera, à ce titre, des fonctions d'analyse, de conseil et de coordination.

Actions envisagées

- Soutenir le gouvernement dans la définition de ses priorités stratégiques et de son programme législatif;
- Assurer le fonctionnement efficace du processus décisionnel du Conseil des ministres et faciliter la mise en œuvre du programme du gouvernement;
- Soutenir les ministères et les organismes dans l'élaboration de propositions de politiques et de mesures législatives;
- Soutenir la contribution de la haute fonction publique dans la réalisation des priorités gouvernementales.

COMMUNICATION GOUVERNEMENTALE

Des ressources financières de 47,2 M\$ seront utilisées afin d'assurer la cohérence des messages gouvernementaux et la coordination des communications des ministères et des organismes en lien avec les priorités gouvernementales.

Actions envisagées

- Gérer l'ensemble des effectifs en communication relevant du Ministère;
- Mettre en place des pôles d'expertise et de services;
- Diriger et soutenir les comités de travail interministériels afin d'améliorer divers aspects de la communication gouvernementale et de sa gestion;
- Mettre en œuvre la Stratégie des communications numériques, suivant le mandat confié par le Conseil des ministres;
- Réaliser un exercice de planification annuelle permettant d'établir les choix stratégiques en fonction des activités de communication gouvernementale jugées prioritaires, de gérer le plafond annuel des dépenses en communication et d'assurer la cohérence et la complémentarité des annonces et des messages gouvernementaux;
- Traiter les demandes des ministères et organismes relativement à leurs activités de communication en vue de leur approbation ou de leur financement;
- Développer un cadre de gestion de la communication gouvernementale dans la foulée de la réorganisation des communications au gouvernement;

- Superviser et coordonner des équipes projet lorsque les dossiers portent sur des enjeux prioritaires pour le gouvernement et concernent plusieurs ministères et organismes afin de favoriser la concertation gouvernementale;
- Coordonner la présence, la visibilité et la participation du gouvernement lors de la tenue d'activités publiques, comprenant des salons, des congrès et des festivals;
- Poursuivre le développement d'outils de gestion qui favorisent la cohérence et l'efficacité de la communication gouvernementale et, par le service de rétroaction, assurer l'analyse et la veille médiatique;
- Poursuivre le renforcement de l'utilisation de la recherche et de l'évaluation dans la réalisation des projets et des activités de communication gouvernementale;
- Renforcer les mécanismes de reddition de comptes pour les activités de communication gouvernementale en vue d'assurer un suivi trimestriel des dépenses et une gestion axée davantage sur les résultats et l'optimisation des investissements publics.

AFFAIRES INTERGOUVERNEMENTALES CANADIENNES

Une enveloppe de 12,6 M\$ sera consacrée à la défense et promotion du Québec sur la scène intergouvernementale canadienne.

Actions envisagées

- Soutenir la réflexion et mener différentes initiatives visant à assurer le respect des compétences constitutionnelles du Québec et à en promouvoir le plein exercice au sein du Canada;
- Participer aux différents forums ou réunions intergouvernementales, afin de renforcer la cohérence de l'action du Québec au Canada tout en consolidant les fonctions de coordination du Secrétariat;
- Faire mieux connaître le Québec aux gouvernements et à la société civile des provinces et des territoires du Canada, ainsi qu'au gouvernement fédéral, et contribuer au développement de marchés et de réseaux, notamment par le biais de sa représentation au Canada;
- Maintenir des liens privilégiés avec les communautés francophones et acadiennes du Canada et soutenir diverses initiatives, dont les impacts sont structurants et significatifs pour la vitalité de ces communautés et celle de la francophonie canadienne, ainsi que pour la pérennité du français.

AFFAIRES AUTOCHTONES

Un budget de 269,3 M\$ sera affecté afin d'assurer l'information et la consultation des Autochtones pour mieux prendre en compte leurs droits, leurs préoccupations et leurs intérêts potentiels, dans le cadre des projets de développement prévus sur le territoire, en plus de renforcer les relations avec les Autochtones pour une cohabitation harmonieuse.

Le Secrétariat aux affaires autochtones poursuivra ses actions afin de favoriser le développement économique, culturel et communautaire des nations et des groupes autochtones, y compris en milieu urbain.

Actions envisagées

- Coordonner les processus de négociation d'ententes devant maintenir ou développer des relations constructives avec les nations et les communautés autochtones, pour une cohabitation harmonieuse;
- Poursuivre la mise en œuvre des engagements découlant des ententes conclues avec les nations et les organismes autochtones;
- Favoriser le développement d'initiatives autochtones de nature économique, sociale et communautaire et le soutien à la consultation dans les milieux autochtones.

JEUNESSE

Au cours de l'exercice financier 2017-2018, une somme de 36,7 M\$ sera consacrée au financement de programmes et de mesures visant à encourager et aider les jeunes à enrichir leurs connaissances et à développer leurs compétences. Les subventions seront destinées aux organismes à but non lucratif, aux coopératives ou aux organismes publics dans le cadre de la Stratégie d'action jeunesse 2016-2021.

Actions envisagées

- Coordonner le déploiement de la nouvelle Politique québécoise de la jeunesse, un nouveau cadre de référence pour la mise en œuvre des programmes et services destinés aux jeunes, en complémentarité avec ceux administrés par d'autres ministères et organismes;
- Mettre en œuvre la nouvelle stratégie d'action jeunesse par la conclusion de conventions de subventions visant le financement de programmes et de mesures au cours de l'année 2017-2018;
- Poursuivre des travaux avec les principaux partenaires jeunesse du Ministère afin d'augmenter la pertinence, l'efficacité et l'efficience des programmes, mesures et services financés par le Secrétariat à la jeunesse;
- Assister le premier ministre et exercer un rôle-conseil auprès du gouvernement dans la mise en œuvre des programmes et des services destinés aux jeunes, en complémentarité avec ceux administrés par d'autres ministères et organismes, afin d'en assurer une meilleure cohésion ainsi qu'une plus grande cohérence.

ACCÈS À L'INFORMATION ET RÉFORME DES INSTITUTIONS DÉMOCRATIQUES

Accès à l'information et protection des renseignements personnels

Une enveloppe de 0,8 M\$ sera consacrée au soutien des ministères et organismes dans leur action visant à favoriser l'accès aux documents publics ainsi qu'à protéger les renseignements personnels.

Actions envisagées

- Soutenir l'action de la ministre responsable dans l'actuelle révision de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1) (Loi sur l'accès), des règlements relatifs à l'accès à l'information et à la protection des renseignements personnels et de la Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé (RLRQ, chapitre P-39.1);
- Soutenir les autorités ministérielles et gouvernementales afin de présenter une série de mesures concrètes pour offrir aux citoyens du Québec un nouveau gouvernement ouvert et transparent;
- Soutenir les ministères et organismes publics dans l'application de la Loi sur l'accès et des règlements adoptés en vertu de celle-ci, en plus d'assurer un rôle-conseil en ces matières;
- Formuler des avis en matière d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels, notamment sur des projets de législation ou de développement de systèmes d'information à l'intention des diverses entités gouvernementales;
- Soutenir l'action des entreprises quant à l'application de la législation en matière d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels;
- Poursuivre l'élaboration de la réglementation concernant la diffusion de l'information et la protection des renseignements personnels pour les secteurs municipaux, de l'éducation, de la santé et des services sociaux ainsi que des ordres professionnels;
- Assurer la coordination du Réseau des responsables de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels.

Réforme des institutions démocratiques

Des ressources de 1,2 M\$ seront consacrées afin de conseiller et soutenir le gouvernement dans l'amélioration du cadre légal et normatif visant à renforcer la confiance du public envers ses institutions et à favoriser leur transparence.

Actions envisagées

- Soutenir l'action de la ministre responsable au regard de diverses lois et règlements de nature électorale;
- Procéder à la refonte de la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme (RLRQ, chapitre T-11.011);
- Soutenir les autorités ministérielles et gouvernementales afin de présenter une série de mesures concrètes pour offrir aux citoyens du Québec un nouveau gouvernement ouvert et transparent;

- Formuler des avis sur des projets de lois, de règlements et d'autres projets gouvernementaux ayant un impact sur les questions électorales et sur les institutions démocratiques;
- Procéder à des analyses et des études visant à améliorer l'efficacité de nos institutions démocratiques et plus particulièrement, de notre cadre électoral;
- Assurer un rôle-conseil pour le gouvernement sur les aspects relatifs aux lois de nature électorale ou référendaire et à la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme;
- Assurer le suivi des travaux réalisés par le Directeur général des élections du Québec, la Commission de la représentation électorale et le Comité consultatif.

Commission d'accès à l'information

La Commission d'accès à l'information du Québec a pour mission de promouvoir l'accès aux documents des organismes publics et la protection des renseignements personnels dans les secteurs public et privé, en assurant la surveillance et décider des demandes de révision et d'examen de mécontentes qui lui sont présentées. À cette fin, la Commission exerce une fonction juridictionnelle et une fonction de surveillance au bénéfice des citoyens, des entreprises et des organismes publics.

Des ressources de 6,0 M\$ seront allouées à la Commission d'accès à l'information pour assumer les différents volets de son mandat, notamment pour l'exercice de ses fonctions juridictionnelles à l'égard des demandes de révision ou d'examen de mécontentes, et pour les activités de surveillance, tant au regard de l'accès aux documents des organismes publics que de la protection des renseignements personnels détenus par les organismes publics et par les entreprises.

Actions envisagées

- Faire connaître, promouvoir et appliquer les principes d'accès aux documents des organismes publics et de protection des renseignements personnels partout au Québec;
- Traiter les demandes de révision qui lui sont adressées concernant l'accès aux documents des organismes publics en vertu de la Loi sur l'accès et les demandes d'examen de mécontentes découlant de recours exercés en application de la Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé (RLRQ, chapitre P-39.1);
- Procéder à des inspections ou à des enquêtes concernant le respect des lois qu'elle est chargée d'administrer;
- Donner des avis sur des projets de lois ou de règlements, des ententes de communication, des projets de systèmes d'information ou divers projets gouvernementaux en matière de protection des renseignements personnels ou d'accès à l'information;
- Assurer la performance de la Commission en misant sur la compétence des personnes et l'utilisation judicieuse des technologies;
- Réviser les processus et accroître les activités de médiation, améliorer la reddition de comptes concernant les différents mandats de la Commission et poursuivre la modernisation des ressources informationnelles;
- Offrir des services de qualité répondant aux attentes de la clientèle, notamment en ce qui concerne la réduction du délai de traitement des dossiers de la section juridictionnelle et de la section de surveillance.

AFFAIRES MARITIMES

Dans le cadre de la valorisation des potentiels territoriaux, un budget de 1,3 M\$ sera utilisé pour tirer pleinement et durablement parti des ressources maritimes du Québec en considérant les enjeux d'ordre économique, environnemental et social.

Actions envisagées

- Soutenir et assister le ministre délégué aux Affaires maritimes;
- Coordonner la mise en œuvre et assurer le suivi de la Stratégie maritime du Québec et le déploiement du plan d'action 2015-2020;
- Faciliter la concertation entre les partenaires concernés;
- Soutenir le Comité ministériel de l'implantation de la Stratégie maritime chargé de valoriser le fleuve et l'estuaire du Saint-Laurent en exploitant de manière responsable son potentiel maritime, dans un contexte de croissance des échanges commerciaux et internationaux.

LE PLAN BUDGÉTAIRE

LE BUDGET DE DÉPENSES

Le budget de dépenses 2017-2018 s'établit à 425,2 M\$, soit une hausse de 13,4 M\$ par rapport à la dépense probable 2016-2017. À ce montant, une somme additionnelle prévue au Fonds de suppléance s'ajoutera pour tenir compte de mesures annoncées au Discours sur le budget 2017-2018.

PROGRAMME 1

Cabinet du lieutenant-gouverneur

Ce programme permet au lieutenant-gouverneur du Québec d'assumer les fonctions constitutionnelles (exécutive et législative), protocolaires et communautaires qui lui sont dévolues.

Le budget de dépenses 2017-2018 de ce programme est sensiblement au même niveau que la dépense probable 2016-2017.

PROGRAMME 2

Services de soutien auprès du premier ministre et du Conseil exécutif

L'objectif du programme est de conseiller et d'appuyer le premier ministre et le Conseil exécutif, ainsi que d'assurer le bon déroulement des activités inhérentes à la tenue des séances du Conseil des ministres. Ce programme se compose des éléments suivants :

- Cabinet du premier ministre;
- Secrétariat général et greffe du Conseil exécutif;
- Direction générale de la gouvernance et de l'administration;
- Indemnités de l'exécutif;

- Secrétariat à la communication gouvernementale;
- Provision pour augmenter, avec l'approbation du Conseil du trésor, tout crédit pour la réalisation de projets de communications gouvernementales.

Le budget de dépenses 2017-2018 de ce programme s'établit à 93,0 M\$, soit une hausse de 4,1 M\$ comparativement à la dépense probable 2016-2017. Cette variation est liée principalement au report de certaines activités de communication à l'exercice 2017-2018.

PROGRAMME 3

Affaires intergouvernementales canadiennes

Ce programme vise à permettre la défense et la promotion des compétences et des intérêts du Québec dans ses relations avec les autres gouvernements au Canada. Il se compose des éléments suivants :

- Cabinet du ministre responsable des Relations canadiennes et de la Francophonie canadienne;
- Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes;
- Représentation du Québec au Canada;
- Coopération intergouvernementale et francophonie.

Le budget de dépenses 2017-2018 de ce programme s'établit à 12,6 M\$, un niveau similaire à la dépense probable 2016-2017.

PROGRAMME 4

Affaires autochtones

Ce programme vise à assurer l'établissement et le maintien de relations harmonieuses avec les nations et les organismes autochtones et à favoriser leur développement au sein de la société québécoise. Il se compose des éléments suivants :

- Cabinet du ministre responsable des Affaires autochtones;
- Secrétariat aux affaires autochtones.

Le budget de dépenses 2017-2018 de ce programme s'élève à 269,3 M\$, soit une hausse de 4,0 M\$ par rapport à la dépense probable 2016-2017. Cette variation est principalement liée à la nature et à l'évolution des ententes conclues avec les nations et communautés autochtones.

PROGRAMME 5

Jeunesse

Ce programme a pour objet de financer une partie des moyens d'action de la Stratégie d'action jeunesse 2016-2021, de coordonner l'action gouvernementale à l'égard de la jeunesse et d'assurer des services-conseils au premier ministre, qui assume directement la responsabilité des dossiers de la jeunesse.

Le budget de dépenses 2017-2018 de ce programme s'établit à 39,3 M\$, soit une hausse de 5,8 M\$ comparativement à la dépense probable 2016-2017. Cette variation s'explique principalement par le suivi de l'évolution de la mise en application de la Stratégie d'action jeunesse 2016-2021 et par des transferts de crédits au bénéfice d'autres portefeuilles pour le financement de services aux jeunes au cours de l'exercice 2016-2017.

PROGRAMME 6

Accès à l'information et Réforme des Institutions démocratiques

Ce programme vise à permettre l'élaboration et la mise en œuvre des orientations gouvernementales en matière d'institutions démocratiques, d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels ainsi qu'en matière de transparence des institutions. Ce programme vise également à assurer la surveillance et le contrôle de l'application de la législation en matière d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels. Il se compose des éléments suivants :

- Cabinet de la ministre responsable de l'Accès à l'information et de la Réforme des institutions démocratiques;
- Commission d'accès à l'information;
- Réforme des institutions démocratiques;
- Accès à l'information et protection des renseignements personnels.

Le budget de dépenses 2017-2018 de ce programme s'établit à 8,8 M\$, soit le même niveau que la dépense probable 2016-2017.

PROGRAMME 7

Affaires maritimes

Ce programme vise à assurer la coordination des actions gouvernementales en matière d'affaires maritimes. Il facilite la concertation entre les partenaires du domaine maritime et s'assure de la mise en œuvre et du suivi de la Stratégie maritime du Québec.

Le budget de dépenses 2017-2018 de ce programme s'établit à 1,3 M\$, un niveau similaire à la dépense probable 2016-2017.

Le budget de dépenses par programmes

(en milliers de dollars)

	2017-2018		2016-2017	
	Budget de dépenses	Variation	Budget de dépenses	Dépense probable
	(1)	(2)=(1)-(4)	(3)	(4)
1. Cabinet du lieutenant-gouverneur	758,4	(30,0)	758,4	788,4
2. Services de soutien auprès du premier ministre et du Conseil exécutif	93 045,7	4 070,2	89 757,2	88 975,5
3. Affaires intergouvernementales canadiennes	12 589,4	(181,1)	12 770,5	12 770,5
4. Affaires autochtones	269 255,8	3 967,7	266 288,1	265 288,1
5. Jeunesse	39 347,4	5 800,9	38 646,5	33 546,5
6. Accès à l'information et Réforme des institutions démocratiques	8 844,7	11,5	8 833,2	8 833,2
7. Affaires maritimes	1 339,1	(221,2)	1 339,1	1 560,3
Total	425 180,5	13 418,0	418 393,0	411 762,5

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

Le budget d'investissements de 0,7 M\$ permet la mise en œuvre de la planification triennale des projets et activités en ressources informationnelles et du Plan québécois des infrastructures.

Le budget d'investissements

(en milliers de dollars)

	2017-2018		2016-2017
	Variation		
Immobilisations tangibles	129,7	-	129,7
Immobilisations en ressources informationnelles	488,8	(48,3)	537,1
Prêts, placements, avances et autres	106,5	-	106,5
Total	725,0	(48,3)	773,3

ANNEXE 1

L'ORGANISME BUDGÉTAIRE

L'organisme budgétaire
(en milliers de dollars)

	Budget de dépenses 2017-2018	Dépense probable 2016-2017
Commission d'accès à l'information	5 991,2	5 979,7

ANNEXE 2**L'ORGANISME AUTRE QUE BUDGÉTAIRE****Les dépenses de l'organisme autre que budgétaire**

(en milliers de dollars)

	2017-2018		2016-2017	
	Prévision de dépenses	Partie financée par le portefeuille ministériel	Dépense probable	Partie financée par le portefeuille ministériel
Centre de la francophonie des Amériques	4 820,8	2 092,6	2 580,4	2 075,9

CULTURE ET COMMUNICATIONS

LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE MINISTÉRIEL

Le Ministère a pour mission de contribuer à l'affirmation de l'identité et de la vitalité culturelle québécoises, de favoriser l'accès et la participation des citoyennes et des citoyens à la vie culturelle et de susciter le développement des communications. À partir du 1^{er} avril 2017, il assure également le mandat et les activités qui étaient auparavant attribués à la Régie du Cinéma puisque cette dernière a été intégrée au Ministère.

En matière de culture, le Ministère, les organismes et les sociétés d'État, qui relèvent du ministre, agissent dans les domaines suivants : la muséologie, l'archivistique et le patrimoine, les arts (musique, chanson, danse, théâtre, arts visuels, arts du cirque, arts multidisciplinaires et arts médiatiques), les lettres, les bibliothèques, les industries culturelles (cinéma, production télévisuelle, disque, spectacle de variétés, métiers d'art, édition), l'architecture ainsi que le loisir culturel.

Pour ce qui est des communications, le Ministère, les organismes et les sociétés d'État, qui relèvent du ministre, exercent leurs fonctions dans les secteurs des médias (presse écrite, radio, télévision, publicité), des télécommunications, de la télédistribution, de l'audiovisuel et des médias interactifs.

Le Ministère accomplit sa mission avec la collaboration d'un réseau d'organismes et de sociétés d'État qui relèvent, de par leurs lois constitutives, du ministre de la Culture et des Communications.

Le ministre de la Culture et des Communications est également responsable de la Protection et de la Promotion de la langue française. À cet effet, il est assisté par le Secrétariat à la politique linguistique et par trois organismes : l'Office québécois de la langue française, le Conseil supérieur de la langue française et la Commission de toponymie, qui veillent à la mise en œuvre de la politique linguistique québécoise et à l'application de la Charte de la langue française.

Les quatorze organismes et sociétés d'État qui relèvent du ministre

Rôles	Noms
Organismes subventionnaires	Conseil des arts et des lettres du Québec
	Société de développement des entreprises culturelles
Organismes de diffusion	Société de la Place des Arts de Montréal
	Société du Grand Théâtre de Québec
	Société de télédiffusion du Québec
Organismes de diffusion et de conservation	Bibliothèque et Archives nationales du Québec
	Musée national des beaux-arts du Québec
	Musée de la Civilisation
	Musée d'art contemporain de Montréal
Organisme de consultation	Conseil du patrimoine culturel du Québec
Organisme de formation	Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec
Organismes de la Charte de la langue française	Office québécois de la langue française
	Conseil supérieur de la langue française
	Commission de toponymie

LES CHOIX BUDGÉTAIRES

La répartition budgétaire a été effectuée en fonction des priorités ministérielles.

ORIENTATION 1

Soutenir les actions concertées visant à multiplier les expériences culturelles vécues par les jeunes de toutes les régions du Québec

Sachant que les trajectoires artistiques et culturelles s'enracinent dans des rapports diversifiés à la culture vécus au cours de la jeunesse d'un individu, le Ministère entend soutenir des actions afin de multiplier les expériences des jeunes, et ce, partout sur le territoire. Elles pourront se faire dans un cadre scolaire ou à l'extérieur de l'école.

Action envisagée

- Soutenir les sorties dans des lieux culturels professionnels d'élèves du préscolaire, du primaire et du secondaire des écoles publiques et privées.

ORIENTATION 2

Accroître l'accès à la culture et à l'information d'intérêt public ainsi que leur diffusion, sur l'ensemble du territoire québécois

Le Ministère intervient depuis longtemps pour favoriser la démocratisation de la culture. L'accès de l'ensemble des citoyennes et des citoyens à la culture demeure une priorité. Les mouvements migratoires interrégionaux, l'immigration et l'évolution des pratiques culturelles sont autant de phénomènes qui amènent le Ministère à ajuster continuellement ses stratégies en matière de diffusion culturelle.

Action envisagée

- Poursuivre la mise à niveau des équipements culturels et des actifs des sociétés d'État.

ORIENTATION 3

Favoriser le partenariat, la concertation et la coopération en matière culturelle au Canada et sur la scène internationale

Le Ministère et ses partenaires travaillent à faire de la culture un levier important de développement pour le Québec sur la scène internationale. Le Ministère agit à ce chapitre en s'inscrivant dans les priorités fixées par la politique internationale québécoise. Il vise à appuyer des mesures concrètes de développement de marchés, de circulation hors Québec, de promotion et de rayonnement à l'étranger de la culture et des produits culturels québécois.

Action envisagée

- Consolider le développement des marchés pour la culture québécoise.

ORIENTATION 4

Agir comme maître d'œuvre tout en assurant le leadership auprès des sociétés d'État relevant du ministre autour d'une vision commune et de mesures ciblées en matière de technologie numérique

Le Ministère assure le leadership de façon à agir comme maître d'œuvre pour la mise en place du Plan culturel numérique du Québec qui embrasse toutes les facettes de la question du numérique. Ce Plan est nécessaire pour se mesurer à l'ampleur des bouleversements et des défis que pose la révolution numérique et pour assurer la cohérence et l'efficacité des actions. Dans le cadre de ce vaste chantier, chaque partenaire du réseau des sociétés d'État est mis à contribution.

Action envisagée

- Soutenir le réseau d'organismes et de sociétés d'État et les acteurs du milieu culturel et de la communication afin qu'ils effectuent une transition harmonieuse vers l'univers numérique.

AUTRE

Soutien aux organismes et aux sociétés d'État

Le Ministère accomplit sa mission avec la collaboration d'un réseau d'organismes et de sociétés d'État qui relèvent du ministre en ce qui concerne le soutien à la création, à la production, à la diffusion et à l'accès à la culture.

CHARTRE DE LA LANGUE FRANÇAISE

En 2017-2018, le budget de dépenses alloué au programme Charte de la langue française sera réparti entre six grandes orientations.

ORIENTATION 1

Coordonner l'action gouvernementale afin de faire du français la langue normale et habituelle du travail, de l'enseignement, des communications, du commerce et des affaires

Des actions sont envisagées afin d'assurer la cohésion sociale de la collectivité québécoise autour du français, langue commune.

Actions envisagées

- Développer et maintenir un partenariat stratégique avec les milieux des affaires, des municipalités, de la culture, des organismes communautaires, des organisations patronales, syndicales et associatives, afin de renforcer la présence de la langue française au sein des entreprises et dans l'espace public québécois, et tout particulièrement dans la grande région de Montréal;
- Accroître la concertation avec les organismes gouvernementaux concernés par la politique linguistique du Québec.

ORIENTATION 2

Faire progresser le français en tant que langue commune dans l'espace public et dans les milieux de travail

Des actions sont prévues afin d'assurer la progression du français comme langue commune dans l'espace public ainsi que comme langue normale et habituelle du travail et d'en valoriser l'usage et le rayonnement.

Actions envisagées

- Accompagner les entreprises et les organismes de l'Administration¹ pour généraliser l'utilisation du français;
- Soutenir la mise en application de la modification du Règlement sur la langue du commerce et des affaires, annoncée en 2016-2017;
- Viser une diminution des entreprises certifiées faisant l'objet de plaintes;
- Réaliser des interventions qui sont adaptées aux besoins terminologiques des entreprises et de l'Administration;
- Produire un portrait fiable et récurrent de la situation linguistique;
- Promouvoir l'usage et la bonne maîtrise du français;
- Souligner les contributions exemplaires de personnes et d'organisations à l'égard de la langue française, au Québec et ailleurs.

ORIENTATION 3

Mettre à contribution les citoyens et citoyennes ainsi que les partenaires

Des actions sont envisagées afin de permettre à l'Office québécois de la langue française de mieux jouer son rôle en complémentarité avec les citoyens et les citoyennes ainsi qu'avec ses partenaires.

Actions envisagées

- Renforcer le rôle des consommateurs, des travailleurs et des partenaires à l'égard de la langue française;
- Assurer l'utilisation et la diffusion d'un français de qualité au sein de l'Administration;
- Favoriser une compréhension uniforme de la Charte, de ses règlements et de ses politiques linguistiques gouvernementales.

¹ Font partie de l'Administration, au sens de la Charte, les ministères, les organismes d'État, les organismes municipaux et scolaires, ainsi que les établissements de santé et de services sociaux selon la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, chapitre S-4.2).

ORIENTATION 4**Renforcer l'influence de la Commission de toponymie auprès des citoyens et citoyennes ainsi que de ses partenaires**

Des actions sont planifiées pour permettre à la Commission de toponymie de poursuivre sa mission tout en assurant son rayonnement et en raffermissant ses liens avec les citoyens et les citoyennes ainsi qu'avec ses partenaires.

Actions envisagées

- Améliorer l'efficacité de la collaboration avec les partenaires;
- Mettre en valeur le patrimoine toponymique des communautés autochtones, de concert avec elles.

ORIENTATION 5**Moderniser l'organisation**

Des actions sont envisagées afin de permettre à l'Office québécois de la langue française de poursuivre ses travaux de modernisation visant à accroître sa performance organisationnelle.

Actions envisagées

- Moderniser l'organisation, notamment en matière de gestion axée sur les résultats et de qualité des services;
- Réviser la Déclaration de services aux citoyens pour tenir compte des résultats du sondage sur les attentes des citoyens;
- Assurer la performance de l'organisation en misant sur les compétences et l'expertise du personnel.

ORIENTATION 6**Contribuer à faire progresser et à diffuser les connaissances sur les questions touchant le français au Québec**

Des actions sont prévues pour permettre au Conseil supérieur de la langue française d'assurer la progression et la diffusion des connaissances touchant le français au Québec.

Actions envisagées

- Diriger des travaux de recherche et de réflexion destinés à conseiller le gouvernement sur toute question relative à la langue française au Québec;
- Contribuer à la transmission des connaissances concernant les enjeux linguistiques.

LE PLAN BUDGÉTAIRE

LE BUDGET DE DÉPENSES

Le budget de dépenses 2017-2018 s'établit à 689,8 M\$ ce qui représente une augmentation de 10,7 M\$ par rapport à la dépense probable de l'exercice financier précédent. Cet écart s'explique principalement par la hausse de l'aide financière octroyée en remboursement du service de dette. À ce montant, une somme additionnelle prévue au Fonds de suppléance s'ajoutera pour tenir compte des mesures annoncées au Discours sur le budget 2017-2018.

Les grandes composantes des dépenses du portefeuille pour l'exercice 2017-2018 et leur part respective sont : 339,2 M\$ pour les programmes d'aide financière, 251,8 M\$ pour les institutions culturelles en patrimoine et muséologie, en arts de la scène et en audiovisuel, 54,7 M\$ pour le fonctionnement du Ministère, 14,4 M\$ pour le fonctionnement des autres organismes et 29,7 M\$ pour la Charte de la langue française.

PROGRAMME 1

Gestion interne, Centre de conservation du Québec et Conseil du patrimoine culturel du Québec

Les objectifs et les priorités de ce programme sont les suivants : développer une vue d'ensemble des activités culturelles et de communications au Québec, élaborer et gérer les politiques, orientations et programmes en matière de culture et de communications, assurer les services de soutien à la gestion, assurer le classement des films et assurer la restauration de biens culturels ainsi que l'expertise et la sensibilisation en cette matière. De plus, par l'action du Conseil du patrimoine culturel du Québec, fournir des expertises favorisant la protection et la mise en valeur du patrimoine québécois.

Le budget de dépenses 2017-2018 de ce programme s'établit à 57,6 M\$, soit un niveau comparable à la dépense probable 2016-2017.

PROGRAMME 2

Soutien à la culture, aux communications et aux sociétés d'État

Les objectifs et les priorités de ce programme sont : assurer un soutien à la culture et aux communications en accordant de l'aide financière aux divers intervenants, partenaires, organismes, institutions municipales ou entreprises; promouvoir et conserver l'art québécois et international, l'histoire et les composantes de la société et assurer une présence du Québec dans les réseaux internationaux des musées; mettre à la disposition des artistes et des promoteurs des équipements majeurs de diffusion de spectacles; favoriser le développement des entreprises culturelles et de communications; offrir une programmation de télévision éducative et culturelle; soutenir, dans toutes les régions du Québec, la création, le perfectionnement, l'expérimentation et la production artistique et en favoriser le rayonnement; offrir un accès démocratique à la culture et au savoir en concertation avec les bibliothèques et les institutions documentaires québécoises, de même que favoriser la protection et la mise en valeur du patrimoine archivistique et favoriser soutenir l'enseignement des arts d'interprétation.

Le budget de dépenses 2017-2018 de ce programme s'établit à 602,6 M\$. La hausse de 9,9 M\$ par rapport à la dépense probable 2016-2017 s'explique principalement par la hausse de l'aide financière octroyée en remboursement du service de dette.

PROGRAMME 3

Charte de la langue française

Ce programme est dédié à la mise en œuvre de la politique linguistique québécoise, notamment par des actions liées à l'application de la Charte de la langue française, à la promotion et à la diffusion d'un français de qualité dans tous les secteurs d'activités, ainsi qu'au développement et à la coordination de l'action gouvernementale en matière linguistique.

Le budget de dépenses 2017-2018 de ce programme s'établit à 29,7 M\$. La hausse de 0,8 M\$ par rapport à la dépense probable 2016-2017 s'explique principalement par des mesures d'économie non récurrentes qui ont été réalisées en 2016-2017.

Le budget de dépenses par programmes

(en milliers de dollars)

	2017-2018		2016-2017	
	Budget de dépenses	Variation	Budget de dépenses	Dépense probable
	(1)	(2)=(1)-(4)	(3)	(4)
Dépenses de programmes				
1. Gestion interne, Centre de conservation du Québec et Conseil du patrimoine culturel du Québec	57 584,8	(22,9)	54 265,6	57 607,7
2. Soutien à la culture, aux communications et aux sociétés d'État	602 551,6	9 850,2	596 951,4	592 701,4
3. Charte de la langue française	29 663,3	848,7	29 314,6	28 814,6
Sous-total	689 799,7	10 676,0	680 531,6	679 123,7
Service de la dette				
1. Gestion interne, Centre de conservation du Québec et Conseil du patrimoine culturel du Québec	3 455,7	(91,5)	3 547,2	3 547,2
Total	693 255,4	10 584,5	684 078,8	682 670,9

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

Le plan d'investissements permet de poursuivre la modernisation des équipements informatiques et des systèmes technologiques de soutien à la gestion ainsi que l'acquisition d'équipements spécialisés pour le Centre de conservation du Québec.

Le budget d'investissements

(en milliers de dollars)

	2017-2018		2016-2017
		Variation	
Immobilisations tangibles	1 042,3	500,0	542,3
Immobilisations en ressources informationnelles	2 524,0	(1 678,5)	4 202,5
Prêts, placements, avances et autres	-	-	-
Total	3 566,3	(1 178,5)	4 744,8

ANNEXE 1**LES ORGANISMES BUDGÉTAIRES****Les organismes budgétaires**

(en milliers de dollars)

	Budget de dépenses 2017-2018	Dépense probable 2016-2017
Conseil du patrimoine culturel du Québec	538,9	538,9
Conseil supérieur de la langue française	1 184,8	1 178,2
Office québécois de la langue française	24 271,1	23 429,0

ANNEXE 2

LES ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES

Les dépenses des organismes autres que budgétaires

(en milliers de dollars)

	2017-2018		2016-2017	
	Prévision de dépenses	Partie financée par le portefeuille ministériel	Dépense probable	Partie financée par le portefeuille ministériel
Bibliothèque et Archives nationales du Québec	89 681,4	70 552,7	91 409,3	74 698,9
Conseil des arts et des lettres du Québec	110 479,0	109 014,4	111 018,0	110 662,2
Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec	32 144,0	29 105,1	31 400,8	30 183,9
Musée d'Art contemporain de Montréal	12 801,7	9 237,5	13 673,5	9 712,8
Musée de la Civilisation	31 741,9	25 626,0	32 791,9	26 080,1
Musée national des beaux-arts du Québec	28 408,2	20 310,4	28 732,5	21 109,9
Société de développement des entreprises culturelles	68 267,8	57 583,7	76 843,6	63 834,2
Société de la Place des Arts de Montréal	36 703,3	12 273,2	34 958,8	13 589,0
Société de télédiffusion du Québec	77 157,1	58 785,3	77 150,4	58 369,1
Société du Grand Théâtre de Québec	12 920,0	6 248,6	11 731,4	7 263,7

ANNEXE 2 (suite)**LES FONDS SPÉCIAUX****Les dépenses des fonds spéciaux**
(en milliers de dollars)

	2017-2018		2016-2017	
	Prévision de résultats	Partie financée par le portefeuille ministériel	Résultats probables	Partie financée par le portefeuille ministériel
Fonds Avenir Mécénat Culture				
Dépenses	5 006,0	-	4 713,9	-
Investissements	-		-	
Fonds du patrimoine culturel québécois				
Dépenses	18 974,4	-	17 292,3	-
Investissements	-		-	

DÉVELOPPEMENT DURABLE, ENVIRONNEMENT ET LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE MINISTÉRIEL

Le portefeuille « Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques » comprend le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, le Fonds vert, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) et la Société québécoise de récupération et de recyclage (RECYC-QUÉBEC). Ensemble, ils participent à la réalisation de la mission du Ministère qui est de contribuer au développement durable du Québec en jouant un rôle clé dans la lutte contre les changements climatiques et en favorisant la protection de l'environnement et la conservation de la biodiversité.

Le Ministère assume principalement les responsabilités suivantes :

- L'élaboration et l'application de politiques, programmes, lois et règlements en matière de protection de l'environnement;
- La réalisation d'activités de contrôle et d'analyses environnementales;
- La coordination et la mise en œuvre d'actions en matière de lutte contre les changements climatiques;
- La coordination des actions en matière de développement durable dans l'administration publique;
- Le développement d'un réseau d'aires protégées afin de protéger les écosystèmes et leurs composantes;
- La coordination et la mise en œuvre d'actions en matière de gestion intégrée des ressources en eau;
- La gestion du domaine hydrique de l'État, la surveillance de la sécurité des barrages, ainsi que l'exploitation de barrages publics;
- La gestion du Fonds vert, lequel permet la réalisation de mesures favorisant un développement durable, particulièrement au regard de son volet environnemental et de la lutte contre les changements climatiques.

Le BAPE informe, enquête et consulte la population sur des projets visés par la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement ou des questions relatives à la qualité de l'environnement, afin d'éclairer la prise de décision gouvernementale dans une perspective de développement durable. RECYC-QUÉBEC favorise la réduction, le recyclage et la valorisation des matières résiduelles, dans une perspective de conservation des ressources.

Enfin, les principales clientèles du Ministère sont les citoyennes et les citoyens, les entreprises, les municipalités et les organismes. De plus, le Ministère travaille en collaboration avec plusieurs autres ministères québécois. Il entretient des relations avec des organismes environnementaux, des organismes de conservation, des universités, des centres de recherche et des associations représentatives des milieux municipal, industriel et agricole.

LES CHOIX BUDGÉTAIRES

Les choix budgétaires du Ministère découlent des priorités ministérielles. Celles-ci permettent au Ministère d'exercer un rôle de leader en matière de lutte contre les changements climatiques et faire de cette lutte, ainsi que de la protection de l'environnement, un moteur de développement social et économique pour bâtir une économie verte afin d'assurer une qualité de vie aux générations actuelles et futures. La réalisation de ces priorités repose sur le développement de projets majeurs dont la lutte contre les changements climatiques, la Stratégie maritime et le Plan Nord.

Les priorités ministérielles s'articulent autour de quatre grandes orientations permettant notamment de répondre aux enjeux auxquels le Ministère aura à faire face au cours des prochaines années, soit la mise en œuvre d'un leadership environnemental novateur, la conservation de la biodiversité et des écosystèmes, une économie sobre en carbone et responsable et la capacité de l'organisation à accomplir sa mission.

ORIENTATION 1

Agir comme chef de file en matière de lutte contre les changements climatiques, d'adaptation aux changements climatiques, de protection de l'environnement et de développement durable

Le principal enjeu est de développer un leadership environnemental novateur où le développement et la mise à niveau d'un ensemble de lois et de règlements, ainsi que l'implication des citoyens, des entreprises, des municipalités, des institutions et de l'administration publique occupent une place prépondérante dans la réalisation de la mission du Ministère.

Les axes d'interventions retenus afin d'appuyer cette orientation sont la synergie entre la lutte contre les changements climatiques, la protection de l'environnement et le développement durable, ainsi que la modernisation des cadres légaux, réglementaires et administratifs en maintenant les exigences environnementales.

Actions envisagées

- Déployer de façon optimale le Plan d'action sur les changements climatiques 2013-2020 et mettre en place des initiatives porteuses;
- Proposer des mesures visant à accélérer le déploiement des véhicules à émission zéro;
- Mettre en œuvre la Stratégie de développement durable 2015-2020;
- Élaborer et mettre en œuvre une Stratégie québécoise de gestion intégrée de l'eau;
- Élaborer et mettre en œuvre une politique québécoise sur la qualité de l'air;
- Mettre en œuvre la Stratégie québécoise sur les pesticides 2015-2018;
- Moderniser le régime d'autorisations environnementales en modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement (RLRQ, chapitre Q-2) et renforcer le contrôle;
- Faciliter l'accès des clientèles à l'information relative aux exigences environnementales;
- Moderniser la gestion des barrages;
- Moderniser la gouvernance du Fonds vert, notamment en instituant le Conseil de gestion du Fonds vert.

ORIENTATION 2

Réduire l'empreinte des activités humaines sur l'environnement

Conscient que la conservation de la biodiversité et des écosystèmes est un enjeu important de développement durable, le Ministère entend réduire l'empreinte des activités humaines sur l'environnement. Ainsi, deux axes d'intervention seront privilégiés, soit la réduction des rejets dans l'environnement et la préservation du patrimoine naturel qui doit désormais tenir compte des mesures d'adaptation aux changements climatiques, notamment la conservation et la gestion durable des milieux humides et hydriques et la prise de dispositions pour assurer le développement durable des ressources naturelles nordiques dans le cadre du Plan Nord.

Actions envisagées

- Poursuivre la mise en œuvre du régime d'attestation industrielle pour réduire les émissions de gaz à effet de serre ainsi que la pollution de l'air, de l'eau et du sol;
- Progresser vers une société sans gaspillage : mieux recycler, récupérer et valoriser les matières résiduelles et les sols contaminés voués à l'élimination;
- Éliminer l'utilisation des gaz de type réfrigérant HCFC et limiter la croissance des gaz de type HFC;
- Accroître la superficie du réseau d'aires protégées.

ORIENTATION 3

Contribuer au développement d'un Québec écoresponsable et prospère

L'une des conditions au développement et à la prospérité est notamment l'adoption de pratiques qui sont socialement et écologiquement responsables et économiquement viables. Dans cette optique, le Ministère entend s'assurer que les coûts environnementaux des activités humaines puissent être pris en compte dans ses actions. Pour ce faire, l'axe d'intervention qui guidera les actions ministérielles en cette matière, est la conciliation entre l'économie et l'environnement. Ceux-ci permettent de refléter l'ensemble des coûts d'une activité sur l'environnement et la santé, notamment.

Actions envisagées

- Assurer la conformité réglementaire liée au système de plafonnement et d'échanges et de droits d'émission;
- Internaliser les coûts environnementaux des activités humaines dans l'économie québécoise;
- Appuyer le développement des pratiques et des modèles d'affaires verts et responsables;
- Actualiser nos pratiques pour augmenter le volume des acquisitions écoresponsables de l'administration publique et mettre en valeur les technologies propres.

ORIENTATION 4

Améliorer la performance organisationnelle

Dans un contexte de rareté des ressources, le Ministère entend mettre en place des actions pour assurer la mobilisation du personnel présent au sein de l'organisation, la relève, le maintien des compétences et le transfert d'expertise.

Actions envisagées

- Optimiser les activités du Ministère pour un meilleur contrôle des dépenses;
- Conserver l'expertise requise afin de réaliser la mission du Ministère et d'offrir des services de qualité;
- Proposer une démarche de planification de la main-d'œuvre;
- Optimiser la prise en compte des principes de développement durable dans les actions structurantes du Ministère (lois, règlements, programmes et politiques);
- Optimiser les processus administratifs pour alléger l'administration du Ministère.

LE PLAN BUDGÉTAIRE

LE BUDGET DE DÉPENSES

Le budget de dépenses du Ministère pour 2017-2018 s'établit à 152,8 M\$ répartis en deux programmes : Protection de l'environnement ainsi que Bureau d'audiences publiques sur l'environnement. À ce montant, une somme additionnelle prévue au Fonds de suppléance s'ajoutera pour tenir compte des mesures annoncées au Discours sur le budget 2017-2018.

PROGRAMME 1

Protection de l'environnement

Ce programme vise à assurer, dans une perspective de développement durable, la protection de l'environnement par l'élaboration et la mise en œuvre de politiques et de programmes ayant comme objectifs la prévention ou la réduction de la contamination de l'eau, de l'atmosphère et du sol, la restauration des sites contaminés, la protection des écosystèmes et des ressources, le développement du réseau d'aires protégées, ainsi que la réalisation d'activités de contrôle et d'analyses environnementales. Ce programme vise aussi à assurer l'exploitation sécuritaire et la pérennité des barrages publics sous l'autorité du Ministère ainsi que la gestion foncière du domaine hydrique de l'État et la sécurité des barrages du Québec.

Le budget de dépenses 2017-2018 de ce programme s'établit à 147,7 M\$. L'augmentation de 6,9 M\$ par rapport à la dépense probable 2016-2017 est principalement attribuable à la mise en œuvre du Programme ClimatSol-Plus et du Programme d'aide aux entreprises innovantes dans le secteur de la décontamination des sols, annoncés lors du Discours sur le budget 2016-2017 et à l'amortissement lié au barrage du lac-réservoir Kénogami.

PROGRAMME 2

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

Ce programme vise à assurer la tenue de séances de consultation et d'information de la population prévues dans le processus d'examen et d'évaluation des impacts des projets de développement sur l'environnement et la tenue d'enquêtes et de consultations sur toute question relative à l'environnement.

Le budget de dépenses 2017-2018 de ce programme s'établit à 5,1 M\$. La diminution de 0,8 M\$ par rapport à la dépense probable 2016-2017 est attribuable à la non récurrence, en 2017-2018, des crédits additionnels alloués au BAPE pour la réalisation de certains mandats qui lui ont été confiés en 2016-2017.

Le budget de dépenses par programmes

(en milliers de dollars)

	2017-2018		2016-2017	
	Budget de dépenses	Variation	Budget de dépenses	Dépense probable
	(1)	(2)=(1)-(4)	(3)	(4)
1. Protection de l'environnement	147 701,5	6 924,7	142 026,8	140 776,8
2. Bureau d'audiences publiques sur l'environnement	5 119,1	(820,6)	5 089,7	5 939,7
Total	152 820,6	6 104,1	147 116,5	146 716,5

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

Le budget d'investissements permet au Ministère de réaliser son plan d'immobilisations. Les principales mesures liées à ce plan sont :

- Les travaux nécessaires pour assurer la sécurité, la fonctionnalité et la pérennité des barrages publics sous sa responsabilité;
- Le développement de systèmes informatiques;
- La création de réserves écologiques;
- L'acquisition d'équipements scientifiques;
- La consolidation des réseaux de surveillance du climat, de la qualité de l'air et des débits et niveaux des rivières.

L'augmentation du budget d'investissements de 2,2 M\$ est attribuable à la révision du niveau des crédits d'immobilisations dans le cadre de l'élaboration des programmations annuelles en ressources informationnelles et des planifications triennales des projets et activités en ressources informationnelles ainsi que du Plan québécois des infrastructures, en ce qui concerne les barrages de l'État.

Le budget d'investissements

(en milliers de dollars)

	2017-2018		2016-2017
		Variation	
Immobilisations tangibles	37 487,0	4 927,2	32 559,8
Immobilisations en ressources informationnelles	5 826,7	(2 703,3)	8 530,0
Prêts, placements, avances et autres	10,0	-	10,0
Total	43 323,7	2 223,9	41 099,8

ANNEXE 1

L'ORGANISME BUDGÉTAIRE

L'organisme budgétaire
(en milliers de dollars)

	Budget de dépenses 2017-2018	Dépense probable 2016-2017
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement	5 119,1	5 939,7

ANNEXE 2

L'ORGANISME AUTRE QUE BUDGÉTAIRE

Les dépenses de l'organisme autre que budgétaire

(en milliers de dollars)

	2017-2018		2016-2017	
	Prévision de dépenses	Partie financée par le portefeuille ministériel	Dépense probable	Partie financée par le portefeuille ministériel
Société québécoise de récupération et de recyclage	46 516,4	-	43 827,5	-

LE FONDS SPÉCIAL

Les dépenses du fonds spécial

(en milliers de dollars)

	2017-2018		2016-2017	
	Prévision de résultats	Partie financée par le portefeuille ministériel	Résultats probables	Partie financée par le portefeuille ministériel
Fonds vert				
Dépenses	798 059,3	-	761 660,5	-
Investissements	14 873,5		5 115,7	

ÉCONOMIE, SCIENCE ET INNOVATION

LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE MINISTÉRIEL

Le ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation a pour mission de soutenir la croissance des entreprises, l'entrepreneuriat, la science, l'innovation ainsi que l'exportation et l'investissement. Il coordonne l'élaboration et la mise en œuvre de la Stratégie numérique. Il conseille également le gouvernement en vue de favoriser le développement économique de toutes les régions du Québec, et ce, dans une perspective de création d'emplois, de prospérité économique et de développement durable.

Plus spécifiquement, le Ministère assume principalement les responsabilités suivantes :

- Administration de lois et émission d'attestations et de certificats relatifs aux crédits d'impôts et congés fiscaux sous sa responsabilité;
- Administration, en concertation avec les instances reconnues, des sommes qui lui sont confiées afin d'assurer l'exécution de projets de développement économique;
- Appui au développement de l'entrepreneuriat collectif (coopératives et économie sociale) ainsi qu'aux entrepreneurs (création, développement et transfert d'entreprises);
- Conception et mise en œuvre, en collaboration avec les ministères et organismes concernés, de stratégies de développement et de programmes d'aide;
- Coordination des interventions gouvernementales relativement au développement du numérique;
- Coordination gouvernementale des travaux d'allègement réglementaire;
- Élaboration d'offres intégrées et coordination des interventions gouvernementales pour appuyer la réalisation de projets d'investissements majeurs;
- Harmonisation et cohérence des actions gouvernementales en matière de développement économique, de recherche, de science, de technologie et d'innovation;
- Offre de service aux entreprises sous forme d'accompagnement conseil et de soutien au développement de leurs affaires;
- Orientation et coordination de la prospection d'investissements, de l'expansion des marchés et de la concrétisation des activités qui en découlent;
- Promotion à l'étranger des produits et services québécois;
- Promotion des intérêts du Québec lors de la négociation de tout accord national ou international qui concerne le commerce.

Également, le Secrétariat à la condition féminine poursuit des activités visant à soutenir le développement et la cohérence des actions gouvernementales pour l'égalité entre les femmes et les hommes.

Les sociétés d'État et les organismes relevant des ministres sont les suivants : le Centre de recherche industrielle du Québec (CRIQ), la Commission de l'éthique en science et en technologie (CEST), le Conseil du statut de la femme, la Coopérative régionale d'électricité de Saint-Jean-Baptiste de Rouville, Investissement Québec, la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour ainsi que les trois Fonds de recherche du Québec (Nature et technologies, Santé, Société et culture).

LES CHOIX BUDGÉTAIRES

Le budget de dépenses du portefeuille ministériel totalise 916,2 M\$ pour l'exercice 2017-2018. Les activités gérées directement par le Ministère, incluant le Fonds du développement économique, représentent 723,9 M\$, soit 79,0 % de son budget de dépenses. Le solde est affecté aux trois Fonds de recherche du Québec (Nature et technologies, Santé, Société et culture), au CRIQ, à la CEST ainsi qu'au Conseil du statut de la femme.

Les choix budgétaires découlent des quatre orientations décrites ci-après. Ce plan annuel de gestion des dépenses présente les principales actions envisagées pour y contribuer ainsi que la répartition du budget du Ministère.

ORIENTATION 1

Promouvoir un environnement qui stimule la prospérité

Le Ministère cible des actions structurantes et mise sur des approches concertées, accessibles et optimisées afin de mettre en place et de maintenir un environnement d'affaires favorable à la prospérité économique du Québec et ainsi stimuler l'essor économique du Québec.

Actions envisagées

- Élaborer et mettre en œuvre la Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation;
- Consolider le rôle fédérateur de QuébecInnove au sein de l'écosystème de recherche et d'innovation québécois;
- Assurer l'excellence des infrastructures avec de nouveaux investissements en infrastructures de recherche de pointe;
- Soutenir les étudiants, les finissants et les nouveaux diplômés impliqués dans les activités de recherche et d'innovation;
- Élaborer et mettre en œuvre la Stratégie numérique et assurer la mise en œuvre du Plan d'action en économie numérique;
- Réviser la Politique gouvernementale sur l'allègement réglementaire et administratif;
- Mettre en place des comités interministériels pour appuyer la concrétisation de projets d'investissements industriels privés au Québec;
- Finaliser le déploiement de la bannière Entreprises Québec, en collaboration avec Services Québec;
- Participer aux divers travaux visant la conclusion de l'Accord de libre-échange canadien.

ORIENTATION 2

Appuyer la création et la croissance durable des entreprises, dont celles du secteur manufacturier

Le Ministère contribue au développement de l'entrepreneuriat sous toutes ses formes, à la création d'entreprises et à la croissance durable de celles-ci. De plus, il accompagne et soutient les projets d'investissements majeurs.

Actions envisagées

- Mettre en œuvre le Plan d'action gouvernemental en entrepreneuriat;
- Déployer le programme Startup Québec et lancer un volet pour des projets novateurs favorisant de nouvelles pratiques de soutien aux entreprises en démarrage;
- Mettre en place et financer le Réseau de recherche clinique précoce en partenariat avec l'industrie pharmaceutique;
- Poursuivre la mise en œuvre des mesures du Plan d'action gouvernemental en économie sociale 2015-2020;
- Soutenir les entreprises dans leur croissance et dans l'amélioration de leur performance;
- Poursuivre la mise en œuvre de la stratégie **performe**;
- Contribuer à l'émergence de pratiques d'affaires écoresponsables;
- Mettre en œuvre la Stratégie québécoise de l'exportation 2016-2020;
- Poursuivre le soutien au fonctionnement des grappes industrielles et à leurs projets structurants;
- Poursuivre la mise en œuvre de la Stratégie québécoise de développement de l'aluminium 2015-2025 et de la Stratégie québécoise de l'aérospatiale 2016-2026 ainsi que certaines mesures de la Stratégie maritime et de la Stratégie d'électrification des transports 2013-2017;
- Mettre en œuvre des plans d'action pour les secteurs identifiés dans la Stratégie québécoise de l'exportation 2016-2020;
- Poursuivre la mise en œuvre et le renouvellement des stratégies et des plans d'actions pour le développement des pôles et des créneaux d'excellence;
- Soutenir financièrement la réalisation d'études de faisabilité et de projets d'investissements privés;
- Appuyer la réalisation d'investissements en assurant la coordination et la concertation des intervenants publics;
- Favoriser la diversification économique des territoires touchés par la fermeture ou la diminution des activités d'entreprises.

ORIENTATION 3

Assurer une gestion responsable des programmes et des ressources

Le Ministère travaille à moderniser et à rendre plus efficaces ses pratiques de gestion, ses façons de faire de même que son offre de service afin d'optimiser l'utilisation des ressources de l'État, dans le respect des individus et le maintien d'un climat organisationnel harmonieux, tout en ayant la préoccupation de la saine gestion des fonds publics.

Actions envisagées

- Déployer un premier service en ligne visant à faciliter les demandes d'aide financière faites par les entreprises (programme Exportation);
- Mettre en place un service en ligne visant à simplifier les échanges entre le Ministère et les coopératives relativement aux obligations de la Loi sur les coopératives (RLRQ, chapitre C-67.2);
- Réaliser l'évaluation de 27 programmes, mesures ou organismes;
- Poursuivre les travaux de la Table sur l'aide financière au développement économique.

ORIENTATION 4

Soutenir le développement et la cohérence des actions gouvernementales pour l'égalité entre les femmes et les hommes

Le Secrétariat à la condition féminine a pour mandat de coordonner, en collaboration avec les ministères et organismes concernés, les actions gouvernementales en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

Actions envisagées

- Publier la Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes et assurer le suivi de sa mise en œuvre;
- Effectuer le suivi de la mise en œuvre de la Stratégie gouvernementale pour prévenir et contrer les violences sexuelles 2016-2021;
- Réaliser les travaux visant à élaborer un nouveau Plan d'action gouvernemental en matière de violence conjugale.

La répartition budgétaire 2017-2018 selon les orientations

	M\$	%
Orientation 1 : Promouvoir un environnement qui stimule la prospérité	191,4	20,9
Orientation 2 : Appuyer la création et la croissance durable des entreprises, dont celles du secteur manufacturier	489,9	53,5
Orientation 3 : Assurer une gestion responsable des programmes et des ressources	5,3	0,6
Orientation 4 : Soutenir le développement et la cohérence des actions gouvernementales pour l'égalité entre les femmes et les hommes	5,2	0,5
Les activités corporatives et administratives	32,1	3,5
Le soutien aux organismes	192,3	21,0
Total	916,2	100,0

LE PLAN BUDGÉTAIRE

LE BUDGET DE DÉPENSES

Le budget de dépenses du Ministère pour 2017-2018 s'établit à 916,2 M\$ réparti entre quatre programmes : Développement de l'Économie, de la Science et de l'Innovation, Interventions relatives au Fonds du développement économique, Organismes dédiés à la recherche et à l'innovation ainsi que Condition féminine. Il s'agit d'un montant comparable à celui de la dépense probable de l'exercice 2016-2017. À ce montant, une somme additionnelle prévue au Fonds de suppléance s'ajoutera pour tenir compte des mesures annoncées au Discours sur le budget 2017-2018.

PROGRAMME 1

Développement de l'Économie, de la Science et de l'Innovation

Ce programme vise à soutenir le développement de l'économie du Québec dans une perspective de création d'emplois, de prospérité économique et de développements technologique, régional, social et durable. Plus précisément, il favorise le développement et la compétitivité des entreprises, le transfert et la valorisation des résultats de recherche ainsi que le renouvellement de la base entrepreneuriale. Il a aussi pour objectifs la diversification et la consolidation des régions, l'essor de l'économie sociale, de même que l'ouverture des marchés et la conquête de ceux-ci par les entreprises québécoises. De plus, il vise à favoriser la concertation et la mobilisation des différents acteurs économiques et scientifiques.

Le budget de dépenses de ce programme s'établit à 435,5 M\$, en hausse de 75,5 M\$ par rapport à la dépense probable de l'exercice 2016-2017. Cette augmentation s'explique notamment par des sommes additionnelles pour l'exercice 2017-2018 pour la mise en œuvre des différentes stratégies du Ministère visant à stimuler l'investissement, à soutenir la croissance économique du Québec et à promouvoir la recherche et l'innovation.

PROGRAMME 2

Interventions relatives au Fonds du développement économique

Ce programme est affecté à l'administration et au versement de toute aide financière prévue par un programme élaboré ou désigné par le gouvernement et de toute aide financière accordée par Investissement Québec dans l'exécution d'un mandat que le gouvernement lui confie. Le Fonds a été institué au sein du ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation et son administration a été confiée à Investissement Québec.

Le budget de dépenses de ce programme pour l'exercice 2017-2018 s'élève à 283,2 M\$, soit une diminution de 69,7 M\$ par rapport à la dépense probable de l'exercice 2016-2017. Cette diminution s'explique principalement par la baisse des coûts liés aux interventions financières autorisées au cours des exercices précédents reliés aux mandats gouvernementaux et anciens programmes. Toutefois, cette baisse n'affecte en rien le niveau des interventions financières du gouvernement auprès des entreprises par le biais des programmes actuellement en vigueur, soit, entre autres, ESSOR et Créativité Québec.

PROGRAMME 3

Organismes dédiés à la recherche et à l'innovation

Ce programme vise principalement le financement des fonds subventionnaires dont la mission est de promouvoir et d'appuyer le financement de la recherche, la formation de chercheurs et la diffusion de la connaissance. De plus, il est constitué des enveloppes affectées au CRIQ, pour soutenir son offre de services spécialisés en matière de recherche industrielle et d'innovation auprès des entreprises, et à la CEST.

Le budget de dépenses de ce programme pour l'exercice 2017-2018 s'élève à 189,1 M\$, soit sensiblement le même montant que celui de la dépense probable de l'exercice 2016-2017.

PROGRAMME 4

Condition féminine

Ce programme vise à promouvoir l'égalité et le respect des droits et du statut des femmes. Il vise également à assurer la coordination, en collaboration avec les ministères et organismes concernés, des actions gouvernementales en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

Le budget de dépenses de ce programme pour l'exercice 2017-2018 s'élève à 8,5 M\$, soit une diminution de 1,3 M\$ par rapport à la dépense probable de l'exercice 2016-2017. Pour l'exercice 2017-2018, un montant additionnel sera toutefois réservé au Fonds de suppléance, tel qu'annoncé dans le cadre du Discours sur le budget 2017-2018, pour la Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2016-2021.

Le budget de dépenses par programmes

(en milliers de dollars)

	2017-2018		2016-2017	
	Budget de dépenses	Variation	Budget de dépenses	Dépense probable
	(1)	(2)=(1)-(4)	(3)	(4)
1. Développement de l'Économie, de la Science et de l'Innovation	435 482,6	75 454,5	344 388,1	360 028,1
2. Interventions relatives au Fonds du développement économique	283 232,0	(69 738,0)	276 486,0	352 970,0
3. Organismes dédiés à la recherche et à l'innovation	189 055,1	43,6	189 011,5	189 011,5
4. Condition féminine	8 466,2	(1 327,1)	9 293,3	9 793,3
Total	916 235,9	4 433,0	819 178,9	911 802,9

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

La variation du budget d'investissements de 0,4 M\$ est attribuable à la révision du niveau des crédits d'immobilisations dans le cadre de l'élaboration des programmations annuelles en ressources informationnelles, des planifications triennales des projets et activités en ressources informationnelles et du Plan québécois des infrastructures.

Le budget d'investissements

(en milliers de dollars)

	2017-2018		2016-2017
	Variation		
Immobilisations tangibles	958,0	-	958,0
Immobilisations en ressources informationnelles	1 280,1	(359,1)	1 639,2
Prêts, placements, avances et autres	5,0	-	5,0
Total	2 243,1	(359,1)	2 602,2

ANNEXE 1

LES ORGANISMES BUDGÉTAIRES

Les organismes budgétaires (en milliers de dollars)

	Budget de dépenses 2017-2018	Dépense probable 2016-2017
Commission de l'éthique en science et en technologie	662,1	662,1
Conseil du statut de la femme	3 303,4	3 281,3

ANNEXE 2

LES ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES

Les dépenses des organismes autres que budgétaires

(en milliers de dollars)

	2017-2018		2016-2017	
	Prévision de dépenses	Partie financée par le portefeuille ministériel	Dépense probable	Partie financée par le portefeuille ministériel
Centre de recherche industrielle du Québec	31 789,0	13 871,1	30 237,0	13 871,1
Fonds de recherche du Québec - Nature et technologies	58 767,5	49 400,7	61 393,3	49 376,6
Fonds de recherche du Québec - Santé	97 640,7	77 647,1	97 847,7	77 647,1
Fonds de recherche du Québec - Société et culture	51 574,1	47 474,1	52 260,7	47 454,6
Société du parc industriel et portuaire de Bécancour	5 862,4	-	5 818,6	-

LES FONDS SPÉCIAUX

Les dépenses des fonds spéciaux

(en milliers de dollars)

	2017-2018		2016-2017	
	Prévision de résultats	Partie financée par le portefeuille ministériel	Résultats probables	Partie financée par le portefeuille ministériel
Capital Mines Hydrocarbures				
Dépenses	775,0	-	9 715,0	-
Investissements	182 750,0		214 691,0	
Fonds du développement économique				
Dépenses	452 133,0	283 232,0 ¹	482 048,0	352 970,0 ¹
Investissements	701 992,0		2 102 665,0	

¹ Incluant les créances douteuses du programme 2 – Interventions relatives au Fonds du développement économique.

ÉDUCATION ET ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE MINISTÉRIEL

Le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur a pour mission d'élaborer et de proposer au gouvernement des politiques relatives aux domaines de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et secondaire, de l'enseignement collégial, de l'enseignement et de la recherche universitaires ainsi que de l'aide financière aux études.

Le Ministère remplit ainsi sa mission éducative sur la base d'un partage des responsabilités avec les divers réseaux de l'enseignement (commissions scolaires, cégeps, universités, établissements d'enseignement privés, écoles gouvernementales), qui sont chargés d'offrir les programmes d'études et les autres services éducatifs. Dans le cas de l'aide financière aux études et de la sanction des études, il est en relation directe avec les élèves, les étudiantes et les étudiants.

Le Ministère est également chargé de conseiller le gouvernement en matière de loisir et de sport et d'assurer la cohérence interministérielle dans ces domaines. Il collabore avec un grand nombre de partenaires à l'échelle locale, régionale, québécoise, canadienne et internationale. Sa responsabilité consiste à favoriser, en partenariat avec les acteurs concernés, le développement du loisir et du sport, dans un cadre sain et sécuritaire, et à promouvoir un mode de vie physiquement actif auprès de toute la population.

Le Ministère travaille aussi en étroite collaboration avec plusieurs partenaires du milieu : les associations patronales et syndicales, les organismes d'action communautaire autonome du domaine de l'éducation, les regroupements de parents, les directions d'établissements de même que les organismes socioéconomiques et les associations représentatives du milieu de l'éducation et de la société civile.

Dans l'exercice de ses responsabilités, le Ministère fait notamment appel aux travaux et avis du Conseil supérieur de l'éducation, du Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études, de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial et de la Commission consultative de l'enseignement privé.

Le Conseil supérieur de l'éducation, de par sa loi constitutive, a le mandat de transmettre au ministre, au moins tous les deux ans, un rapport sur l'état et les besoins de l'éducation. Il doit également donner son avis au ministre sur les règlements ou projets de règlement que celui-ci est tenu de lui soumettre ou sur toute question de sa compétence que le ministre lui soumet.

Le Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études a pour mandat de conseiller la ministre sur toute question relative aux programmes d'aide financière institués par la Loi sur l'aide financière aux études (RLRQ, chapitre A-13.3), aux droits de scolarité, aux droits d'admission ou d'inscription aux services d'enseignement et autres droits afférents à de tels services et aux mesures ou politiques pouvant avoir des incidences sur l'accessibilité financière aux études.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial a le mandat d'évaluer la qualité de la mise en œuvre des programmes d'études offerts dans les établissements d'enseignement collégial du Québec ainsi que des politiques d'établissement relatives à l'évaluation des apprentissages et à l'évaluation des programmes.

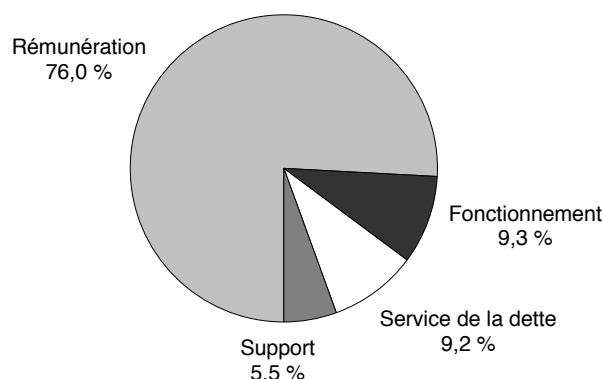
La Commission consultative de l'enseignement privé a le mandat de conseiller le ministre sur toute question relevant de sa compétence dans le domaine de l'enseignement privé. Elle donne notamment son avis sur la délivrance, la modification, le renouvellement ou la révocation d'un permis ou d'un agrément.

Le Ministère réalise également des activités de coordination avec les différents acteurs du secteur minier afin d'estimer les besoins de formation et accroître la diversification de l'offre de formation dans le secteur des mines.

LES CHOIX BUDGÉTAIRES

Le budget de dépenses du Ministère est de 17 881,7 M\$ en 2017-2018. L'essentiel de ce budget, soit 98,8 %, est affecté à des dépenses de transfert visant principalement le soutien aux réseaux de l'éducation et de l'enseignement supérieur. La répartition est la suivante : 76,0 % des dépenses de transfert sont consacrées à la rémunération, 9,3 % au fonctionnement, 9,2 % au service de la dette et 5,5 % à d'autres bénéficiaires et partenaires de l'éducation.

Les dépenses de transfert ventilées par catégories



Les ressources financières du Ministère sont réparties de façon à assurer la continuité et l'amélioration constante de la qualité de l'offre de services éducatifs. La quasi-totalité du budget est donc consacrée à des dépenses récurrentes.

Pour l'exercice financier 2017-2018, les choix budgétaires du Ministère s'appuient sur les priorités suivantes :

ÉDUCATION PRÉSCOLAIRE, ENSEIGNEMENT PRIMAIRE ET SECONDAIRE

À l'éducation préscolaire et à l'enseignement primaire et secondaire, le budget de 9 940,7 M\$ vise l'amélioration du soutien aux élèves ainsi que la réussite des élèves. En conséquence, ce budget tient compte à la fois de la planification des engagements du Ministère à l'égard du développement de ses divers programmes et des dépenses découlant des facteurs de croissance, comme l'augmentation de la clientèle et des dépenses de fonctionnement du réseau scolaire.

À l'automne 2016, le gouvernement a choisi d'ouvrir un large dialogue avec l'ensemble des citoyens et tous les acteurs et partenaires du système scolaire. Les consultations publiques en vue de l'élaboration de la première politique gouvernementale en matière de réussite éducative se sont appuyées sur les valeurs fondatrices du système québécois : l'universalité, l'accessibilité et l'équité. Le Québec doit poursuivre dans cette voie tout en faisant preuve d'innovation et d'audace comme il l'a fait par le passé.

Des consensus ont été dégagés et suggèrent d'intervenir dès aujourd'hui en appui au développement de la vision collective, cohérente et innovante de l'école du 21^e siècle qui sera portée par la politique de la réussite éducative. Ainsi, en éducation préscolaire et en enseignement primaire et secondaire, l'action gouvernementale vise à :

- Soutenir les parents dans le rôle central qu'ils ont à jouer dès le début du parcours de leur enfant;
- Agir tôt, dès la petite enfance, et dans la transition vers l'école, d'abord pour éveiller l'enfant aux apprentissages puis, pour l'accompagner dans ses premiers pas scolaires;
- Dépister le plus tôt possible les enfants qui vivent des difficultés en offrant le soutien nécessaire aux enseignants;
- Appuyer l'équipe-école dans ses interventions auprès des jeunes les plus vulnérables tout au long du primaire et dans l'offre de services adaptés aux besoins de chacun;
- Développer un modèle d'école du 21^e siècle offrant un milieu de vie sain et inspirant ainsi qu'un environnement numérique propice à l'apprentissage et à la réussite de tous les élèves;
- Offrir davantage de ressources aux jeunes et aux adultes qui ont des besoins particuliers et qui poursuivent leur cheminement scolaire en formation générale aux adultes ou en formation professionnelle;
- Stimuler le goût des citoyens d'opter pour un mode de vie actif par des mesures structurantes en sport et loisir, orientées vers l'accessibilité et la qualité de l'expérience.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Le budget de dépenses de 5 559,8 M\$ se répartit ainsi : 3 296,1 M\$, soit 59,3 %, pour l'enseignement et la recherche universitaires et 2 263,7 M\$, soit 40,7 %, pour l'enseignement collégial. Ces budgets incluent le service de la dette de chacun des deux ordres d'enseignement de l'enseignement supérieur.

Les établissements d'enseignement supérieur disposeront des ressources pour contribuer à leur mission relative au développement et à la transmission des savoirs.

Parmi les initiatives que le Ministère entend prendre pour assurer la qualité des activités de formation et pour favoriser la réussite éducative, des budgets additionnels seront consacrés :

- Au soutien de la formation en lien avec les besoins du marché du travail, en considérant les enjeux soulevés dans le cadre du Rendez-vous national sur la main-d'œuvre;
- À aider les étudiants ayant des besoins particuliers;
- À appuyer l'attraction et l'encadrement des étudiants non-résidents du Québec;

- À l'encadrement et la persévérance des étudiants;
- À favoriser les partenariats entre établissements, la concertation et la présence régionale;
- À contrer les violences sexuelles sur les campus.

AIDE FINANCIÈRE AUX ÉTUDES

Un budget totalisant 824,9 M\$ est consacré au Programme de prêts et bourses ainsi qu'aux programmes complémentaires. Le budget affecté au régime d'aide financière aux études pour la prochaine année prend en compte la bonification annoncée à la suite de l'augmentation de la compensation fédérale, la variation de la clientèle ainsi que l'indexation des paramètres de calcul qui permettront de maintenir et d'augmenter l'accessibilité aux études postsecondaires et à la formation professionnelle.

DÉVELOPPEMENT DU LOISIR ET DU SPORT

Afin de favoriser le développement du sport, du loisir et de l'activité physique et de promouvoir un mode de vie physiquement actif, dans un cadre sécuritaire, le Ministère consacrera une somme de 81,8 M\$ au secteur du loisir et du sport. Ces sommes lui permettront notamment de soutenir les différents acteurs du milieu du loisir et du sport dans la réalisation de leur mission et dans la mise en œuvre de leurs interventions et ainsi développer et maintenir les relations avec ceux-ci.

Le Ministère soutiendra également les athlètes québécois sur les scènes sportives canadienne et internationale.

En outre, une Politique de l'activité physique, du sport et du loisir sera mise en œuvre par des mesures structurantes.

ADMINISTRATION

À l'Administration, un budget de 187,8 M\$ est alloué aux ressources humaines, financières, matérielles et informationnelles pour la gestion et l'administration de l'ensemble des programmes confiés au Ministère.

SOUTIEN AUX ORGANISMES

Un budget de 92,8 M\$ est alloué au programme Soutien aux organismes pour soutenir le fonctionnement des organismes de consultation relevant du ministre ainsi que le fonctionnement des divers organismes œuvrant en éducation.

LE PLAN BUDGÉTAIRE

LE BUDGET DE DÉPENSES

Le budget de dépenses de 17 881,7 M\$ en 2017-2018 s'inscrit dans le cadre du Plan pour la réussite en éducation et en enseignement supérieur. Les dépenses du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur augmentent de 637,3 M\$ en 2017-2018 par rapport à la dépense probable 2016-2017.

En tenant compte d'un montant de 78,5 M\$ en provenance de la provision pour l'intégration des immigrants du ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion qui s'ajoutera à ce budget en cours d'année 2017-2018, la croissance des dépenses du Ministère totalise 715,8 M\$, soit 4,2 %. Par ailleurs, une somme additionnelle prévue au Fonds de suppléance s'ajoutera à ce montant pour tenir compte de mesures annoncées au Discours sur le budget 2017-2018.

Ce budget permet le financement des programmes suivants : Administration; Soutien aux organismes; Aide financière aux études; Éducation préscolaire et enseignement primaire et secondaire; Enseignement supérieur; Développement du loisir et du sport et Régimes de retraite.

PROGRAMME 1 **Administration**

Ce programme vise à assurer l'administration de l'ensemble des programmes confiés au Ministère et à soutenir l'action des réseaux de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et secondaire et de l'enseignement supérieur en fournissant les services nécessaires à l'exercice de leur mission. Ce programme assure aussi le fonctionnement du secteur du loisir et du sport ainsi que de l'aide financière aux études.

Le budget de dépenses 2017-2018 connaît une augmentation de 11,7 M\$ par rapport à la dépense probable 2016-2017. Cette augmentation est attribuable à un resserrement des dépenses administratives en 2016-2017.

PROGRAMME 2 **Soutien aux organismes**

Ce programme vise à offrir des activités de formation professionnelle, technique et universitaire dans les domaines de l'hôtellerie, de la restauration et du tourisme. Il a également pour objectif de réaliser des activités de coordination des différents acteurs du secteur minier, d'estimer les besoins de formation et d'accroître la diversification de l'offre de formation dans le secteur des mines.

Il assure aussi le fonctionnement du Conseil supérieur de l'éducation et des organismes de consultation en matière d'accessibilité financière aux études, d'évaluation du domaine de l'enseignement collégial et de consultation sur l'enseignement privé.

Enfin, ce programme vise à assurer un soutien financier aux organismes communautaires et partenaires des réseaux de l'éducation.

Le budget de dépenses pour 2017-2018 totalise 92,8 M\$, soit une augmentation de 0,6 M\$ par rapport à la dépense probable 2016-2017. Cette augmentation est notamment attribuable à la hausse de la masse salariale et du budget de fonctionnement de l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec.

PROGRAMME 3**Aide financière aux études**

Ce programme vise à favoriser l'accessibilité aux études secondaires en formation professionnelle et aux études postsecondaires à temps plein ou à temps partiel. Il fournit un soutien financier aux personnes dont les ressources financières sont jugées insuffisantes.

Le budget de dépenses pour 2017-2018 totalise 824,9 M\$ et correspond à une augmentation de 81,6 M\$ par rapport à la dépense probable 2016-2017. Cette croissance est due à la bonification de l'aide financière aux études à la suite de l'augmentation de la compensation fédérale, à la variation de la clientèle et à l'indexation de certains paramètres.

PROGRAMME 4**Éducation préscolaire et enseignement primaire et secondaire**

Ce programme vise à rendre accessibles aux élèves – jeunes et adultes – les services d'éducation préscolaire et d'enseignement primaire et secondaire incluant la formation professionnelle et les services de transport scolaire en fournissant les ressources financières aux commissions scolaires et aux établissements d'enseignement privés subventionnés.

L'augmentation du budget de dépenses 2017-2018 pour ce programme par rapport à la dépense probable 2016-2017 est de 426,5 M\$. Toutefois, la dépense probable inclut une somme de 75,8 M\$, dont les crédits apparaissent en 2017-2018 au ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion. En incluant ce montant de crédits au budget de dépenses 2017-2018 du Ministère, l'augmentation réelle pour ce programme sur une base comparable est de 502,3 M\$. Cette croissance permettra le financement des nouveaux investissements pour la réussite éducative des élèves et des facteurs de croissance de l'Éducation préscolaire et de l'enseignement primaire et secondaire, dont notamment l'indexation salariale et les variations de clientèle.

PROGRAMME 5**Enseignement supérieur**

Ce programme vise à rendre accessibles les services d'enseignement aux étudiantes et aux étudiants des collèges et des universités, en fournissant aux établissements les ressources financières nécessaires à leur fonctionnement et à leur développement.

Le budget de dépenses pour 2017-2018 totalise 5 559,8 M\$ et correspond à une augmentation de 175,2 M\$ par rapport à la dépense probable 2016-2017. Cette croissance permettra essentiellement le financement de différents facteurs de croissance de ce réseau, dont l'indexation salariale, les variations de clientèle et la mise en place de diverses initiatives favorisant la réussite des étudiants.

PROGRAMME 6**Développement du loisir et du sport**

Ce programme vise à promouvoir et à favoriser les activités de loisir et de sport par un soutien aux organismes du milieu et à des groupes particuliers. Il porte également sur l'action bénévole ainsi que sur la sécurité dans la pratique d'activités récréatives et sportives.

Le budget de dépenses de ce programme augmente de 3,0 M\$ en 2017-2018 par rapport à la dépense probable 2016-2017. Cette augmentation est due, entre autres, à la mise en œuvre de la Politique de l'activité physique, du sport et du loisir.

PROGRAMME 7

Régimes de retraite

Ce programme regroupe le régime de retraite des enseignants, le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics et le régime de retraite du personnel d'encadrement applicable au personnel des réseaux.

Le niveau du budget de dépenses pour ce programme diminue de 61,2 M\$ par rapport à la dépense probable 2016-2017. Cette diminution est attribuable à la révision des dépenses afférentes aux coûts des services courants et passés du personnel des réseaux.

Le budget de dépenses par programmes (en milliers de dollars)

	2017-2018		2016-2017	
	Budget de dépenses	Variation	Budget de dépenses	Dépense probable
	(1)	(2)=(1)-(4)	(3)	(4)
1. Administration	187 757,7	11 679,8	188 477,9	176 077,9
2. Soutien aux organismes	92 750,8	616,0	80 084,8	92 134,8
3. Aide financière aux études	824 859,1	81 569,4	744 789,7	743 289,7
4. Éducation préscolaire et enseignement primaire et secondaire	9 940 691,5	426 461,7	9 447 899,8	9 514 229,8
5. Enseignement supérieur	5 559 797,5	175 190,7	5 375 506,8	5 384 606,8
6. Développement du loisir et du sport	81 756,3	3 000,0	77 756,3	78 756,3
7. Régimes de retraite	1 194 088,0	(61 227,7)	1 255 315,7	1 255 315,7
Total	17 881 700,9	637 289,9¹	17 169 831,0	17 244 411,0

¹ En incluant le montant de 78,5 M\$ en provenance de la provision pour l'intégration des immigrants du ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion, dont 75,8 M\$ à l'éducation préscolaire et enseignement primaire et secondaire et 2,7 M\$ à l'enseignement supérieur, la croissance des dépenses 2017-2018 totalise 715,8 M\$, soit 4,2 %.

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

Le budget d'investissements 2017-2018 de 144,3 M\$ est essentiellement destiné à compenser les établissements financiers lorsqu'un étudiant est en défaut de paiement auprès de son institution financière. Ces rachats se font en vertu de l'article 29 de la Loi sur l'aide financière aux études (RLRQ, chapitre A-13.3).

La variation du budget d'investissements de 1,0 M\$ est attribuable à la révision du niveau des crédits d'immobilisations dans le cadre de l'élaboration des programmations annuelles en ressources informationnelles, des planifications triennales de projets et activités en ressources informationnelles et du Plan québécois des infrastructures.

Le budget d'investissements

(en milliers de dollars)

	2017-2018		2016-2017
	Variation		
Immobilisations tangibles	70,0	-	70,0
Immobilisations en ressources informationnelles	5 618,0	(958,4)	6 576,4
Prêts, placements, avances et autres	138 600,0	-	138 600,0
Total	144 288,0	(958,4)	145 246,4

ANNEXE 1**LES ORGANISMES BUDGÉTAIRES****Les organismes budgétaires**
(en milliers de dollars)

	Budget de dépenses 2017-2018	Dépense probable 2016-2017
Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études	166,0	166,0
Commission consultative de l'enseignement privé	132,9	132,9
Commission d'évaluation de l'enseignement collégial	2 460,8	2 460,8
Conseil supérieur de l'éducation	2 517,6	2 517,6

ANNEXE 2

LES ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES

Les dépenses des organismes autres que budgétaires

(en milliers de dollars)

	2017-2018		2016-2017	
	Prévision de dépenses	Partie financée par le portefeuille ministériel	Dépense probable	Partie financée par le portefeuille ministériel
Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec	38 252,2	27 507,8	36 986,4	26 841,8
Institut national des mines	1 117,1	970,0	1 216,9	970,0

LES FONDS SPÉCIAUX

Les dépenses des fonds spéciaux

(en milliers de dollars)

	2017-2018		2016-2017	
	Prévision de résultats	Partie financée par le portefeuille ministériel	Résultats probables	Partie financée par le portefeuille ministériel
Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique				
Dépenses	76 129,9	-	59 237,8	-
Investissements	121 279,2		128 565,1	
Fonds pour l'excellence et la performance universitaires				
Dépenses	26 906,0	25 000,0	28 852,0	25 000,0
Investissements	-		-	

ÉNERGIE ET RESSOURCES NATURELLES

LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE MINISTÉRIEL

Le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, en tant que gestionnaire du territoire et des ressources énergétiques et minérales, assume la mission suivante :

- Assurer la gestion et soutenir la mise en valeur des ressources énergétiques et minérales ainsi que du territoire du Québec, dans une perspective de développement durable.

Quatre organismes autres que budgétaires sont sous la responsabilité du ministre, soit :

- La Régie de l'énergie dont la mission consiste à assurer la conciliation entre l'intérêt public, la protection des consommateurs et un traitement équitable du transporteur d'électricité et des distributeurs d'énergie. Elle favorise la satisfaction des besoins énergétiques dans une perspective de développement durable et d'équité au plan individuel comme au plan collectif;
- La Société de développement de la Baie-James qui a pour mission de favoriser, dans une perspective de développement durable, le développement économique, la mise en valeur et l'exploitation des ressources naturelles, autres que les ressources hydroélectriques relevant du mandat d'Hydro-Québec, du territoire de la région de la Baie-James. Elle peut notamment susciter, soutenir et participer à la réalisation de projets visant ces fins;
- La Société du Plan Nord qui a pour mission, dans une perspective de développement durable, de contribuer au développement intégré et cohérent du territoire du Plan Nord, en conformité avec les orientations définies par le gouvernement et en concertation avec les représentants des régions et des nations autochtones concernées ainsi que du secteur privé;
- Transition énergétique Québec dont la mission est de soutenir, de stimuler et de promouvoir la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques et de coordonner la mise en œuvre de l'ensemble des programmes et des mesures nécessaires à l'atteinte des cibles énergétiques déterminées par le gouvernement.

De plus, le ministre est responsable d'Hydro-Québec ainsi que de trois fonds spéciaux : le Fonds des ressources naturelles pour les volets Gestion des hydrocarbures, Gestion de l'activité minière et Patrimoine minier, le Fonds d'information sur le territoire ainsi que le Fonds de transition énergétique.

LES CHOIX BUDGÉTAIRES

Les choix budgétaires du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles répondent à l'enjeu :

- La mise en valeur des ressources énergétiques et minérales ainsi que du territoire.

Cet enjeu prioritaire structure le Plan stratégique 2015-2018 du Ministère. Il est transversal et se décline en trois orientations.

Les choix budgétaires tiennent également compte de certains éléments de contexte attribuables aux engagements pris par le gouvernement ainsi qu'à la situation économique de certains secteurs d'activité des ressources naturelles.

ORIENTATION 1

Contribuer au développement économique du Québec

Le développement des ressources énergétiques et minérales ainsi que du territoire est une composante essentielle de la création de richesse.

Le développement des ressources naturelles repose également sur la capacité de l'organisation à acquérir, à traiter et à analyser les connaissances stratégiques afférentes.

Actions envisagées

- Poursuivre la mise en œuvre de la Politique énergétique 2030;
- Poursuivre la mise en œuvre du Plan d'action gouvernemental sur les hydrocarbures qui consiste notamment à :
 - Préparer et déposer le cadre réglementaire sur la gestion des hydrocarbures;
 - Préparer la position du gouvernement du Québec dans le cadre du processus d'approbation de l'Office national de l'énergie relatif au projet d'oléoduc Énergie Est;
 - Poursuivre les travaux relatifs au projet de loi assurant la mise en œuvre de l'Accord Canada-Québec sur la gestion conjointe des hydrocarbures dans le golfe du Saint-Laurent;
 - Élaborer et mettre en œuvre un plan d'action sur les puits inactifs;
 - Effectuer le suivi et le contrôle des projets d'exploration pour les hydrocarbures.
- Poursuivre la mise en œuvre de la vision stratégique du développement minier;
- Restaurer les sites miniers abandonnés jugés prioritaires;
- Poursuivre la mise en œuvre du plan de réduction du corpus législatif et réglementaire;
- Élaborer et mettre en œuvre le plan de réduction des délais de traitement des dossiers, notamment la gestion des titres miniers;
- Poursuivre l'acquisition de levés topographiques aériens et de connaissances géoscientifiques sur le territoire du Québec afin de soutenir la mise en valeur du potentiel minéral;
- Poursuivre la contribution du Ministère à la mise en œuvre du Plan Nord.

ORIENTATION 2

Assurer la mise en valeur durable des ressources énergétiques et minérales ainsi que du territoire, de concert avec les parties prenantes

Dans un contexte où les terres du domaine de l'État sont de plus en plus sollicitées, et compte tenu de l'importance économique pour le Québec du développement du territoire, le Ministère doit continuer d'assurer un leadership en matière d'acceptabilité sociale. La participation des communautés locales et des communautés autochtones dans le développement des ressources énergétiques et minérales ainsi que du territoire constitue un élément incontournable de la mise en valeur de nos richesses collectives.

Actions envisagées

- Mettre en œuvre les orientations ministérielles en matière d'acceptabilité sociale;
- Élaborer et mettre en œuvre une politique de participation des communautés locales ainsi qu'une politique de consultation des communautés autochtones.

ORIENTATION 3

Améliorer l'efficacité de l'organisation et sa prestation de services

Le Ministère privilégie une démarche d'amélioration continue en s'appuyant sur ses ressources humaines.

Actions envisagées

- Élaborer les plans sectoriels de gestion mobilisatrice du personnel;
- Mettre en œuvre les nouvelles pratiques de gestion des connaissances et de l'expertise.

LE PLAN BUDGÉTAIRE

LE BUDGET DE DÉPENSES

Le budget de dépenses 2017-2018 s'établit à 72,1 M\$, soit un niveau comparable à la dépense probable de l'exercice 2016-2017.

PROGRAMME 1

Gestion des ressources naturelles

Ce programme vise à assurer la gestion et à soutenir la mise en valeur des ressources énergétiques et minérales ainsi que du territoire du Québec, dans une perspective de développement durable. Il couvre également les activités administratives de l'organisation ainsi que celles assumées pour le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs depuis sa création le 24 avril 2014, et ce, dans les domaines de la gestion des ressources humaines, informationnelles, matérielles et financières.

Le budget de dépenses par programmes

(en milliers de dollars)

	2017-2018		2016-2017	
	Budget de dépenses	Variation	Budget de dépenses	Dépense probable
	(1)	(2)=(1)-(4)	(3)	(4)
1. Gestion des ressources naturelles	72 149,1	210,9	72 208,4	71 938,2
Total	72 149,1	210,9	72 208,4	71 938,2

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

La variation du budget d'investissements de 0,5 M\$ est attribuable à la révision du niveau des crédits d'immobilisations dans le cadre de l'élaboration des programmations annuelles en ressources informationnelles, des planifications triennales des projets et activités en ressources informationnelles et du Plan québécois des infrastructures.

Le budget d'investissements

(en milliers de dollars)

	2017-2018		2016-2017
	Variation		
Immobilisations tangibles	1 482,4	-	1 482,4
Immobilisations en ressources informationnelles	5 145,1	(450,0)	5 595,1
Prêts, placements, avances et autres	50,2	-	50,2
Total	6 677,7	(450,0)	7 127,7

ANNEXE 1**LES ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES****Les dépenses des organismes autres que budgétaires**
(en milliers de dollars)

	2017-2018		2016-2017	
	Prévision de dépenses	Partie financée par le portefeuille ministériel	Dépense probable	Partie financée par le portefeuille ministériel
Régie de l'énergie	16 009,2	-	14 912,9	-
Société de développement de la Baie-James	31 921,3	-	29 989,0	-
Société du Plan Nord	71 865,2	-	111 054,7	-
Transition énergétique Québec	214 995,4	-	-	-

ANNEXE 1 (suite)

LES FONDS SPÉCIAUX

Les dépenses des fonds spéciaux

(en milliers de dollars)

	2017-2018		2016-2017	
	Prévision de résultats	Partie financée par le portefeuille ministériel	Résultats probables	Partie financée par le portefeuille ministériel
Fonds des ressources naturelles				
Dépenses	32 841,4	6 096,8	207 499,4	6 054,2
Investissements	330,0		422,2	
Fonds de transition énergétique				
Dépenses	100,0	-	-	-
Investissements	-		-	
Fonds d'information sur le territoire				
Dépenses	113 638,8	-	108 066,9	-
Investissements	50 312,5		60 751,0	

FAMILLE

LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE MINISTÉRIEL

L'intervention du Ministère contribue à la vitalité économique du Québec par la mise en place de conditions favorables à l'épanouissement et au mieux-être des familles, des enfants et des aînés dans leur milieu de vie.

Le Ministère assure la cohérence de l'action gouvernementale touchant les enfants, les familles et les aînés. À ce titre, il est responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre de politiques, de programmes et de mesures qui répondent à leurs besoins. Il s'assure, notamment, de prendre en compte la diversité des modèles familiaux et des milieux de vie dans lesquels ils évoluent.

En vue de mettre en place des conditions favorables à l'épanouissement des familles et au développement des enfants, l'action du Ministère porte particulièrement sur l'accessibilité aux services de garde et sur leur qualité, sur la conciliation des responsabilités familiales et professionnelles, sur le soutien aux partenaires engagés auprès des familles et des enfants ainsi que sur l'amélioration de l'information disponible en matière d'aide destinée aux familles en la rendant simple et accessible.

Le Ministère est également responsable de la coordination des interventions gouvernementales visant à favoriser le vieillissement actif, la reconnaissance et la pleine participation des personnes aînées au développement de la société québécoise. Il soutient et encourage la participation sociale, civique, professionnelle et économique des personnes aînées, voit à promouvoir une image positive du vieillissement et à lutter contre les préjugés et les stéréotypes associés à l'âge.

Enfin, le Ministère est responsable de la coordination de la mise en œuvre de toutes les actions découlant du Plan d'action concerté pour prévenir et contrer l'intimidation 2015-2018 « Ensemble contre l'intimidation, une responsabilité partagée ».

La mission du Curateur public est de veiller à la protection de citoyennes et de citoyens inaptes par des mesures adaptées à leur état et à leur situation particulière, en plus d'offrir des services d'information et d'assistance aux tuteurs et curateurs privés, dont il surveille l'administration, ainsi qu'aux membres des conseils de tutelle.

LES CHOIX BUDGÉTAIRES

Les choix budgétaires ont été établis en fonction des priorités gouvernementales pour 2017-2018 dans les champs de compétence du Ministère.

ORIENTATION 1**Assurer la pérennité et la qualité des services de garde éducatifs à l'enfance****Actions envisagées**

- Soutenir le développement global des jeunes enfants en vue d'une entrée scolaire réussie. Le Ministère a collaboré avec le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur à l'élaboration de la future politique sur la réussite éducative qui sera rendue publique au cours de la prochaine année. L'intervention, dès la petite enfance, a en effet d'importants impacts sur l'entrée à l'école des enfants et la poursuite de leur parcours scolaire;
- Améliorer la qualité éducative de l'ensemble des services de garde. Le Ministère envisage de mettre en œuvre un nouveau processus d'évaluation et d'amélioration de la qualité éducative dans l'ensemble du réseau des services de garde éducatifs à l'enfance. De plus, le programme éducatif des services de garde du Québec fera l'objet d'une mise à jour;
- Améliorer l'adéquation entre l'offre de places en services de garde éducatifs à l'enfance et la demande. Le Ministère entend se doter de moyens lui permettant d'atteindre l'équilibre entre les besoins des parents et l'offre de services de garde tout en assurant une saine gestion des fonds publics.

ORIENTATION 2**Soutenir le développement de milieux de vie et d'environnements favorables aux familles et aux personnes âgées****Actions envisagées**

- Soutenir la mise en œuvre de mesures en faveur de la conciliation travail-famille-étude (CTFE). Le Ministère mettra en œuvre un plan d'action en cette matière avec pour objectif de soutenir, outiller, mobiliser et favoriser l'engagement des milieux de vie et des milieux de travail à l'égard de la CTFE, et ce, dans une perspective de mieux-être des familles et dans l'intérêt économique du Québec;
- Soutenir l'action en matière de prévention et de lutte contre l'intimidation. Le Ministère poursuivra la mise en œuvre des mesures prévues au Plan d'action concerté pour prévenir et contrer l'intimidation 2015-2018;
- Soutenir l'implication des personnes âgées dans leur communauté. Le Ministère procèdera au bilan final de sa Politique Vieillir et vivre ensemble chez soi, dans sa communauté, au Québec et de son plan d'action 2012-2017 et en déterminera la suite;
- Soutenir la lutte contre la maltraitance envers les personnes âgées. Le Ministère poursuivra ses travaux entourant le projet de loi visant à lutter contre la maltraitance envers les aînés et toute autre personne majeure en situation de vulnérabilité, déposé à l'Assemblée nationale le 19 octobre 2016, et renouvellera le Plan d'action gouvernemental pour contrer la maltraitance envers les personnes âgées;
- Favoriser la participation des travailleurs âgés au marché du travail. Le Ministère procèdera au lancement d'un guide de bonnes pratiques pour favoriser l'embauche, le maintien ou le retour en emploi des travailleurs âgés.

ORIENTATION 3

Miser sur des façons de faire efficaces et adaptées aux besoins de la clientèle et des partenaires

Actions envisagées

- Améliorer les outils et l'information de gestion utiles à la prise de décision. Le Ministère poursuivra la consolidation de son environnement informationnel de même que de ses principaux systèmes de mission;
- Favoriser le développement et le maintien des compétences. Le Ministère poursuivra la mise en œuvre de ses mesures visant une meilleure planification de sa main-d'œuvre et de sa relève;
- Assurer la pertinence et la fiabilité de l'information mise à la disposition des partenaires. Le Ministère entend améliorer les contenus proposés sur son site Web et s'assurer de leur pertinence et de leur fiabilité en évaluant la satisfaction de ses partenaires à cet égard.

LE PLAN BUDGÉTAIRE

LE BUDGET DE DÉPENSES

Le budget de dépenses 2017-2018 s'établit à 2 546,0 M\$, soit une hausse de 18,0 M\$ par rapport à la dépense probable de l'exercice financier 2016-2017. À ce montant, une somme additionnelle prévue au Fonds de suppléance s'ajoutera pour tenir compte des mesures annoncées au Discours sur le budget 2017-2018.

PROGRAMME 1

Planification, recherche et administration

Ce programme vise à assurer la réalisation de recherches ainsi que l'élaboration et l'évaluation de politiques favorables à l'épanouissement et au mieux-être des familles, des enfants et des aînés, en concertation avec les ministères et organismes gouvernementaux. De plus, ce programme vise à planifier, à diriger et à coordonner les activités administratives essentielles à la gestion des programmes du Ministère. Enfin, ce programme est responsable de la coordination, de la mise en œuvre et du suivi des engagements pris relativement à la lutte contre l'intimidation.

Le budget de dépenses pour ce programme s'établit à 66,1 M\$ en 2017-2018, soit une hausse de 1,2 M\$ par rapport à la dépense probable de l'exercice financier 2016-2017. Cette variation s'explique principalement par la hausse des sommes accordées dans le cadre du Plan d'action concerté pour prévenir et contrer l'intimidation 2015-2018 « Ensemble contre l'intimidation, une responsabilité partagée ».

PROGRAMME 2**Mesures d'aide à la famille**

Ce programme a pour but de favoriser l'accès à des services de garde éducatifs à l'enfance de qualité. Il procure les ressources nécessaires pour le financement des dépenses de fonctionnement des centres de la petite enfance (CPE), des garderies subventionnées et des bureaux coordonnateurs de la garde en milieu familial (BC), ainsi que les subventions aux personnes responsables d'un service de garde en milieu familial. Il finance aussi les infrastructures des CPE et les régimes de retraite et d'assurance collective à l'intention du personnel des CPE, des BC et des garderies subventionnées. De plus, ce programme accorde à des organismes communautaires œuvrant auprès des familles, le financement en lien avec leur mission globale ainsi que le financement des services de haltes-garderies communautaires. Il assure également le soutien aux municipalités et aux municipalités régionales de comté qui désirent mettre en place des politiques familiales municipales. Enfin, il finance l'administration du programme de Soutien aux enfants offert sous forme d'un crédit d'impôt remboursable.

Le budget de dépenses pour ce programme s'établit à 2 398,8 M\$ en 2017-2018, soit une hausse de 15,0 M\$ par rapport à la dépense probable de l'exercice financier 2016-2017. Plusieurs facteurs contribuent à la variation des crédits alloués au financement des services de garde, en plus ou en moins, dont la diminution du taux d'occupation des places en milieu familial, la création de places et la variation de la contribution financière des parents.

PROGRAMME 3**Condition des aînés**

Ce programme a pour objectif de favoriser le vieillissement actif au sein de la société québécoise. Il vise à planifier, conseiller, concerter et soutenir des politiques ou mesures propices à combattre les préjugés, à favoriser la participation, la santé et la sécurité des personnes âgées, et ce, dans une perspective d'équité intergénérationnelle et de respect de la diversité. Il a également pour objectif de mettre en place des mesures permettant de lutter contre la maltraitance envers les personnes âgées et de soutenir de façon particulière les personnes âgées plus vulnérables.

Le budget de dépenses pour ce programme s'établit à 29,5 M\$ en 2017-2018, soit une somme comparable à la dépense probable de l'exercice financier 2016-2017.

PROGRAMME 4**Curateur public**

Ce programme vise à assurer la protection et la représentation dans leurs droits et leurs biens des citoyens déclarés inaptes.

Le budget de dépenses de ce programme s'établit à 51,6 M\$ en 2017-2018, soit une hausse de 1,5 M\$ par rapport à la dépense probable de l'exercice financier 2016-2017. Cette hausse est notamment attribuable à la croissance des clientèles.

Le budget de dépenses par programmes

(en milliers de dollars)

	2017-2018		2016-2017	
	Budget de dépenses	Variation	Budget de dépenses	Dépense probable
	(1)	(2)=(1)-(4)	(3)	(4)
1. Planification, recherche et administration	66 135,6	1 171,9	64 688,7	64 963,7
2. Mesures d'aide à la famille	2 398 775,8	15 018,2	2 389 807,6	2 383 757,6
3. Condition des aînés	29 481,9	286,0	29 195,9	29 195,9
4. Curateur public	51 630,7 ¹	1 487,0	50 143,7	50 143,7
Total	2 546 024,0	17 963,1	2 533 835,9	2 528 060,9

¹ Les dépenses du Curateur public excluent les montants associés aux crédits renouvelables qui sont estimés à 15,5 M\$ en 2017-2018.

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

Le budget vise à couvrir les investissements reliés au développement et à l'amélioration des systèmes informatiques du Ministère. Ces investissements permettent d'assurer la modernisation et l'optimisation de la prestation des services du Ministère. En outre, le Curateur public dispose d'un budget de 4,1 M\$ pour couvrir ses investissements.

La diminution du budget d'investissements de 6,1 M\$, dont 3,0 M\$ pour les investissements en ressources informationnelles du Curateur public, est attribuable notamment à la révision du niveau des crédits d'immobilisations dans le cadre de l'élaboration des programmations annuelles en ressources informationnelles, des planifications triennales des projets et activités en ressources informationnelles et du Plan québécois des infrastructures.

Le budget d'investissements

(en milliers de dollars)

	2017-2018		2016-2017
	Variation		
Immobilisations tangibles	200,0	(1 500,0)	1 700,0
Immobilisations en ressources informationnelles	9 132,9	(3 582,1)	12 715,0
Prêts, placements, avances et autres	2,0	(1 000,0)	1 002,0
Total	9 334,9	(6 082,1)	15 417,0

ANNEXE 1

L'ORGANISME BUDGÉTAIRE

L'organisme budgétaire¹
(en milliers de dollars)

	Budget de dépenses 2017-2018	Dépense probable 2016-2017
Curateur public	51 630,7	50 143,7

¹ Les dépenses du Curateur public excluent les montants associés aux crédits renouvelables.

ANNEXE 2

LES FONDS SPÉCIAUX

Les dépenses des fonds spéciaux

(en milliers de dollars)

	2017-2018		2016-2017	
	Prévision de résultats	Partie financée par le portefeuille ministériel	Résultats probables	Partie financée par le portefeuille ministériel
Fonds de soutien aux proches aidants				
Dépenses	14 880,0	-	27 280,0	-
Investissements	-		-	
Fonds des services de garde éducatifs à l'enfance				
Dépenses	2 332 112,7	2 332 112,7	2 317 936,0	2 317 936,0
Investissements	-		-	
Fonds pour le développement des jeunes enfants				
Dépenses	21 250,0	-	21 250,0	-
Investissements	-		-	

FINANCES

LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE MINISTÉRIEL

Le ministère des Finances a pour mission de conseiller le gouvernement en matière fiscale, financière et budgétaire et de favoriser le développement économique du Québec.

À ces fins, le Ministère élabore et propose des politiques dans les domaines économique, fiscal, budgétaire et financier. Il élabore également les politiques relatives à l'encadrement du secteur financier et assure l'encadrement des sociétés d'État. En outre, il élabore et propose des mesures incitatives de nature fiscale et économique. Il assure également l'encadrement des boissons alcooliques et conseille le ministre à l'égard des relations financières fédérales-provinciales.

Le Ministère assure la coordination et la concertation des différents acteurs des domaines économique et social dans une perspective de prospérité et de développement durable. Il élabore et propose des mesures d'aide financière et des mesures fiscales ciblant la croissance économique, notamment en favorisant l'investissement et l'emploi.

À titre d'organisme de gouverne, il effectue le suivi de la situation financière du gouvernement et de l'économie québécoise. Le Ministère doit ainsi surveiller, contrôler et gérer tout ce qui se rattache aux finances de l'État incluant la gestion du fonds consolidé du revenu, les opérations de financement ainsi que la gestion de la dette publique. Il lui revient d'assurer la préparation des comptes publics et autres rapports financiers du gouvernement, d'élaborer et de proposer les règles relatives aux paiements ainsi que celles relatives à la perception et à l'administration des revenus de l'État.

Le Ministère travaille en étroite collaboration avec le Secrétariat du Conseil du trésor. Il lui propose les conventions comptables qui doivent être suivies par les ministères et organismes. De concert avec celui-ci, il élabore des politiques et des orientations en matière d'investissements en immobilisations et établit le niveau des engagements financiers inhérents au renouvellement des conventions collectives.

Cinq organismes autres que budgétaires et six fonds spéciaux dont les opérations sont de nature financière ou économique relèvent du portefeuille ministériel.

Le Ministère assure la réalisation des activités sous la responsabilité du ministre et le conseille à l'égard de l'application des lois qui relèvent de lui.

LES CHOIX BUDGÉTAIRES

Les choix budgétaires pour l'exercice 2017-2018 sont présentés selon les orientations stratégiques.

ORIENTATION 1

Assurer une saine gestion des finances publiques

Pourcentage des ressources budgétaires : 44,4 %

Objectifs

Les objectifs poursuivis à l'égard des finances publiques consistent principalement à maintenir l'équilibre budgétaire en 2017-2018 et pour les années suivantes. En outre, les efforts seront poursuivis pour atteindre les objectifs de réduction de la dette.

Actions envisagées

- Analyser les grands enjeux auxquels fait face le Québec en matière d'économie et de finances publiques;
- Réaliser le programme de financement et gérer la dette de façon optimale;
- Effectuer le suivi du cadre financier;
- Élaborer, présenter et effectuer le suivi du budget 2017-2018;
- Préparer et publier la mise à jour économique et financière;
- Publier les comptes publics et les rapports financiers mensuels.

ORIENTATION 2

Assurer un environnement fiscal compétitif, équitable et simple

Pourcentage des ressources budgétaires : 40,2 %

Objectifs

Le maintien d'un régime fiscal compétitif et équitable, tant à l'égard des particuliers que des sociétés, constitue également un objectif important. Pour les individus, il s'agit d'assurer une redistribution équitable de la richesse et d'accroître l'incitation au travail, alors que pour les sociétés, il faut maintenir un environnement favorable à l'investissement.

Actions envisagées

- Proposer des modifications au régime fiscal, pour les particuliers et les entreprises, afin qu'il les incite davantage au travail, à l'investissement, à l'innovation et à la création d'emplois;
- Suggérer des modifications au régime fiscal afin de favoriser le développement économique, le développement social et le développement durable.

ORIENTATION 3**Mettre en place un environnement propice au développement d'une économie prospère**

Pourcentage des ressources budgétaires : 6,3 %

Objectifs

L'augmentation de la productivité est essentielle pour soutenir la croissance et maintenir le niveau de vie des citoyens. De plus, le développement des entreprises du secteur des services financiers nécessite un encadrement harmonisé avec le reste du pays et inspiré des meilleures pratiques à l'échelle mondiale.

Actions envisagées

- Développer de nouvelles mesures pour accroître la productivité, notamment en encourageant davantage l'investissement privé;
- Contribuer à la mise en œuvre des initiatives et des projets à caractère économique des ministères sectoriels;
- Poursuivre les discussions avec les autres provinces et territoires pour l'harmonisation et la simplification de l'encadrement du secteur des valeurs mobilières;
- Effectuer une vigie et mettre à jour la législation et la réglementation du secteur financier.

ORIENTATION 4**Exercer un rôle-conseil au sein de l'appareil gouvernemental**

Pourcentage des ressources budgétaires : 9,1 %

Objectifs

Le ministère des Finances joue également un rôle de conseil et de soutien aux ministères sectoriels dans l'élaboration et la mise en place de stratégies ou de plans d'action gouvernementaux. L'expertise du personnel du Ministère permet d'assurer le financement des nouvelles initiatives dans le respect du cadre financier du gouvernement.

Actions envisagées

- Participer à l'élaboration des politiques gouvernementales en soutenant les ministères sectoriels;
- Conserver le savoir-faire et l'expertise du personnel du Ministère;
- Soutenir le gouvernement ainsi que les ministères et organismes en matière de gestion financière.

La répartition budgétaire 2017-2018 selon les orientations¹

	M\$	%
Orientation 1 : Assurer une saine gestion des finances publiques	83,5	44,4
Orientation 2 : Assurer un environnement fiscal compétitif, équitable et simple	75,6	40,2
Orientation 3 : Mettre en place un environnement propice au développement d'une économie prospère	11,8	6,3
Orientation 4 : Exercer un rôle-conseil au sein de l'appareil gouvernemental	17,1	9,1
Total	188,0	100,0

¹ Ces chiffres excluent 7 785,6 M\$ à l'égard des éléments de programmes suivants :

- Institut de la statistique du Québec (programme 1, élément 2) : 12,6 M\$;
- Service de la dette (programme 3, éléments 1, 2, 3 et 4) : 7 773,0 M\$.

LE PLAN BUDGÉTAIRE**LE BUDGET DE DÉPENSES**

En excluant le service de la dette, le budget de dépenses 2017-2018 s'établit à 200,6 M\$ soit une augmentation de 97,7 M\$ par rapport à la dépense probable de l'exercice 2016-2017. À ce montant, une somme additionnelle prévue au Fonds de suppléance s'ajoutera pour tenir compte des mesures annoncées au Discours sur le budget 2017-2018.

PROGRAMME 1**Direction du Ministère**

Ce programme vise à assurer la direction du Ministère et les services centraux en matière de planification, de coordination et de soutien à la gestion. Il vise aussi à fournir des informations statistiques sur la situation du Québec.

Le budget de ce programme en 2017-2018 s'élève à 41,9 M\$, en légère hausse de 0,7 M\$ par rapport à la dépense probable 2016-2017. Cette variation est essentiellement attribuable à l'évolution attendue du coût des espaces locatifs.

PROGRAMME 2**Politiques budgétaires et fiscales, analyses économiques et direction des activités financières et comptables du gouvernement**

Ce programme vise à assurer la direction des activités financières et comptables du gouvernement, l'élaboration des orientations en matière fiscale et budgétaire et la réalisation d'analyses économiques.

Le budget de ce programme en 2017-2018 s'élève à 158,6 M\$, en hausse de 97,0 M\$ par rapport à la dépense probable 2016-2017. Cette variation est principalement liée à la provision pour des initiatives concernant les revenus et à la provision pour moderniser les systèmes d'information dans le secteur de la santé.

PROGRAMME 3
Service de la dette

Ce programme vise à pourvoir aux paiements des intérêts sur la dette directe, à la dépense d'intérêts sur le compte des régimes de retraite, à la dépense d'intérêts sur le régime de rentes de survivants et à la dépense d'intérêts sur l'obligation relative aux congés de maladie accumulés.

Les dépenses 2017-2018 affectées à ce programme augmentent de 175,0 M\$ par rapport à l'exercice financier 2016-2017. Cette hausse s'explique principalement par l'augmentation prévue des taux d'intérêt.

Le budget de dépenses par programmes

(en milliers de dollars)

	2017-2018		2016-2017	
	Budget de dépenses	Variation	Budget de dépenses	Dépense probable
	(1)	(2)=(1)-(4)	(3)	(4)
Dépenses de programmes				
1. Direction du Ministère	41 930,5	673,4	40 115,4	41 257,1
2. Politiques budgétaires et fiscales, analyses économiques et direction des activités financières et comptables du gouvernement	158 635,8	97 019,0	121 640,7	61 616,8
Sous-total	200 566,3	97 692,4	161 756,1	102 873,9
Service de la dette				
3. Service de la dette	7 773 000,0	175 000,0	7 598 000,0	7 598 000,0
Total	7 973 566,3	272 692,4	7 759 756,1	7 700 873,9

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

Le budget d'investissements 2017-2018 du portefeuille « Finances » s'élève à 2,0 M\$.

La variation du budget d'investissements en ressources informationnelles de 0,5 M\$ est attribuable à la révision du niveau des crédits d'immobilisations dans le cadre de l'élaboration des programmations annuelles en ressources informationnelles, des planifications triennales des projets et activités en ressources informationnelles et du Plan québécois des infrastructures.

La majoration au niveau des prêts, placements, avances et autres de 1,3 M\$ s'explique par des travaux qui seront réalisés par le Contrôleur des finances dans les solutions d'affaires en gestion intégrée des ressources.

Le budget d'investissements

(en milliers de dollars)

	2017-2018		2016-2017
	Variation		
Immobilisations tangibles	-	-	-
Immobilisations en ressources informationnelles	705,0	(494,5)	1 199,5
Prêts, placements, avances et autres	1 294,3	1 264,3	30,0
Total	1 999,3	769,8	1 229,5

ANNEXE 1

LES ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES

Les dépenses des organismes autres que budgétaires
(en milliers de dollars)

	2017-2018		2016-2017	
	Prévision de dépenses	Partie financée par le portefeuille ministériel	Dépense probable	Partie financée par le portefeuille ministériel
Agence du revenu du Québec	1 175 137,0	-	1 136 673,7	-
Autorité des marchés financiers	140 994,0	-	128 815,8	-
Financement-Québec	300 410,5	-	369 429,4	-
Institut de la statistique du Québec	27 402,9	12 588,1	26 842,1	12 411,4
Société de financement des infrastructures locales du Québec	683 315,2	-	714 339,7	-

ANNEXE 1 (suite)

LES FONDS SPÉCIAUX

Les dépenses des fonds spéciaux

(en milliers de dollars)

	2017-2018		2016-2017	
	Prévision de résultats	Partie financée par le portefeuille ministériel	Résultats probables	Partie financée par le portefeuille ministériel
Fonds de financement				
Dépenses	1 519 466,7	-	1 439 946,5	-
Investissements	9 025 060,3		8 171 631,4	
Fonds des générations				
Dépenses	-	-	-	-
Investissements	2 488 000,0		2 042 000,0	
Fonds du centre financier de Montréal				
Dépenses	1 336,3	-	1 323,1	-
Investissements	-		-	

ANNEXE 1 (suite)

LES FONDS SPÉCIAUX

Les dépenses des fonds spéciaux
 (en milliers de dollars)

	2017-2018		2016-2017	
	Prévision de résultats	Partie financée par le portefeuille ministériel	Résultats probables	Partie financée par le portefeuille ministériel
Fonds du Plan Nord				
Dépenses	74 488,6	-	213 827,9	-
Investissements	-		-	
Fonds du Tribunal administratif des marchés financiers				
Dépenses	2 866,7	-	2 437,1	-
Investissements	25,0		1 135,8	
Fonds relatif à l'administration fiscale				
Dépenses	926 655,5	-	837 848,6	-
Investissements	-		-	

FORÊTS, FAUNE ET PARCS

LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE MINISTÉRIEL

Le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs assume la mission suivante :

- Assurer une gestion durable des forêts, de la faune et des parcs et favoriser l'apport économique de ces secteurs d'activité au bénéfice des citoyens du Québec et de ses régions.

Deux organismes autres que budgétaires sont sous la responsabilité du ministre, soit :

- La Fondation de la faune du Québec, dont la mission consiste à promouvoir la conservation et la mise en valeur de la faune et de son habitat;
- La Société des établissements de plein air du Québec, dont le mandat est de gérer les activités ayant cours dans les parcs nationaux au sud du 50^e parallèle, notamment les activités relatives à la conservation et à l'éducation tout comme la gestion des activités de plein air, d'accueil, d'hébergement et d'entretien. La mission de conservation et d'accessibilité est au cœur de ses préoccupations.

Le ministre est également responsable du Fonds des ressources naturelles pour le volet Aménagement durable du territoire forestier.

LES CHOIX BUDGÉTAIRES

Les choix budgétaires du Ministère s'inscrivent à l'intérieur des cinq orientations stratégiques ministérielles.

ORIENTATION 1

Favoriser le développement d'un secteur forestier innovant, compétitif et diversifié

Cette orientation vise à assurer une gestion et une mise en valeur des forêts du Québec de manière pérenne et créatrice de richesse. Le Ministère est responsable de la planification forestière, un intrant essentiel pour assurer la continuité des activités de récolte de bois et de réalisation des travaux sylvicoles. Par ailleurs, il optimise l'attribution des bois en provenance des forêts du domaine de l'État. En parallèle, le Ministère favorise la croissance et le développement de l'industrie manufacturière des produits du bois, au bénéfice des collectivités du Québec. Il joue un rôle de premier plan dans l'accompagnement des entreprises grâce au soutien à l'innovation et à l'expertise qu'il détient. Il contribue ainsi à favoriser les investissements, le développement technologique et l'expansion des marchés.

Actions envisagées

- Assurer la stabilité des approvisionnements des entreprises forestières de transformation en provenance des forêts publiques;
- Assurer l'accès à la ressource par un marché libre des bois;
- Assurer la réalisation des travaux sylvicoles et la production des plants forestiers;
- Mettre en œuvre les actions de la Stratégie d'aménagement durable des forêts;
- Poursuivre l'élaboration de la stratégie nationale de production de bois qui favorise la création accrue de valeur lors des interventions sylvicoles;
- Poursuivre la mise en œuvre de la planification stratégique concernant la contribution de la forêt privée au développement du Québec;
- Poursuivre la réalisation de la couverture LiDAR du Québec méridional;
- Mettre en œuvre des actions pour appuyer la modernisation de l'industrie forestière et pour soutenir l'utilisation du bois dans la construction, notamment celles découlant du Forum Innovation Bois;
- Mettre en œuvre les actions pour faire face à l'épidémie de la tordeuse des bourgeons de l'épinette.

ORIENTATION 2

Accroître la création de richesse collective générée par la faune et ses habitats

Selon une étude réalisée en 2012, les activités fauniques mobilisent plus d'un million d'adeptes, soit plus de 700 000 pêcheurs, 300 000 chasseurs et 8 000 personnes pratiquant le piégeage. On estime que les dépenses totales de ces adeptes atteignent annuellement 1,6 G\$, bénéficiant grandement à la vitalité économique et à des retombées importantes pour les régions du Québec. Le Ministère mise donc sur cet atout en favorisant le développement durable de la faune et des activités qu'elle génère.

Actions envisagées

- Poursuivre la diversification des activités et des produits liés à la chasse sportive du cerf de Virginie;
- Poursuivre la modernisation du processus de vente des permis de pêche, de chasse et de piégeage;
- Encourager la relève de chasseurs, de pêcheurs et de piégeurs.

ORIENTATION 3

Agir en collaboration avec les communautés régionales et autochtones

Le Ministère a la volonté de favoriser la prospérité économique tout en mettant en œuvre des projets qui prennent en compte des préoccupations des communautés régionales et autochtones ainsi que des différentes parties prenantes. Le Ministère vise, entre autres, à informer les citoyens et les intervenants concernés pour encourager leur participation au développement des régions.

Actions envisagées

- Poursuivre les travaux des tables de gestion intégrée des ressources et du territoire qui visent à assurer la prise en compte des intérêts et des préoccupations des personnes et organismes concernés par les activités d'aménagement forestier planifiées, à fixer des objectifs locaux d'aménagement durable des forêts et à convenir des mesures d'harmonisation des usages;
- Poursuivre la consultation des divers plans d'aménagement forestier intégrée (PAFI), notamment les PAFI tactiques de 2018-2023;
- Favoriser les partenariats avec les communautés locales et autochtones;
- Mettre en place un régime collaboratif de gestion des ressources forestières sur le territoire de La paix des braves;
- Soutenir le développement des chemins multiressources en forêt afin de maintenir l'accès au territoire et d'assurer la sécurité des utilisateurs;
- Mettre à jour la Politique de consultation, comme prévu dans la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (RLRQ, chapitre A-18.1).

ORIENTATION 4**Contribuer à la protection de l'environnement et à la conservation de la biodiversité**

Le Ministère s'est engagé dans une démarche de développement durable où les actions intègrent les enjeux économiques, environnementaux et sociaux. En plus d'avoir des mesures qui visent une utilisation pérenne des ressources, il pose des gestes concrets pour l'environnement et la biodiversité.

Actions envisagées

- Mettre en œuvre le Plan d'action pour l'aménagement de l'habitat du caribou forestier;
- Poursuivre la réalisation de la phase 1 du Programme québécois de lutte contre les carpes asiatiques;
- Contribuer à la création d'un nouveau parc national dans le territoire d'Eeyou Istchee Baie-James et à l'agrandissement de parcs nationaux du réseau actuel;
- Poursuivre l'actualisation de l'approche de gestion des risques relatifs aux feux de forêt.

ORIENTATION 5**Améliorer la performance organisationnelle**

Le Ministère met de l'avant des mesures pour optimiser sa performance organisationnelle tout en s'assurant de remplir efficacement sa mission.

Actions envisagées

- Assurer une recherche forestière qui répond aux besoins de connaissance relatifs à la gestion durable des forêts et à la compétitivité du secteur forestier ainsi qu'à ceux exprimés par les forestiers et les différents utilisateurs de la forêt;
- Utiliser les nouvelles technologies pour appuyer les interventions du Ministère en matière de protection de la faune et d'activités forestières;
- Poursuivre la réalisation des plans sectoriels de mobilisation du personnel.

LE PLAN BUDGÉTAIRE

LE BUDGET DE DÉPENSES

Le budget de dépenses du Ministère pour l'exercice 2017-2018 s'établit à 465,4 M\$ répartis entre deux programmes : Forêts ainsi que Faune et Parcs. Il s'agit d'une augmentation de 0,3 M\$ par rapport à la dépense probable de l'exercice 2016-2017. À ce montant, une somme additionnelle prévue au Fonds de suppléance s'ajoutera pour tenir compte des mesures annoncées au Discours sur le budget 2017-2018.

PROGRAMME 1

Forêts

Ce programme vise à gérer l'aménagement durable des forêts publiques, à participer au développement de l'industrie des produits forestiers et à la mise en valeur des forêts privées.

Le budget de dépenses 2017-2018 s'établit à 346,2 M\$, soit un niveau comparable à la dépense probable de l'exercice 2016-2017. À ces sommes, s'ajoutent les montants financés par le volet Aménagement durable du territoire forestier du Fonds des ressources naturelles.

PROGRAMME 2

Faune et Parcs

Ce programme a pour objectifs la conservation, la protection, le développement, la connaissance et la mise en valeur des ressources fauniques, ainsi que la surveillance et le contrôle de l'utilisation de la ressource faunique et de ses habitats. Il permet également de développer un réseau de parcs nationaux et d'en assurer la gestion et la protection.

Le budget de dépenses 2017-2018 s'établit à 119,2 M\$, soit une augmentation de 1,1 M\$ comparativement à la dépense probable de l'exercice 2016-2017. Cette augmentation est notamment attribuable à la préparation du plan d'action à l'égard de la lutte contre les espèces aquatiques envahissantes, dont la carpe asiatique.

Le budget de dépenses par programmes

(en milliers de dollars)

	2017-2018		2016-2017	
	Budget de dépenses	Variation	Budget de dépenses	Dépense probable
	(1)	(2)=(1)-(4)	(3)	(4)
1. Forêts	346 167,8	(820,7)	346 988,5	346 988,5
2. Faune et Parcs	119 215,4	1 114,0	118 101,4	118 101,4
Total	465 383,2	293,3	465 089,9	465 089,9

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

La variation du budget d'investissements de 2,6 M\$ est attribuable à la révision du niveau des crédits d'immobilisations dans le cadre de l'élaboration des programmations annuelles en ressources informationnelles, des planifications triennales des projets et activités en ressources informationnelles et du Plan québécois des infrastructures.

Le budget d'investissements

(en milliers de dollars)

	2017-2018		2016-2017
	Variation		
Immobilisations tangibles	24 826,6	1 935,0	22 891,6
Immobilisations en ressources informationnelles	2 463,0	705,0	1 758,0
Prêts, placements, avances et autres	60,2	-	60,2
Total	27 349,8	2 640,0	24 709,8

ANNEXE 1

LES ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES

Les dépenses des organismes autres que budgétaires

(en milliers de dollars)

	2017-2018		2016-2017	
	Prévision de dépenses	Partie financée par le portefeuille ministériel	Dépense probable	Partie financée par le portefeuille ministériel
Fondation de la faune du Québec	6 445,8	350,0	6 409,4	494,1
Société des établissements de plein air du Québec	135 778,0	30 571,1	132 187,0	31 076,8

LE FONDS SPÉCIAL

Les dépenses du fonds spécial

(en milliers de dollars)

	2017-2018		2016-2017	
	Prévision de résultats	Partie financée par le portefeuille ministériel	Résultats probables	Partie financée par le portefeuille ministériel
Fonds des ressources naturelles - Volet aménagement durable du territoire forestier				
Dépenses	542 333,4	196 258,0	500 971,2	197 519,1
Investissements	10 000,0		2 785,1	

IMMIGRATION, DIVERSITÉ ET INCLUSION

LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE MINISTÉRIEL

La mission du ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion est de promouvoir l'immigration, la diversité et l'inclusion, de sélectionner les personnes immigrantes et de favoriser la pleine participation, en français, des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles à la société québécoise.

Le budget du Ministère comprend aussi les montants réservés aux autres ministères du gouvernement qui offrent des services de francisation et d'intégration aux personnes immigrantes, soit le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES), le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS). Ces montants sont regroupés dans une provision qui totalise 165,7 M\$.

LES CHOIX BUDGÉTAIRES

Le budget de dépenses 2017-2018 du portefeuille « Immigration, Diversité et Inclusion » totalise 305,5 M\$.

Le budget attribué au Ministère permettra de poursuivre les priorités ministérielles et gouvernementales définies par les enjeux et orientations stratégiques. Ces priorités sont les suivantes :

- Une immigration qui contribue à la prospérité du Québec, à la pérennité et à la vitalité du français ainsi qu'au dynamisme des régions;
- Le développement d'une nouvelle stratégie de services favorisant la pleine participation, en français, des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles à la société québécoise;
- Une organisation efficiente capable de se renouveler pour mieux servir la clientèle.

ORIENTATION 1

Mettre en place un nouveau système d'immigration qui répond et s'adapte aux besoins du Québec et des personnes immigrantes

Le budget consacré au déploiement de l'action du Québec en matière d'immigration, de participation et d'inclusion est de 5,6 M\$ en crédits de base.

Actions envisagées

- La mise en œuvre, pour le deuxième exercice financier, des mesures de la Stratégie d'action en matière d'immigration, de participation et d'inclusion 2016-2021 Ensemble, nous sommes le Québec;
- La réalisation du bilan du premier exercice financier de mise en œuvre de la Stratégie d'action.

ORIENTATION 2

Sélectionner des personnes immigrantes qui répondent aux besoins économiques du Québec

Le budget consacré aux activités de sélection des candidates et des candidats à l'immigration et à la réalisation des objectifs du Plan annuel d'immigration pour l'année 2017 est de 6,1 M\$. Un montant additionnel estimé à 44,0 M\$ proviendra essentiellement du crédit au net¹.

Actions envisagées

- La mise en œuvre d'un système d'immigration basé sur la déclaration d'intérêt;
- La mise en œuvre de la nouvelle approche de prospection et d'attraction auprès des candidates et candidats à l'immigration;
- La transformation des programmes d'immigration destinés aux gens d'affaires;
- L'admission projetée au Québec en 2017 de 49 000 à 53 000 personnes immigrantes;
- La facilitation du passage du statut temporaire vers un statut permanent.

ORIENTATION 3

Libérer le plein potentiel des personnes immigrantes

Un budget de 86,2 M\$ est consacré aux activités liées à cette orientation qui vise à réaliser et à élargir l'offre de francisation et à en faire la promotion, ainsi qu'à renforcer les connaissances sur la participation et l'inclusion.

Actions envisagées

- L'enrichissement de l'offre de francisation à visée professionnelle;
- La publication du rapport portant sur l'axe sociétal de la Stratégie de mesure de la participation des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles;
- La réalisation d'une campagne de promotion des cours de français;
- La mise en œuvre d'une action concertée de recherche liée aux enjeux de la participation;
- La constitution d'une vitrine incluant des indicateurs sur la diversité et l'immigration.

ORIENTATION 4

Valoriser la diversité ethnoculturelle pour un Québec inclusif

Un budget de 2,8 M\$ est consacré aux activités liées à cette orientation qui vise à sensibiliser l'ensemble de la population québécoise au caractère pluriel de la société et à l'apport de la diversité ethnoculturelle à la prospérité du Québec.

¹ Les montants associés au crédit au net proviennent des droits perçus pour le traitement des dossiers relatifs à la sélection des personnes immigrantes.

Actions envisagées

- Le renforcement de la stratégie de communication afin d'accroître la reconnaissance du caractère pluriel de la société québécoise, de l'apport de la diversité ainsi que des conséquences des préjugés, de la discrimination et du racisme;
- La tenue d'une consultation sur le racisme et la discrimination systémiques.

ORIENTATION 5**Mettre en place une nouvelle approche partenariale avec les municipalités et les acteurs de milieux de vie pour poursuivre l'édification de collectivités inclusives et accueillantes**

Un budget de 6,9 M\$ est consacré aux activités liées à cette orientation qui vise à renforcer l'engagement des collectivités dans leurs interventions visant à favoriser la pleine participation, en français, des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles.

Action envisagée

- La mise en œuvre de nouvelles initiatives, notamment à visée économique, incluses dans les plans d'action élaborés par les instances territoriales.

ORIENTATION 6**Déployer une offre de services concertée et adaptée aux profils et aux besoins des personnes immigrantes afin d'accélérer et de faciliter leur parcours**

Le Ministère consacre un budget de 189,8 M\$ pour cette orientation afin de favoriser la pleine participation, en français, des personnes immigrantes à la vie collective.

Outre les activités du Ministère, une provision de 165,7 M\$ est prévue en 2017-2018 aux fins de transferts à trois autres ministères qui réalisent des activités de soutien à la francisation et à l'intégration des personnes immigrantes, soit le MEES, le MSSS et le MTESS.

Actions envisagées

- La mise en œuvre d'un projet pilote visant une offre de services modulée selon les profils et les besoins des personnes immigrantes;
- La poursuite du partenariat avec des organismes communautaires pour faire en sorte que les personnes immigrantes puissent réaliser leurs démarches avec célérité en acquérant les savoirs essentiels pour ce faire;
- La signature des ententes avec le MEES, le MSSS et le MTESS pour les services de francisation et d'intégration et leur reddition de comptes.

ORIENTATION 7**Mettre en place une approche de développement des compétences du personnel et une approche de gestion de sa contribution en vue d'assurer l'efficacité organisationnelle**

Un budget de 1,8 M\$ est prévu pour des actions visant une approche de développement des compétences du personnel et une approche de gestion de sa contribution pour assurer l'efficacité organisationnelle.

Actions envisagées

- L'élaboration de pratiques novatrices en gestion de la contribution des ressources humaines;
- La mise à contribution de l'environnement et de l'aménagement du travail au profit de la qualité de vie au travail et de la performance.

ORIENTATION 8

Reconnaître l'information comme une ressource stratégique gérée de manière structurée, fiable et sécuritaire

Un budget de 1,1 M\$ est prévu pour des actions visant l'ensemble des infrastructures du Ministère. Il inclut des projets d'amélioration des programmes, des services et des opérations du Ministère afin d'assurer la sécurité de l'information et la protection des renseignements personnels.

Actions envisagées

- L'implantation d'un cadre de gouvernance pour la gestion et la sécurité de l'information;
- L'instauration d'un nouveau système de gestion électronique des documents.

ORIENTATION 9

Renforcer la concertation avec les acteurs associés à l'immigration et à la diversité

Un budget de 5,2 M\$ est consacré à la concertation et à la coordination des actions avec les partenaires afin que les services répondent aux besoins des personnes immigrantes et à ceux d'une population diversifiée.

Actions envisagées

- Le dévoilement d'une stratégie d'action spécifique en matière de reconnaissance des compétences des personnes immigrantes formées à l'étranger, élaborée par suite d'une concertation avec le Comité interministériel sur la reconnaissance des compétences des personnes immigrantes formées à l'étranger;
- La publication du bilan annuel du Plan d'action gouvernemental 2015-2018 La radicalisation au Québec : agir, prévenir, détecter et vivre ensemble;
- Le dévoilement d'une stratégie d'action spécifique pour les personnes admises pour des motifs de protection ou pour des considérations humanitaires, élaborée par suite d'une concertation avec les différents partenaires gouvernementaux, municipaux et communautaires.

La répartition budgétaire 2017-2018 selon les orientations

	M\$	%
Orientation 1 : Mettre en place un nouveau système d'immigration qui répond et s'adapte aux besoins du Québec et des personnes immigrantes	5,6	1,8
Orientation 2 : Sélectionner des personnes immigrantes qui répondent aux besoins économiques du Québec	6,1	2,0
Orientation 3 : Libérer le plein potentiel des personnes immigrantes	86,2	28,2
Orientation 4 : Valoriser la diversité ethnoculturelle pour un Québec inclusif	2,8	0,9
Orientation 5 : Mettre en place une nouvelle approche partenariale avec les municipalités et les acteurs des milieux de vie pour poursuivre l'édification de collectivités inclusives et accueillantes	6,9	2,3
Orientation 6 : Déployer une offre de services concertée et adaptée aux profils et aux besoins des personnes immigrantes afin d'accélérer et de faciliter leur parcours ¹	189,8	62,1
Orientation 7 : Mettre en place une approche de développement des compétences du personnel et une approche de gestion de sa contribution en vue d'assurer l'efficacité organisationnelle	1,8	0,6
Orientation 8 : Reconnaître l'information comme une ressource stratégique gérée de manière structurée, fiable et sécuritaire	1,1	0,4
Orientation 9 : Renforcer la concertation avec les acteurs associés à l'immigration et à la diversité	5,2	1,7
Total	305,5	100,0

¹ Cette orientation inclut la provision de 165,7 M\$ à transférer au MEES, MSSS et MTESS en 2017-2018.

LE PLAN BUDGÉTAIRE

LE BUDGET DE DÉPENSES

Le budget de dépenses 2017-2018 du portefeuille « Immigration, Diversité et Inclusion » totalise 305,5 M\$ répartis en un programme : Immigration, Diversité et Inclusion. À ce montant, une somme additionnelle prévue au Fonds de suppléance s'ajoutera pour tenir compte des mesures annoncées au Discours sur le budget 2017-2018.

PROGRAMME 1

Immigration, Diversité et Inclusion

Ce programme vise à assurer une sélection de l'immigration en adéquation avec les besoins du Québec, tout en favorisant une société francophone et inclusive qui vise la pleine participation des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles. Ce programme inclut également les montants qui seront transférés aux trois autres ministères qui offrent des services d'intégration et de francisation aux personnes immigrantes.

Le budget de dépenses de ce programme totalise un montant de 305,5 M\$. La variation entre ce montant et la dépense probable 2016-2017 s'explique essentiellement par le fait que celle-ci exclut les montants transférés au MEES, au MSSS et au MTESS pour des activités de soutien à l'intégration et à la francisation des personnes immigrantes, mais inclut les montants associés au crédit au net. Cette variation s'explique également par l'indexation des incitatifs financiers à la participation aux cours de français à temps complet et l'élargissement de l'admissibilité à un plus grand nombre de personnes immigrantes ainsi que par la mise en place d'un guichet unique québécois pour la reconnaissance des compétences des personnes immigrantes.

Le budget de dépenses par programmes¹

(en milliers de dollars)

	2017-2018		2016-2017	
	Budget de dépenses	Variation	Budget de dépenses	Dépense probable
	(1)	(2)=(1)-(4)	(3)	(4)
1. Immigration, Diversité et Inclusion	305 522,2	127 459,6	291 866,6	178 062,6
Total	305 522,2	127 459,6	291 866,6	178 062,6

¹ Le budget de dépenses 2017-2018 exclut les montants associés au crédit au net.

La dépense probable 2016-2017 exclut les montants transférés au MEES, au MTESS et au MSSS pour des activités de soutien à la francisation et à l'intégration des personnes immigrantes, mais inclut les montants associés au crédit au net.

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

Le budget d'immobilisations du portefeuille « Immigration, Diversité et Inclusion » permettra au Ministère de mettre en œuvre les orientations et les objectifs stratégiques prévus en 2017-2018 ainsi que plusieurs projets de transformation de ses services et de ses processus pour accroître sa performance.

De façon plus spécifique, le Ministère :

- Poursuivra la mise en place du nouveau système d'immigration basé sur la déclaration d'intérêt;
- Procédera à la mise en place d'un système de gestion documentaire pour optimiser notamment la réception des documents de preuve fournis par la clientèle;
- Procédera à certains travaux visant la transformation des services en technologies de l'information en utilisant notamment les services en infonuagique.

La variation du budget d'investissements de 0,2 M\$ est attribuable à la révision du niveau des crédits d'immobilisations dans le cadre de l'élaboration des programmations annuelles en ressources informationnelles, des planifications triennales des projets et activités en ressources informationnelles et du Plan québécois des infrastructures.

Le budget d'investissements

(en milliers de dollars)

	2017-2018		2016-2017
		Variation	
Immobilisations tangibles	300,0	-	300,0
Immobilisations en ressources informationnelles	10 204,7	204,7	10 000,0
Prêts, placements, avances et autres	86,0	-	86,0
Total	10 590,7	204,7	10 386,0

JUSTICE

LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE MINISTÉRIEL

Le ministère de la Justice a pour mission de favoriser la confiance des citoyens¹ en la justice et le respect des droits individuels et collectifs par le maintien au Québec :

- D'un système de justice qui soit à la fois accessible et intègre;
- De la primauté du droit.

Le Ministère seconde la ministre de la Justice dans les rôles et responsabilités qui lui sont dévolus par la Loi sur le ministère de la Justice (RLRQ, chapitre M-19), notamment le rôle de juriconsulte du gouvernement, de Procureure générale, de notaire générale et de registraire du Québec. Il l'appuie également dans ses fonctions d'administratrice de la justice et l'assiste dans ses autres responsabilités.

En conséquence, les mandats du Ministère consistent à :

- Conseiller le gouvernement et ses ministères sur les questions touchant la légalité de leurs actions et celles relatives à la rédaction des lois et des règlements;
- Appuyer la ministre de la Justice dans ses fonctions de Procureure générale en matière civile par des représentations devant les tribunaux;
- Élaborer et recommander aux autorités les orientations et les politiques à mettre en œuvre en matière de justice et d'accès à la justice;
- Assurer le soutien à l'activité judiciaire, ce qui implique l'administration des différentes cours de justice qui forment l'appareil judiciaire du Québec et de certains tribunaux spécialisés;
- Établir et assurer les droits fonciers du gouvernement et de ses ministères;
- Enregistrer et conserver les documents d'État, les proclamations, les commissions sous le grand sceau dont il est le gardien et tout autre document dont l'enregistrement est requis par le gouvernement;
- Veiller à la tenue du registre des droits personnels et réels mobiliers (RDPRM), du registre des lobbyistes, du registre des commissaires à l'assermentation, du registre des lettres patentes foncières et du registre des ventes, ainsi qu'à l'administration de l'infrastructure à clés publiques gouvernementale (ICPG);
- Voir à l'administration des rapports et des constats d'infraction donnant lieu à des poursuites, principalement de la part du Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP), conformément au Code de procédure pénale (RLRQ, chapitre C-25.1), et à exécuter les jugements rendus par les tribunaux en matière criminelle et pénale lorsqu'ils comportent une condamnation à une amende ou à une suramende;

¹ Le mot « citoyen » comprend la population et les entreprises, le cas échéant.

- Conseiller les autorités en matière criminelle et pénale ainsi qu'en matière de droit de la jeunesse et des victimes, notamment au regard des orientations et des mesures concernant la conduite générale des affaires criminelles et pénales par le DPCP;
- Conseiller les autorités en matière de relations fédérales, provinciales et territoriales, particulièrement en ce qui a trait aux modifications potentielles en matière criminelle;
- Conseiller les autorités sur les stratégies à adopter afin d'adapter les dispositions relatives à l'exercice de la justice aux besoins des clientèles particulières, tels les autochtones, les aînés, les jeunes, les femmes, la famille, les victimes et les personnes qui vivent avec une déficience intellectuelle;
- Gérer les ententes internationales et les conventions dans les domaines de l'entraide judiciaire, de l'exécution réciproque des pensions alimentaires et de l'enlèvement international d'enfants;
- Favoriser la promotion des droits que reconnaît la Loi sur l'aide aux victimes d'actes criminels (RLRQ, chapitre A-13.2). Veiller aussi à l'élaboration de programmes d'aide aux victimes, ainsi qu'à la concertation et à la coordination des actions des personnes, ministères et organismes qui offrent des services aux victimes. Favoriser également l'implantation et le maintien des centres d'aide aux victimes d'actes criminels.

La ministre de la Justice est également désignée par le gouvernement du Québec comme responsable de la lutte contre l'homophobie. À ce titre, elle est soutenue dans son action par le Bureau de lutte contre l'homophobie, une unité administrative du Ministère. Le Bureau a le mandat de veiller à la mise en œuvre, à la coordination interministérielle et à l'évaluation du Plan d'action gouvernemental de lutte contre l'homophobie. Il joue aussi le rôle d'agent de liaison entre le gouvernement du Québec et différents groupes représentant les personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles, transsexuelles et transgenres (LGBT).

De plus, neuf organismes gouvernementaux relèvent de l'autorité de la ministre de la Justice et ministre responsable de l'application des lois professionnelles :

- La Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse a pour mandat d'assurer la promotion et le respect des droits et libertés édictés par la Charte des droits et libertés de la personne du Québec (RLRQ, chapitre C-12). De même, la Commission doit assurer la promotion et le respect des droits de l'enfant reconnus par la Loi sur la protection de la jeunesse (RLRQ, chapitre P-34.1) et par la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents (L.C. 2002, c.1);
- La Commission des services juridiques veille à ce que l'aide juridique soit fournie à toute personne admissible qui en fait la demande. Elle est également l'organisme chargé d'offrir les services prévus à la Loi favorisant l'accès à la justice en matière familiale (RLRQ, chapitre A-2.02), soit le Service d'aide à l'homologation et le Service administratif de rajustement des pensions alimentaires pour enfants;
- Le Conseil de la justice administrative est chargé de recevoir et d'examiner toute plainte déontologique portant sur la conduite des membres des tribunaux administratifs suivants : le Tribunal administratif du Québec, le Tribunal administratif du travail et la Régie du logement;
- Le Directeur des poursuites criminelles et pénales fournit, au nom de l'État, un service de poursuites criminelles et pénales indépendant, contribuant à assurer la protection de la société, dans le respect de l'intérêt public et des intérêts légitimes des victimes;

- Le Fonds d'aide aux actions collectives a pour mandat de contribuer au financement des actions collectives en première instance et en appel ainsi que de diffuser des informations relatives à l'exercice de ces actions;
- L'Office de la protection du consommateur surveille l'application de lois sous sa responsabilité. Il a aussi pour mandat d'informer collectivement et individuellement les consommateurs, de les éduquer et de recevoir leurs plaintes. De plus, il favorise la concertation des acteurs du marché de la consommation. Finalement, il représente les intérêts des consommateurs auprès d'organismes publics québécois, canadiens et internationaux;
- L'Office des professions du Québec a pour mission de veiller à ce que les professions s'exercent et se développent en offrant au public des garanties de compétence et d'intégrité;
- La Société québécoise d'information juridique a pour mission de recueillir, d'analyser, de diffuser et de publier l'information juridique en provenance des tribunaux et des institutions, de présenter cette information au bénéfice de ses clients des milieux juridiques, des affaires et du travail ainsi que du public en général;
- Le Tribunal administratif du Québec a pour fonction, dans les cas et les limites fixés par la Loi sur la justice administrative (RLRQ, chapitre J-3), de décider des recours exercés à l'encontre des décisions rendues par l'administration publique (ministères, régies, commissions, municipalités) et de fixer les indemnités en cas d'expropriation. Il agit également à titre de Commission d'examen des troubles mentaux.

Le portefeuille « Justice » comprend également cinq fonds spéciaux :

- Le Fonds d'aide aux victimes d'actes criminels (FAVAC) sert à favoriser la recherche en matière d'aide aux personnes victimes, à réaliser et à diffuser des programmes d'information, de sensibilisation et de formation ainsi qu'à accorder une aide financière à une personne ou à un organisme pour l'offre de services d'aide. Par exemple, les sommes versées au FAVAC sont utilisées pour subventionner les centres d'aide aux victimes d'actes criminels et pour défrayer les activités du Bureau d'aide aux victimes d'actes criminels, instauré par le Ministère en vertu de la Loi sur l'aide aux victimes d'actes criminels. Les revenus du FAVAC proviennent essentiellement des suramendes compensatoires perçues en vertu du Code criminel, de la contribution pénale et du partage des sommes récupérées dans le contexte de la lutte contre les produits de la criminalité;
- Le Fonds des registres (FDR) est affecté au financement des biens et des services reliés aux registres confiés à la ministre de la Justice ou à l'Officier de la publicité des droits personnels et réels mobiliers. Plus précisément, le FDR finance la gestion du RDPRM, des registres des lobbyistes, des commissaires à l'assermentation, des lettres patentes foncières, des ventes ainsi que la gestion du service de certification de l'ICPG. Ses revenus proviennent des frais d'utilisation de ces services;
- Le Fonds Accès Justice (FAJ) finance les activités ou les projets visant à rapprocher la justice de la population. Réalisées par le Ministère ou par d'autres partenaires, ces actions ont pour objectif d'aider les citoyens à mieux connaître le droit et le fonctionnement du système de justice. Le FAJ finance notamment le programme de médiation familiale, le déploiement et le fonctionnement des centres de justice de proximité, les frais administratifs du Service d'aide à l'homologation et le Programme d'aide financière pour favoriser l'accès à la justice. Ce Fonds est financé par la portion de la contribution pénale lui étant affectée et par un transfert provenant du gouvernement fédéral pour le financement des mesures québécoises de justice familiale;
- Le Fonds du Tribunal administratif du Québec finance les activités du Tribunal administratif du Québec dont la mission est citée précédemment;

- Le Fonds relatif aux contrats publics a pour but la récupération des sommes payées injustement à la suite de fraudes ou de manœuvres dolosives dans le cadre de l'adjudication, de l'attribution ou de la gestion de contrats publics.

LES CHOIX BUDGÉTAIRES

Le budget de dépenses du portefeuille « Justice » pour l'année 2017-2018 s'élève à 933,6 M\$. Les choix budgétaires du Ministère permettent le maintien des activités sous la responsabilité de la ministre de la Justice et l'amélioration de l'accessibilité à la justice. Ils tiennent compte des orientations stratégiques du Ministère qui suivent.

ORIENTATION 1

Promouvoir et favoriser l'accessibilité à la justice et au droit pour le citoyen

Actions envisagées

- Bonification de l'accessibilité à l'aide juridique par une hausse des seuils d'admissibilité au niveau du salaire minimum, et ce, depuis le 1^{er} janvier 2016 ce qui permet à un plus grand nombre de citoyens de pouvoir faire appel à ce régime de façon gratuite;
- Mise en œuvre de la stratégie ministérielle sur le recours aux modes de prévention et de règlement des différends en matière civile et commerciale;
- Poursuite de l'offre de séances sur la parentalité après la rupture;
- Poursuite du programme de médiation familiale;
- Implantation de deux nouveaux centres de justice de proximité (en Montérégie et au Nunavik) et poursuite du financement des six centres de justice de proximité existants;
- Poursuite des travaux de réflexion sur les cours municipales « Favoriser la cohérence et l'efficacité d'une justice de proximité : pérenniser, consolider et décentraliser »;
- Poursuite du programme d'aide aux victimes d'actes criminels par le financement des CAVAC et autres organismes venant en aide aux victimes d'actes criminels.

ORIENTATION 2

Améliorer le fonctionnement du système judiciaire

Actions envisagées

- Réalisation des actions prévues au plan annuel de transformation de la justice dont :
 - Poursuite des travaux visant la mise en place d'une solution novatrice permettant de déposer une réponse en ligne pour les petites créances et le paiement en ligne pour le citoyen;
 - Poursuite des travaux visant la mise en place d'une solution novatrice permettant le dépôt et la gestion des preuves sur support technologique en matière pénale et aux petites créances.
- Poursuite des activités de la Division des dossiers spéciaux en matière pénale en collaboration avec la Cour du Québec;
- Mise en place du projet pilote « Programme de mesures de rechange pour adultes »;
- Poursuite de la mise en œuvre de la stratégie d'action visant à contribuer à la réduction des délais de justice criminelle et pénale. En 2017-2018, le gouvernement a accordé de nouveaux crédits pour permettre la concrétisation de cette stratégie dont certaines actions sont sous la responsabilité du ministère de la Justice et du DPCP. La stratégie d'action prévoit notamment :
 - L'ajout de procureurs et de personnel pour soutenir le travail des procureurs;
 - L'ajout de juges à la Cour du Québec et à la Cour supérieure;
 - La bonification des services de justice de la cour itinérante, notamment pour les communautés autochtones;
 - L'ajout de personnel en soutien aux services de justice, y compris le soutien à la magistrature;
 - L'ajout de nouvelles salles d'audience dont deux à Montréal, une à Sherbrooke et une à Gatineau.
- Poursuite du projet pilote de médiation obligatoire aux petites créances découlant d'un contrat de consommation dans les districts judiciaires de Gatineau et de Terrebonne;
- Poursuite de travaux visant la réalisation de projets immobiliers, notamment l'agrandissement et le réaménagement du palais de justice de Rimouski, l'agrandissement du palais de justice de Longueuil ainsi que l'aménagement et l'accroissement d'espace au palais de justice de Gatineau.

ORIENTATION 3

Promouvoir une société juste pour toutes et tous, quels que soient son orientation sexuelle ou l'identité de genre

Actions envisagées

- Poursuite de la coordination interministérielle en matière de lutte contre l'homophobie et la transphobie;

- Administration du programme d'aide financière de lutte contre l'homophobie visant à soutenir des organismes communautaires qui réalisent des projets pouvant contribuer à prévenir et à combattre les préjugés et la discrimination fondés sur l'orientation sexuelle, l'identité ou l'expression du genre, de même qu'à favoriser la pleine reconnaissance des personnes des minorités sexuelles dans la société;
- Renouvellement et mise en œuvre des ententes administratives avec le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale et le ministère de la Santé et des Services sociaux concernant l'aide complémentaire aux organismes des communautés LGBT;
- Renouvellement et mise en œuvre de l'entente entre le MJQ et l'Université du Québec à Montréal concernant le soutien à la Chaire de recherche sur l'homophobie.

ORIENTATION 4

Faire émerger une nouvelle culture organisationnelle qui favorise l'innovation, la mobilisation du personnel et l'application des principes de l'intelligence collective

Actions envisagées

- Poursuite de la mise en œuvre du plan de modernisation des ressources informationnelles, laquelle prévoit notamment le projet de remplacement du système d'enregistrement numérique, l'augmentation de la couverture WIFI dans les palais de justice et la gestion de la désuétude des équipements de télécommunications;
- Poursuite de la mise en œuvre du plan directeur des ressources humaines 2016-2019 qui prévoit notamment l'élaboration et la mise en place de nouvelles approches favorisant l'innovation dans la gestion et encourageant l'amélioration continue des façons de faire;
- Réalisation d'un sondage sur le climat de travail auprès des employés du Ministère;
- Poursuite de la mise en place de mesures en vue d'assurer une plus grande efficacité et efficience des activités légistiques et de conseil juridique.

LE PLAN BUDGÉTAIRE

LE BUDGET DE DÉPENSES

Le budget de dépenses du portefeuille « Justice » s'établit à 933,6 M\$ en 2017-2018, soit 44,4 M\$ de plus que la dépense probable 2016-2017. À ce montant, une somme additionnelle prévue au Fonds de suppléance s'ajoutera pour tenir compte des mesures annoncées au Discours sur le budget 2017-2018.

PROGRAMME 1

Activité judiciaire

Ce programme permet aux tribunaux des diverses juridictions d'exercer le pouvoir judiciaire et les diverses fonctions juridictionnelles qui y sont rattachées, soit de rendre jugement ou de favoriser le règlement de litiges au moyen de la conciliation judiciaire. Il comprend les activités reliées aux règles déontologiques applicables à la magistrature, au perfectionnement des juges et au soutien administratif nécessaire.

Il comprend également le comité mandaté pour évaluer la rémunération des juges de la Cour du Québec, des juges des cours municipales et des juges de paix magistrats ainsi que pour formuler des recommandations au gouvernement.

Le budget de dépenses de ce programme se chiffre à 126,4 M\$ en 2017-2018, en hausse de 2,6 M\$ par rapport à la dépense probable 2016-2017. Cette hausse est essentiellement attribuable à la mise en œuvre de la stratégie d'action visant à contribuer à la réduction des délais de justice en matière criminelle et pénale.

PROGRAMME 2

Administration de la justice

Ce programme vise à assurer le soutien administratif nécessaire au fonctionnement des cours de justice et à la publicité des droits, à fournir un soutien d'ordre juridique, législatif et réglementaire à toutes les activités gouvernementales.

Le budget de dépenses de ce programme s'établit à 317,0 M\$ en 2017-2018, en hausse de 21,6 M\$ par rapport à la dépense probable 2016-2017. Cet écart s'explique principalement par la mise en œuvre de la stratégie d'action visant à contribuer à la réduction des délais de justice en matière criminelle et pénale, par le financement de la mesure 3.3 du Plan d'action 2016-2017 élaboré par les partenaires de la Table Justice-Québec visant la mise en place d'un programme de mesure de rechange afin de déjudiciariser le traitement de certaines infractions, par le rehaussement du financement des ressources informationnelles et par le financement associé à la stratégie gouvernementale pour prévenir et contrer les violences sexuelles.

PROGRAMME 3

Justice administrative

Ce programme vise à assurer la part du Ministère au financement du Tribunal administratif du Québec. Celui-ci a pour fonction, dans les cas prévus par la Loi sur la justice administrative, de statuer sur les recours exercés relatifs à des décisions rendues par une autorité administrative gouvernementale ou une autorité décentralisée. De plus, ce programme inclut le financement du Conseil de la justice administrative, organisme à vocation déontologique intervenant à l'égard des membres des différents tribunaux administratifs.

Le budget de dépenses de ce programme s'élève à 14,3 M\$ en 2017-2018, soit un niveau comparable à la dépense probable 2016-2017.

PROGRAMME 4

Accessibilité à la justice

Ce programme vise à offrir des services d'aide juridique aux personnes financièrement défavorisées ainsi qu'aux enfants et aux familles aux prises avec certains problèmes sociaux et ayant un rapport avec la justice.

Le budget de dépenses de ce programme est de 177,3 M\$ en 2017-2018, en hausse de 0,8 M\$ par rapport à la dépense probable 2016-2017.

PROGRAMME 5

Autres organismes relevant de la ministre

Ce programme comprend deux organismes budgétaires à savoir, l'Office de la protection du consommateur qui vise à assurer la protection des droits des citoyens en regard de l'application de la Loi sur la protection du consommateur (RLRQ, chapitre P-40.1) et la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse qui veille au respect de la Charte des droits et libertés de la personne.

Le budget de dépenses de ce programme s'établit à 23,3 M\$ en 2017-2018, soit un niveau comparable à la dépense probable 2016-2017.

PROGRAMME 6

Poursuites criminelles et pénales

Ce programme permet le financement des activités du DPCP. Ce dernier dirige pour l'État les poursuites criminelles et pénales au Québec. Le programme couvre également le financement du comité de la rémunération des procureurs aux poursuites criminelles et pénales dont le mandat est d'évaluer, tous les quatre ans, la rémunération et certaines conditions de travail à incidences pécuniaires des procureurs aux poursuites criminelles et pénales.

Le budget de dépenses de ce programme s'établit à 144,3 M\$ en 2017-2018, en hausse de 13,7 M\$ par rapport à la dépense probable 2016-2017. La dépense probable 2016-2017 inclut le transfert de 4,8 M\$ en provenance de la provision pour augmenter tout crédit pour des initiatives concernant les revenus du ministère des Finances.

Par ailleurs, le budget de dépenses 2017-2018 prend en considération l'ajout de financement permettant l'accélération du processus judiciaire afin de respecter les nouveaux délais imposés par la Cour suprême. Il inclut les impacts liés à la rémunération de même qu'à la stratégie gouvernementale pour prévenir et contrer les violences sexuelles 2016-2021.

PROGRAMME 7

Indemnisation et reconnaissance

Ce programme vise à assurer une compensation financière aux personnes ayant été blessées en accomplissant un acte de civisme ainsi qu'aux victimes d'actes criminels. Il vise également à reconnaître les personnes ayant accompli un acte de civisme.

Le budget de dépenses de ce programme s'établit à 130,9 M\$ en 2017-2018, en hausse de 5,8 M\$ par rapport à la dépense probable 2016-2017. Cette augmentation est attribuable, entre autres, au financement de la hausse du coût de l'indemnisation des victimes d'actes criminels.

Le budget de dépenses par programmes

(en milliers de dollars)

	2017-2018		2016-2017	
	Budget de dépenses	Variation	Budget de dépenses	Dépense probable
	(1)	(2)=(1)-(4)	(3)	(4)
1. Activité judiciaire	126 445,3	2 626,1	123 485,6	123 819,2
2. Administration de la justice	316 988,7	21 562,0	288 465,1	295 426,7
3. Justice administrative	14 340,2	(175,4)	14 515,6	14 515,6
4. Accessibilité à la justice	177 296,0	793,4	178 402,6	176 502,6
5. Autres organismes relevant du ministre	23 335,2	178,7	23 156,5	23 156,5
6. Poursuites criminelles et pénales	144 278,4	13 677,1	125 637,2	130 601,3
7. Indemnisation et reconnaissance	130 870,4	5 766,6	125 103,8	125 103,8
Total	933 554,2	44 428,5	878 766,4	889 125,7

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

Le budget d'investissements s'établit à 20,7 M\$, en baisse de 2,3 M\$ par rapport à l'exercice 2016-2017.

La variation à la baisse du budget d'investissements de 2,3 M\$ est attribuable à la révision du niveau des crédits d'immobilisations dans le cadre de l'élaboration des programmations annuelles en ressources informationnelles, des planifications triennales des projets et activités en ressources informationnelles et du Plan québécois des infrastructures.

Le budget d'investissements

(en milliers de dollars)

	2017-2018		2016-2017
	Variation		
Immobilisations tangibles	3 065,2	2 079,1	986,1
Immobilisations en ressources informationnelles	17 574,1	(4 355,4)	21 929,5
Prêts, placements, avances et autres	43,1	-	43,1
Total	20 682,4	(2 276,3)	22 958,7

ANNEXE 1**LES ORGANISMES BUDGÉTAIRES****Les organismes budgétaires**
(en milliers de dollars)

	Budget de dépenses 2017 2018	Dépense probable 2016 2017
Comité de la rémunération des juges de la Cour du Québec et des cours municipales	203,8	203,8
Commission de la rémunération des procureurs aux poursuites criminelles et pénales	-	-
Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse	15 282,8	15 164,0
Conseil de la justice administrative	476,0	455,1
Conseil de la magistrature	2 534,5	2 443,5
Directeur des poursuites criminelles et pénales	144 278,4	130 601,3
Office de la protection du consommateur	8 052,4	7 992,5
Tribunal des droits de la personne	292,2	285,3

ANNEXE 2

LES ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES

Les dépenses des organismes autres que budgétaires
(en milliers de dollars)

	2017-2018		2016-2017	
	Prévision de dépenses	Partie financée par le portefeuille ministériel	Dépense probable	Partie financée par le portefeuille ministériel
Commission des services juridiques	182 770,9	177 746,0	170 091,2	176 852,6
Fonds d'aide aux actions collectives	4 401,0	-	4 345,9	-
Office des professions du Québec	11 039,0	-	11 206,4	-
Société québécoise d'information juridique	14 786,8	-	14 184,5	-

ANNEXE 2 (suite)

LES FONDS SPÉCIAUX

Les dépenses des fonds spéciaux
(en milliers de dollars)

	2017-2018		2016-2017	
	Prévision de résultats	Partie financée par le portefeuille ministériel	Résultats probables	Partie financée par le portefeuille ministériel
Fonds Accès Justice				
Dépenses	16 353,4	-	15 213,2	-
Investissements	-		-	
Fonds d'aide aux victimes d'actes criminels				
Dépenses	27 138,7	107,3	24 544,1	-
Investissements	244,0		121,2	
Fonds des registres du ministère de la Justice				
Dépenses	38 690,5	-	32 790,8	-
Investissements	1 984,2		155,6	
Fonds du Tribunal administratif du Québec				
Dépenses	41 058,1	13 864,2	40 227,8	14 060,5
Investissements	1 165,7		1 165,7	
Fonds relatif aux contrats publics				
Dépenses	2 653,0	-	2 370,2	-
Investissements	-		-	

RELATIONS INTERNATIONALES ET FRANCOPHONIE

LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE MINISTÉRIEL

Le portefeuille « Relations internationales et Francophonie » a pour mission de promouvoir et de défendre les intérêts du Québec sur la scène internationale. À cette fin, il planifie, organise et dirige l'action du gouvernement à l'étranger ainsi que celle des ministères et organismes et coordonne leurs activités au Québec en matière de relations internationales.

Compte tenu du mandat qui lui est confié, les principales responsabilités du Ministère sont :

- De conseiller le gouvernement et de développer des politiques sur toute question ayant trait aux relations internationales;
- D'établir et de maintenir des relations avec les gouvernements étrangers et les organisations internationales;
- De veiller à la négociation et à la mise en œuvre d'ententes internationales;
- De veiller aux intérêts du Québec lors de la négociation d'accords internationaux et au respect de ses engagements internationaux;
- De poursuivre la mise en œuvre de la politique internationale qui favorise le rayonnement et le développement du Québec;
- De maintenir la diplomatie économique et culturelle pour le développement des entreprises du Québec;
- De renouveler le modèle de gouvernance de l'action internationale du Québec en soutenant une culture de concertation et de collaboration avec les ministères et organismes et les nouveaux acteurs de la diplomatie;
- D'assurer la représentation du Québec à l'étranger.

En plus de ses fonctions de conseil, de représentation et de négociation, les responsabilités du Ministère se traduisent par divers programmes et services touchant notamment l'organisation de missions gouvernementales à l'étranger et la réalisation d'activités de coopération, d'échanges et d'aide internationale.

La ministre des Relations internationales et de la Francophonie est en outre responsable de quatre organismes voués à la jeunesse ainsi que de l'application de la section III.1 de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (RLRQ, chapitre M-30) relativement à l'action humanitaire internationale.

LES CHOIX BUDGÉTAIRES

Les principaux choix budgétaires du Ministère en 2017-2018 s'inscrivent dans les orientations du Plan stratégique 2014-2018.

ORIENTATION 1

Déployer une diplomatie renouvelée pour le développement et le rayonnement du Québec

La prospérité du Québec tient, en grande partie, de sa capacité à promouvoir ses intérêts, son attractivité et sa crédibilité auprès des acteurs de la scène internationale. Dans cette optique, le ministère des Relations internationales et de la Francophonie continue de développer sa capacité d'action à partir des réseaux d'influence à l'étranger comme au Québec.

Action envisagée

- Poursuite de la reconfiguration des activités de la diplomatie d'influence et d'appui aux intérêts du Québec en 2017-2018.

ORIENTATION 2

Distinguer le Québec à l'étranger

En 2017, le ministère des Relations internationales et de la Francophonie célébrera le 50^e anniversaire de son action internationale. Il entend procéder à un exercice de redéfinition de la gouvernance de l'action internationale du Québec en se basant sur la cohérence de son identité distinctive, ses nouveaux créneaux d'excellence, ses priorités et la synergie des acteurs québécois de la politique internationale.

Action envisagée

- Consolidation de la configuration du réseau à l'étranger et nouvelles initiatives afin de permettre, comme prévu, l'atteinte de résultats à long terme.

ORIENTATION 3

Miser sur l'agilité organisationnelle pour une gestion optimale et innovante

La constante évolution de la scène internationale réclame une organisation apprenante, qui sait suivre et même anticiper les mutations. L'agilité de notre organisation est la réponse aux défis qui demandent performance, efficience et rigueur.

Actions envisagées

- Poursuite de l'amélioration de la performance de l'organisation par la gestion stratégique d'emplois ciblés, soit les professionnels de la diplomatie;
- Continuité du processus de reconfiguration des ressources accentuant la mobilité et l'optimisation de ces dernières.

LE PLAN BUDGÉTAIRE

LE BUDGET DE DÉPENSES

En 2017-2018, le budget de dépenses du ministère des Relations internationales et de la Francophonie s'élève à 106,3 M\$, en hausse de 9,2 M\$ par rapport à la dépense probable de l'exercice précédent.

PROGRAMME 1

Affaires internationales

Ce programme vise à promouvoir et à défendre les intérêts du Québec sur le plan international, en s'assurant du respect de ses compétences et de la cohérence de l'action gouvernementale.

La variation à la hausse de 9,2 M\$ du budget de dépenses 2017-2018 par rapport à la dépense probable 2016-2017 s'explique principalement par un renforcement de l'ordre de 10,0 M\$ dans le réseau des représentations du Québec à l'étranger. Le déploiement privilégiera par ordre d'importance, les États-Unis, l'Europe, l'Afrique et finalement l'Asie.

Le budget de dépenses par programmes

(en milliers de dollars)

	2017-2018		2016-2017	
	Budget de dépenses	Variation	Budget de dépenses	Dépense probable
	(1)	(2)=(1)-(4)	(3)	(4)
1. Affaires internationales	106 288,2	9 215,0	95 923,2	97 073,2
Total	106 288,2	9 215,0	95 923,2	97 073,2

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

Le Ministère agit indépendamment de la Société québécoise des infrastructures au plan de la gestion et de l'administration de ses espaces de bureaux à l'étranger. Ainsi, le Ministère gère les baux des espaces loués et effectue, lorsque l'investissement est jugé rentable et stratégique, l'acquisition de bâtiments. Il en va de même en cas de disposition. Que les bâtiments appartiennent ou non au gouvernement du Québec, ceux-ci doivent être entretenus convenablement afin de rencontrer les obligations envers les propriétaires de lieux loués ou encore, de maintenir ou d'améliorer la valeur des immeubles appartenant au Ministère. Aussi, afin d'atteindre ces objectifs et en fonction des orientations gouvernementales, des projets de rénovation, d'amélioration et de consolidation d'actifs ont été réalisés en 2016-2017, et d'autres sont prévus en 2017-2018.

La variation du budget d'investissement de 29,2 M\$ est attribuable à la révision du niveau des crédits d'immobilisations dans le cadre de l'élaboration des programmations annuelles en ressources informationnelles, des planifications triennales des projets et activités en ressources informationnelles et du Plan québécois des infrastructures.

La variation du budget d'immobilisations tangibles tient compte principalement du projet d'acquisition d'un nouvel édifice pour y loger le personnel de la délégation générale du Québec à Paris dans une perspective d'optimisation de la diplomatie québécoise sur le territoire français, notamment en relation avec la diplomatie numérique et la mise en avant-plan de la culture québécoise.

Le budget d'investissements

(en milliers de dollars)

	2017-2018		2016-2017
	Variation		
Immobilisations tangibles	34 060,0	29 560,0	4 500,0
Immobilisations en ressources informationnelles	450,0	(350,0)	800,0
Prêts, placements, avances et autres	1 000,0	-	1 000,0
Total	35 510,0	29 210,0	6 300,0

ANNEXE 1**LES ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES****Les dépenses des organismes autres que budgétaires**
(en milliers de dollars)

	2017-2018		2016-2017	
	Prévision de dépenses	Partie financée par le portefeuille ministériel	Dépense probable	Partie financée par le portefeuille ministériel
Office Québec-Amériques pour la jeunesse	1 927,4	1 167,3	2 146,9	1 415,3
Office Québec-Monde pour la jeunesse	7 922,0	927,3	7 466,9	1 082,0

SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX

LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE MINISTÉRIEL

La mission du secteur de la santé et des services sociaux est de maintenir, d'améliorer et de restaurer la santé et le bien-être des Québécoises et des Québécois en rendant accessible un ensemble de services de santé et de services sociaux intégrés et de qualité, contribuant ainsi au développement social et économique du Québec.

Le rôle du Ministère porte principalement sur la régulation du système de santé et de services sociaux, sur les orientations générales en matière de politiques de santé et de bien-être et sur l'évaluation des résultats obtenus par rapport aux objectifs fixés. Il doit aussi assurer le financement du système et la coordination interrégionale des services, établir les politiques d'adaptation de la main-d'œuvre et négocier les ententes et les conventions collectives.

Pour réaliser sa mission, le Ministère travaille en étroite collaboration avec les acteurs du réseau de la santé et des services sociaux, notamment les établissements de santé et de services sociaux, la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) et autres organismes.

La Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales (RLRQ, chapitre O-7.2) a pour objectif de favoriser et de simplifier l'accès aux services pour la population, de contribuer à l'amélioration de la qualité et de la sécurité des soins et d'accroître l'efficacité et l'efficacités de ce réseau. Les réseaux territoriaux de santé et de services sociaux regroupés sous un centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) ou un centre intégré universitaire de santé et de services sociaux (CIUSSS), ci-après appelés centres intégrés, permettent l'intégration territoriale des services de santé et des services sociaux axés sur la proximité et la continuité de services.

Le centre intégré a pour responsabilités, notamment, de dispenser l'ensemble des services à la population et de répartir équitablement les ressources humaines, matérielles et financières mises à sa disposition, dans le respect des enveloppes allouées par programme-services. De plus, la Loi prévoit que le financement et la reddition de comptes financière des établissements de santé et de services sociaux devront se faire en fonction des programmes-services.

La structure budgétaire de financement des établissements en programmes-services et en programmes-soutien se retrouve dans les éléments du programme 2 – Services dispensés à la population.

Un programme-services désigne un ensemble de services et d'activités organisé dans le but de répondre aux besoins de la population en matière de santé et de services sociaux ou encore aux besoins d'un groupe de personnes qui partagent une problématique commune. Les programmes-services sont les suivants : Santé publique, Services généraux - activités cliniques et d'aide, Soutien à l'autonomie des personnes âgées, Déficience physique, Déficience intellectuelle et trouble du spectre de l'autisme, Jeunes en difficulté, Dépendances, Santé mentale ainsi que Santé physique.

Un programme-soutien désigne un ensemble d'activités de nature administrative et technique en appui aux programmes-services. Les programmes-soutien sont les suivants : Administration, Soutien aux services ainsi que Gestion des bâtiments et des équipements.

L'Office des personnes handicapées du Québec a pour mission de faire respecter la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale (RLRQ, chapitre E-20.1). Dans cette optique, l'Office joue un rôle de coordination et d'évaluation des services offerts aux personnes handicapées et à leur famille. Il promeut les intérêts de celles-ci, les informe, les conseille, les assiste et les représente individuellement et collectivement. L'Office doit également s'assurer que, dans les limites de la loi, les ministères et leurs réseaux, les municipalités et les organismes poursuivent leurs efforts en vue d'intégrer les personnes handicapées et de permettre à ces dernières de participer pleinement à la vie en société.

La RAMQ administre principalement les régimes d'assurance maladie et d'assurance médicaments ainsi que tout autre programme que la loi ou le gouvernement lui confie. La RAMQ agit aussi comme mandataire de la gestion des banques de données sociosanitaires d'intérêt commun et assure la diffusion de l'information aux intervenants des secteurs de la santé et des services sociaux et de la recherche.

LES CHOIX BUDGÉTAIRES

ORIENTATION 1

Favoriser l'adoption de saines habitudes de vie et la prévention des problèmes de santé

Actions envisagées

- Promouvoir les avantages d'une bonne alimentation, de l'activité physique ainsi que de la réduction de l'usage du tabac;
- Mettre en place des mesures de prévention en santé, notamment par la mise en œuvre du Plan d'action de la Politique gouvernementale de prévention en santé et du Programme national de santé publique 2015-2025.

ORIENTATION 2

Offrir des services et des soins accessibles, intégrés et de qualité au bénéfice des usagers

Actions envisagées

- Mettre en œuvre le nouveau Programme de financement et de soutien professionnel pour les groupes de médecine familiale (GMF) afin d'assurer l'accès, en temps opportun, à des services interdisciplinaires de première ligne;
- Réaliser le déploiement des super-cliniques afin d'améliorer l'accès aux services de santé;
- Mettre en œuvre les ententes avec les fédérations médicales pour améliorer l'accès aux activités de 1^{ère} et de 2^{ème} ligne en santé physique;
- Améliorer les services de soutien à domicile et en centre d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD) et consolider l'adaptation des soins et des services aux conditions des personnes adultes;
- Améliorer l'accès aux services de santé mentale;
- Poursuivre l'implantation du Programme québécois de cancérologie afin d'améliorer la détection précoce du cancer et la survie des patients atteints de cancer;

- Participer au programme de formation des infirmières praticiennes spécialisées pour augmenter le nombre qui se joindra aux cliniques médicales et aux établissements publics;
- Poursuivre les travaux entourant les chantiers sur la pertinence des soins, en collaboration avec l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux (INESSS);
- Mettre en place les moyens nécessaires afin d'assurer des soins et des services spécialisés, dont les services diagnostiques, dans les meilleurs délais.

ORIENTATION 3

Implanter une culture d'organisation innovante et efficiente dans un contexte de changement

Actions envisagées

- Poursuivre les travaux portant sur le financement axé sur le patient;
- Accompagner le réseau de la santé et des services sociaux dans un contexte de changement;
- Continuer les initiatives en technologie de l'information qui découlent de l'orientation des systèmes d'information unifiés (SIU).

LE PLAN BUDGÉTAIRE

LE BUDGET DE DÉPENSES

Le budget de dépenses 2017-2018 s'établit à 36 763,5 M\$, soit une hausse de 4,2 % par rapport à la dépense probable 2016-2017.

PROGRAMME 1

Fonctions de coordination

Ce programme vise à procurer au Ministère ainsi qu'à l'organisme-conseil les ressources et les services nécessaires pour établir, mettre en œuvre et contrôler les programmes de santé et de services sociaux. Il vise également à permettre la participation de la population à la définition de ses besoins et à assurer la coordination nationale du développement et de la prestation des services de santé et des services sociaux.

La croissance de ce programme en 2017-2018 par rapport à la dépense probable 2016-2017 est de 1,6 M\$. Cet écart est principalement attribuable aux ajustements salariaux prévus au 1^{er} avril 2017.

PROGRAMME 2

Services dispensés à la population

Ce programme vise à assurer à la population les services favorisant l'atteinte des objectifs définis par la politique de la santé et du bien-être qui répondent aux besoins qui touchent l'ensemble de la population ou à des problématiques particulières.

La croissance de ce programme en 2017-2018 par rapport à la dépense probable 2016-2017 est de 892,8 M\$. Cette augmentation provient principalement des crédits additionnels de 300,0 M\$ qui ont été accordés pour augmenter les services à la population dont 100,0 M\$ pour diminuer le temps d'attente dans les hôpitaux, en créant 2 100 places pour les personnes qui sont en attente d'hébergement, de réadaptation et de convalescence, de même qu'en santé mentale, 65,0 M\$ pour accroître et améliorer les soins et services offerts dans les CHSLD, ce qui représente 1 150 préposés aux bénéficiaires, infirmières auxiliaires et infirmières, 21,0 M\$ et 20,0 M\$ respectivement pour diminuer les délais en services diagnostiques et à l'accès à la chirurgie et 12,0 M\$ pour accroître l'accessibilité aux services de protection de la jeunesse et aux services psychosociaux.

Un montant de 69,0 M\$ sera investi en soutien à l'autonomie des personnes âgées.

De plus, une somme de 100,0 M\$ servira à la consolidation des services prioritaires en matière de santé et de services sociaux.

Le solde de la croissance résulte de l'impact des ajustements salariaux prévus au 1^{er} avril 2017 de 246,6 M\$, de l'indexation des dépenses autres que salariales de 60,2 M\$ et de l'augmentation du service de dette de 94,3 M\$.

La dépense probable 2016-2017 a été redressée pour prendre en considération les dépenses du Fonds de financement des établissements de santé et de services sociaux (FINESSS) qui sera aboli au 1^{er} avril 2017.

PROGRAMME 3

Office des personnes handicapées du Québec

Ce programme vise à assurer la mise en œuvre de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale.

Le budget de dépenses de ce programme s'élève à 12,8 M\$, en hausse de 0,1 M\$ comparativement à la dépense probable pour l'exercice financier 2016-2017. Cette augmentation découle des ajustements salariaux prévus au 1^{er} avril 2017.

PROGRAMME 4

Régie de l'assurance maladie du Québec

Ce programme vise à défrayer le coût des services assurés et les frais d'administration, notamment dans le cadre des régimes d'assurance maladie et d'assurance médicaments.

Le budget de dépenses augmente de 600,5 M\$ par rapport à la dépense probable 2016-2017. Cette augmentation découle principalement de la rémunération des médecins (419,4 M\$), laquelle tient compte des propositions déposées récemment par le gouvernement dans le cadre du renouvellement des ententes. L'augmentation s'explique également par la croissance de la consommation au Fonds de l'assurance médicaments résultant en grande partie d'une augmentation du nombre de participants (149,6 M\$).

Le budget administratif de la RAMQ augmente de 3,8 M\$ pour compenser les impacts prévus pour l'amortissement en 2017-2018.

Le budget de dépenses par programmes¹

(en milliers de dollars)

	2017-2018		2016-2017	
	Budget de dépenses	Variation	Budget de dépenses	Dépense probable
	(1)	(2)=(1)-(4)	(3)	(4)
1. Fonctions de coordination	143 397,3	1 574,5	141 822,8	141 822,8
2. Services dispensés à la population	25 823 364,6	892 755,7	24 917 984,4	24 930 608,9
3. Office des personnes handicapées du Québec	12 799,3	140,9	12 658,4	12 658,4
4. Régie de l'assurance maladie du Québec	10 783 938,8	600 477,0	10 183 461,8	10 183 461,8
Total	36 763 500,0	1 494 948,1	35 255 927,4	35 268 551,9

¹ Les dépenses ont été redressées de 1 458,0 M\$ pour prendre en compte les dépenses du Fonds de financement des établissements de santé et de services sociaux (FINESSS), lequel est aboli au 1^{er} avril 2017.

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

Le budget d'investissements de 3,8 M\$ permet au Ministère d'assumer ses besoins en développement de projets informatiques et en achats de matériel et d'équipement en fonction de ses activités.

La variation du budget d'investissements de 0,5 M\$ est attribuable à la révision du niveau des crédits d'immobilisations dans le cadre de l'élaboration de la planification triennale des projets et activités en ressources informationnelles et du Plan québécois des infrastructures.

Le budget d'investissements

(en milliers de dollars)

	2017-2018		2016-2017
	Variation		
Immobilisations tangibles	195,0	-	195,0
Immobilisations en ressources informationnelles	3 579,2	(450,1)	4 029,3
Prêts, placements, avances et autres	-	-	-
Total	3 774,2	(450,1)	4 224,3

ANNEXE 1

LES ORGANISMES BUDGÉTAIRES

Les organismes budgétaires

(en milliers de dollars)

	Budget de dépenses 2017-2018	Dépense probable 2016-2017
Commissaire à la santé et au bien-être	2 763,5	2 721,9
Office des personnes handicapées du Québec	12 799,3	12 658,4

ANNEXE 2

LES ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES

Les dépenses des organismes autres que budgétaires
(en milliers de dollars)

	2017-2018		2016-2017	
	Prévision de dépenses	Partie financée par le portefeuille ministériel	Dépense probable	Partie financée par le portefeuille ministériel
Corporation d'urgences-santé	134 209,8	101 254,3	130 293,3	99 481,8
Fonds de l'assurance médicaments	3 914 583,1	2 740 985,1	3 682 270,0	2 591 386,6
Héma-Québec	450 536,9	33 679,2	448 390,0	36 423,0
Institut national de santé publique du Québec	72 530,3	47 139,3	70 616,0	46 606,0
Institut national d'excellence en santé et en services sociaux	21 103,7	19 007,1	17 177,3	20 913,0
Régie de l'assurance maladie du Québec	12 848 121,9	8 639 044,1	12 132 479,6	8 156 124,5

ANNEXE 2 (suite)

LES FONDS SPÉCIAUX

Les dépenses des fonds spéciaux

(en milliers de dollars)

	2017-2018		2016-2017	
	Prévision de résultats	Partie financée par le portefeuille ministériel	Résultats probables	Partie financée par le portefeuille ministériel
Fonds des ressources informationnelles du secteur de la santé et des services sociaux				
Dépenses	213 006,5	170 592,5	206 257,3	171 432,3
Investissements	25 488,5		22 900,2	
Fonds pour la promotion des saines habitudes de vie				
Dépenses	-	-	40 201,1	-
Investissements	-		-	

SÉCURITÉ PUBLIQUE

LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE MINISTÉRIEL

Le ministère de la Sécurité publique a pour mission d'assurer, de concert avec ses partenaires, la sécurité publique au Québec. Le Ministère et les organismes composant le portefeuille ministériel interviennent dans les secteurs d'activité suivants :

- La prévention de la criminalité, de la récidive et des décès survenant dans des circonstances obscures ou violentes;
- Le maintien de la paix et de l'ordre public ainsi que l'intervention policière;
- La protection des membres du Conseil exécutif;
- Les services correctionnels;
- La sécurité civile et la sécurité incendie;
- L'administration des permis et licences d'alcool, de courses de chevaux, de jeux et des sports de combat professionnels;
- Les expertises judiciaires;
- La libération conditionnelle des personnes contrevenantes;
- Le traitement des plaintes et des citations à comparaître en déontologie policière;
- La formation des policiers et des pompiers;
- La coordination des actions de prévention et de lutte contre la corruption et la collusion en matière contractuelle dans le secteur public;
- Les enquêtes indépendantes relatives à des opérations policières.

Afin d'accomplir sa mission, le ministère de la Sécurité publique compte sur la collaboration et l'expertise de directions générales, à savoir les Affaires policières, la Sécurité civile et sécurité incendie, les Services correctionnels, les Services à la gestion ainsi que la Sûreté du Québec.

De plus, neuf organismes relevant du ministre de la Sécurité publique contribuent, à divers titres, à la mission de sécurité publique. Il s'agit du Bureau des enquêtes indépendantes, du Bureau du coroner, du Comité de déontologie policière, du Commissaire à la déontologie policière, de la Commission québécoise des libérations conditionnelles, de la Régie des alcools, des courses et des jeux, du Commissaire à la lutte contre la corruption, de l'École nationale de police du Québec et de l'École nationale des pompiers du Québec. Enfin, le Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale constitue une unité autonome de services.

LES CHOIX BUDGÉTAIRES

Les principaux choix budgétaires retenus en 2017-2018 sont liés aux trois orientations du Plan stratégique du ministère de la Sécurité publique et reflètent celles contenues au Plan stratégique de la Sûreté du Québec.

ORIENTATION 1

Assurer des interventions concertées répondant aux besoins des citoyens

Actions envisagées

- Assurer la mise en opération de nouveaux établissements de détention;
- Déployer les ressources nécessaires notamment pour la sécurité dans les palais de justice, afin de contribuer à la réduction des délais de justice en matière criminelle et pénale;
- Poursuivre, en partenariat, les actions découlant de la Politique en sécurité routière 2013-2020, dans l'objectif de maintenir à la baisse les collisions causant des lésions corporelles ou la mort;
- Favoriser le développement des connaissances et la mise en œuvre de projets pour la prévention et la préparation de la société québécoise face aux différents risques de sinistre;
- Effectuer le suivi de la prestation des services policiers dans les communautés autochtones, en conformité avec les ententes;
- Poursuivre la mise en œuvre du programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel.

ORIENTATION 2

Favoriser la prévention et l'utilisation de pratiques adéquates et adaptées aux risques émergents

Actions envisagées

- Poursuivre les efforts de prévention par des initiatives visant à rejoindre les personnes vulnérables, notamment les jeunes, aux risques de délinquance;
- Poursuivre la mise en œuvre d'actions découlant de la Stratégie gouvernementale pour prévenir et contrer les violences sexuelles;
- Participer aux efforts de prévention et de lutte contre la radicalisation;
- Initier les travaux relatifs à la mise en place d'un fichier d'immatriculation des armes à feu;
- Poursuivre l'implantation de dispositifs de sécurité dans certains établissements de détention;
- Contribuer aux efforts de lutte contre la corruption, la collusion, la malversation, la fraude et l'évasion fiscale dans le secteur public;
- Poursuivre les initiatives de soutien à la lutte contre les économies souterraines et autres phénomènes criminels;

- Poursuivre la mise en œuvre de la Politique québécoise en sécurité civile;
- Assurer un suivi des menaces envers la sécurité de l'État;
- Poursuivre l'inspection des organisations policières et les contrôles de conformité en milieu correctionnel;
- Offrir aux personnes contrevenantes, qu'elles soient en détention ou dans la communauté, des programmes, des activités et des services de soutien à la réinsertion sociale;
- Poursuivre les audits des centres d'urgence 9-1-1 ainsi que dans certains centres secondaires d'appels d'urgence;
- Mettre en place des mesures contribuant à améliorer la sécurité incendie.

ORIENTATION 3

Améliorer la performance de l'organisation en misant sur les personnes et des façons de faire efficientes

Actions envisagées

- Optimiser la structure organisationnelle de la Sûreté du Québec;
- Instaurer, à la Sûreté du Québec, une approche intégrée en matière de santé au travail;
- Réaliser la migration de la desserte policière au Réseau national intégré de radiocommunication (RENIR);
- Poursuivre les activités de révision des programmes.

LE PLAN BUDGÉTAIRE

LE BUDGET DE DÉPENSES

Le budget de dépenses 2017-2018 s'établit à 1 436,8 M\$, soit une augmentation de 29,0 M\$ par rapport à la dépense probable 2016-2017. À ce montant, une somme additionnelle prévue au Fonds de suppléance s'ajoutera pour tenir compte des mesures annoncées au Discours sur le budget 2017-2018.

PROGRAMME 1

Sécurité, prévention et gestion interne

Ce programme vise à planifier, diriger et coordonner les ressources requises pour la gestion de l'ensemble des activités du Ministère. Il vise également à protéger la société en participant à l'administration de la justice et en assurant aux personnes contrevenantes en détention ou suivies dans la communauté, des services pour favoriser leur réinsertion sociale, à fournir des expertises diverses en matière judiciaire et à assurer la sécurité des personnes et de leurs biens de même que la sécurité de certains édifices gouvernementaux.

Ce programme assure aussi l'inspection des services de police et finance les services policiers autochtones. Il veille à la mise en place des mesures et des activités de prévention et d'atténuation des risques pour éviter qu'un sinistre, portant atteinte à la sécurité des personnes et de leurs biens, se produise, ou le cas échéant, pour faciliter le retour à la normale.

Ce programme est doté d'un budget de dépenses de 748,8 M\$, en hausse de 37,5 M\$ par rapport à la dépense probable 2016-2017. Cet écart résulte notamment de l'effet combiné des éléments suivants, soit la mise en opération planifiée de nouveaux établissements de détention, le déploiement des ressources pour assurer la sécurité dans les palais de justice et permettre la réduction des délais de justice en matière criminelle et pénale, les obligations en lien notamment avec les ajustements salariaux prévus au 1^{er} avril 2017 et les ententes avec les communautés autochtones, ainsi que le transfert des sommes au cours de 2016-2017 de la provision pour des initiatives concernant les revenus du ministère des Finances pour des activités de lutte contre certains types de criminalité.

PROGRAMME 2

Sûreté du Québec

La Sûreté du Québec concourt, sur l'ensemble du territoire québécois, au maintien de la paix et de l'ordre public et à la préservation de la vie, de la sécurité et des droits fondamentaux des personnes ainsi qu'à la protection de leurs biens. La Sûreté du Québec soutient aussi l'organisation policière, coordonne des opérations policières d'envergure, contribue à l'intégrité des institutions étatiques et assure la sécurité des réseaux de transport qui relèvent du Québec.

Le budget de dépenses de ce programme est de 639,4 M\$, en baisse de 7,2 M\$ par rapport à la dépense probable 2016-2017. Cette variation s'explique principalement par le transfert des sommes au cours de 2016-2017 de la provision pour des initiatives concernant les revenus du ministère des Finances pour des activités de lutte contre certains types de criminalité et la mise en place de mesures d'économie en 2017-2018.

Les activités de la Sûreté du Québec sont également financées par des revenus gérés dans un fonds spécial lesquels proviennent principalement de la somme payable par les municipalités desservies par la Sûreté du Québec, de la desserte policière des ponts Jacques-Cartier et Champlain, de la vérification des antécédents judiciaires et des escortes de véhicules hors normes. De plus, ces activités sont également financées par des revenus en provenance du gouvernement fédéral pour le contrôle des armes à feu, lesquels sont gérés dans un compte à fin déterminée.

PROGRAMME 3

Organismes relevant du ministre

Ce programme comprend sept organismes budgétaires soit :

- La Régie des alcools, des courses et des jeux qui a la responsabilité, en tout ou en partie, de l'encadrement, de la surveillance et du contrôle des activités dans les secteurs des boissons alcooliques, des courses de chevaux, des jeux et des sports de combat professionnels;
- La Commission québécoise des libérations conditionnelles qui a pour mandat d'examiner le cas des personnes détenues admissibles à une libération conditionnelle;
- Le Bureau du coroner qui est chargé d'investiguer ou d'enquêter sur les causes et les circonstances des décès obscurs ou violents et, s'il y a lieu, de formuler des recommandations afin d'assurer une meilleure protection de la vie humaine;

- Le Commissaire à la déontologie policière qui permet le traitement des plaintes formulées contre les policiers, les agents de protection de la faune, les constables spéciaux et les contrôleurs routiers dans l'exercice de leurs fonctions et les agents de la paix agissant au sein de l'Unité permanente anticorruption (UPAC);
- Le Comité de déontologie policière qui est un tribunal administratif spécialisé ayant pour fonction de disposer de toute citation déposée par le Commissaire à la déontologie policière, d'accorder une excuse à un policier dont la conduite a été reconnue dérogatoire et de réviser les décisions du Commissaire lorsqu'il rejette une plainte après enquête;
- Le Commissaire à la lutte contre la corruption qui est chargé d'assurer la coordination des actions de prévention et de lutte contre la corruption en matière contractuelle dans le secteur public et de contribuer à favoriser la confiance du public dans les marchés publics;
- Le Bureau des enquêtes indépendantes qui est responsable de mener toute enquête dont il est chargé par le ministre lorsqu'une personne, autre qu'un policier en devoir, décède, subit une blessure grave ou est blessée par une arme à feu utilisée par un policier ou dans le cas d'allégation relative à une infraction criminelle commise par un policier ou un constable spécial.

Un budget de dépenses de 48,7 M\$ est alloué à ce programme, en baisse de 1,3 M\$ par rapport à la dépense probable 2016-2017. Cette variation s'explique principalement par le transfert des sommes au cours de 2016-2017 de la provision pour des initiatives concernant les revenus du ministère des Finances pour des activités de lutte contre certains types de criminalité.

Le budget de dépenses par programmes

(en milliers de dollars)

	2017-2018		2016-2017	
	Budget de dépenses	Variation	Budget de dépenses	Dépense probable
	(1)	(2)=(1)-(4)	(3)	(4)
1. Sécurité, prévention et gestion interne	748 724,3	37 463,7	697 138,1	711 260,6
2. Sûreté du Québec	639 353,7	(7 154,9)	632 010,4	646 508,6
3. Organismes relevant du ministre	48 684,2	(1 285,7)	47 633,0	49 969,9
Total	1 436 762,2	29 023,1	1 376 781,5	1 407 739,1

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

Le budget d'investissements du portefeuille « Sécurité publique » est de 31,8 M\$. De ce montant, 10,7 M\$ sont alloués au Ministère et aux organismes relevant du ministre, excluant la Sûreté du Québec. Ce budget est constitué des sommes requises pour les nouvelles initiatives et le parachèvement de développements informatiques.

En ce qui concerne la Sûreté du Québec, le budget d'investissements de 21,1 M\$ est constitué principalement des sommes requises en immobilisations pour des équipements et du développement informatique ainsi que pour le renouvellement du parc automobile affecté aux enquêtes, aux autoroutes et aux services spécialisés.

L'augmentation du budget d'investissements de 1,7 M\$ est attribuable à la révision du niveau des crédits d'immobilisations dans le cadre de l'élaboration des programmations annuelles en ressources informationnelles, des planifications triennales des projets et activités en ressources informationnelles et du Plan québécois des infrastructures.

Le budget d'investissements

(en milliers de dollars)

	2017-2018		2016-2017
	Variation		
Immobilisations tangibles	13 973,2	10,3	13 962,9
Immobilisations en ressources informationnelles	17 756,6	1 738,7	16 017,9
Prêts, placements, avances et autres	72,4	-	72,4
Total	31 802,2	1 749,0	30 053,2

ANNEXE 1

LES ORGANISMES BUDGÉTAIRES

Les organismes budgétaires
 (en milliers de dollars)

	Budget de dépenses 2017-2018	Dépense probable 2016-2017
Bureau des enquêtes indépendantes	4 014,2	3 977,8
Bureau du coroner	7 715,1	8 121,1
Comité de déontologie policière	1 842,9	1 789,1
Commissaire à la déontologie policière	3 383,9	3 354,9
Commissaire à la lutte contre la corruption	12 087,8	11 688,2
Commission québécoise des libérations conditionnelles	4 778,3	4 796,5
Régie des alcools, des courses et des jeux	14 862,0	16 242,3

ANNEXE 2

LES ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES

Les dépenses des organismes autres que budgétaires

(en milliers de dollars)

	2017-2018		2016-2017	
	Prévision de dépenses	Partie financée par le portefeuille ministériel	Dépense probable	Partie financée par le portefeuille ministériel
École nationale de police du Québec	36 241,1	5 404,8	33 612,1	5 779,8
École nationale des pompiers du Québec	2 566,0	277,2	2 090,9	377,2

LE FONDS SPÉCIAL

Les dépenses du fonds spécial

(en milliers de dollars)

	2017-2018		2016-2017	
	Prévision de résultats	Partie financée par le portefeuille ministériel	Résultats probables	Partie financée par le portefeuille ministériel
Fonds des services de police				
Dépenses	596 548,7	295 640,2	586 686,6	290 175,2
Investissements	20 958,1		14 848,5	

TOURISME

LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE MINISTÉRIEL

Le ministère du Tourisme a pour mission de soutenir le développement et la promotion du tourisme au Québec en favorisant la concertation et le partenariat des intervenants associés à ce développement et à cette promotion, dans une perspective de création d'emplois, de prospérité économique et de développement durable.

L'action du Ministère s'adresse aux touristes et aux entrepreneurs de l'industrie touristique. Aux premiers, en offrant des services d'accueil, de renseignements touristiques et en s'appuyant sur l'Alliance de l'industrie touristique du Québec, dans la réalisation et la coordination des activités de promotion et de commercialisation de la destination québécoise, sur des marchés ciblés hors Québec. Aux seconds, en les accompagnant, les conseillant et les soutenant, soit financièrement ou techniquement, dans la réalisation de leurs projets d'investissements et de développement de produits touristiques afin de renouveler l'offre touristique.

À ces fins, le Ministère s'appuie sur un réseau de partenaires composé notamment d'associations sectorielles et régionales, de même que de ministères et organismes gouvernementaux.

La ministre du Tourisme a également la responsabilité légale de la Régie des installations olympiques, de la Société du Centre des congrès de Québec et de la Société du Palais des congrès de Montréal.

LES CHOIX BUDGÉTAIRES

Les choix budgétaires pour l'exercice 2017-2018 s'appuient sur les responsabilités actuelles du Ministère, lesquelles se fondent sur la mise en œuvre du Plan de développement de l'industrie touristique 2012-2020 et son Plan d'action 2016-2020 – Appuyer les entreprises, enrichir les régions. Ils se déclinent dans la perspective du développement économique et de la recherche d'une prospérité durable dans le secteur de l'activité touristique.

ORIENTATION 1

Favoriser la concertation et le partenariat avec les intervenants associés au développement du tourisme

Pour réaliser l'orientation 1, le Ministère entend cibler les objectifs suivants :

- Assurer la mise en œuvre du Plan de développement de l'industrie touristique 2012-2020 et du Plan d'action 2016-2020 qui en découle;
- Assumer le leadership d'un partenariat continu.

Actions envisagées

- Consolider l'application du modèle d'affaires en promotion et commercialisation implanté au cours de l'exercice 2016-2017;
- Favoriser une action concertée avec les autorités gouvernementales, les représentants régionaux, dont les associations touristiques régionales, les représentants sectoriels de l'industrie, dont les associations touristiques sectorielles, l'Alliance de l'industrie touristique du Québec et les entrepreneurs privés;
- Coordonner la mise en commun des efforts de développement des connaissances relatives à l'industrie touristique.

ORIENTATION 2

Assurer la promotion et la commercialisation de la destination Québec

Pour réaliser l'orientation 2, le Ministère entend cibler les objectifs suivants :

- Accroître la notoriété et le rayonnement de la destination québécoise;
- Démontrer le caractère unique et distinctif du Québec;
- Harmoniser les actions promotionnelles afin d'assurer la cohésion de l'image de marque;
- Arrimer les choix promotionnels en regard des marchés ciblés afin d'attirer davantage de touristes;
- Coordonner et harmoniser les interventions en matière de mise en marché de la destination.

Actions envisagées

- Coordonner les activités d'intelligence de marché permettant de reconnaître les produits touristiques demandés, d'évaluer les destinations concurrentes, de mieux connaître les attentes de la clientèle et de comprendre ses comportements;
- Intensifier, de concert avec l'Alliance de l'industrie touristique du Québec, les efforts promotionnels de la destination québécoise sur les marchés internationaux, grâce à l'utilisation de la marque « QuébecOriginal » afin d'accroître la notoriété du Québec et de positionner l'unicité et l'attractivité de la destination;
- Affirmer sa présence dans les médias sociaux et dans l'environnement Web 2.0.

ORIENTATION 3

Susciter et soutenir le développement durable de produits touristiques

Pour réaliser l'orientation 3, le Ministère entend cibler les objectifs suivants :

- Renouveler l'offre touristique par des produits porteurs et concurrentiels de niveau international;
- Favoriser la croissance des entreprises touristiques;
- Améliorer l'environnement d'affaires.

Actions envisagées

- Poursuivre le déploiement des stratégies sectorielles, notamment par la mise en œuvre et le suivi des programmes d'aide financière;
- Poursuivre l'aide financière aux festivals et événements touristiques;
- Soutenir les projets d'entreprises en offrant un accompagnement personnalisé aux promoteurs de projets porteurs;
- Élaborer, en partenariat avec l'ensemble de l'industrie, une stratégie en tourisme d'affaires.

ORIENTATION 4**Offrir et encadrer des services à la clientèle touristique en matière d'accueil et de renseignements touristiques**

Pour réaliser l'orientation 4, le Ministère entend cibler l'objectif suivant :

- Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan de développement de l'industrie touristique 2012-2020 et du Plan d'action 2016-2020 qui en découle, organiser et valoriser les services d'accueil, en tenant compte de l'évolution rapide des technologies.

Actions envisagées

- Assurer le déploiement de la nouvelle stratégie d'accueil touristique et d'initiatives qui en découlent, et ce, en collaboration avec l'industrie touristique;
- Actualiser le rôle et la portée des services d'accueil, en collaboration avec les partenaires;
- Assurer le respect de la Loi sur les établissements d'hébergement touristique (RLRQ, chapitre E-14.2) et du Règlement sur les établissements d'hébergement touristique (RLRQ, chapitre E-14.2, r.1) pour renforcer la lutte contre l'hébergement touristique illégal.

LE PLAN BUDGÉTAIRE

LE BUDGET DE DÉPENSES

PROGRAMME 1

Promotion et développement du tourisme

Le Programme de promotion et de développement du tourisme vise à favoriser l'essor de l'industrie touristique du Québec en orientant et en concertant l'action gouvernementale et privée en matière de tourisme, en suscitant et soutenant le développement de l'offre, en assurant la promotion du Québec sur les marchés hors Québec ainsi qu'en exploitant des installations publiques à caractère touristique.

Le budget de ce programme pour l'exercice 2017-2018 s'élève à 147,7 M\$, en hausse de 5,6 M\$ par rapport à la dépense probable de l'exercice 2016-2017. La variation s'explique notamment par la bonification du soutien aux festivals et événements touristiques et par la mise en place du nouveau modèle d'affaires et de gouvernance du tourisme au Québec.

Le budget de dépenses par programmes

(en milliers de dollars)

	2017-2018		2016-2017	
	Budget de dépenses	Variation	Budget de dépenses	Dépense probable
	(1)	(2)=(1)-(4)	(3)	(4)
1. Promotion et développement du tourisme	147 721,1	5 588,2	138 004,4	142 132,9
Total	147 721,1	5 588,2	138 004,4	142 132,9

ANNEXE 1

LES ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES

Les dépenses des organismes autres que budgétaires

(en milliers de dollars)

	2017-2018		2016-2017	
	Prévision de dépenses	Partie financée par le portefeuille ministériel	Dépense probable	Partie financée par le portefeuille ministériel
Régie des installations olympiques	61 322,2	37 431,7	59 597,0	37 935,0
Société du Centre des congrès de Québec	28 886,3	16 913,5	27 897,6	16 528,6
Société du Palais des congrès de Montréal	55 859,4	33 826,6	55 723,8	34 049,1

LE FONDS SPÉCIAL

Les dépenses du fonds spécial

(en milliers de dollars)

	2017-2018		2016-2017	
	Prévision de résultats	Partie financée par le portefeuille ministériel	Résultats probables	Partie financée par le portefeuille ministériel
Fonds de partenariat touristique				
Dépenses	163 508,5	59 961,3	144 413,0	46 250,0
Investissements	255,0		275,0	

TRANSPORTS, MOBILITÉ DURABLE ET ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS

LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE MINISTÉRIEL

Le Ministère a pour mission d'assurer, sur tout le territoire, la mobilité durable des personnes et des marchandises par des systèmes de transport efficaces et sécuritaires qui contribuent au développement du Québec. Le Ministère agit comme un acteur de premier plan dans l'organisation des systèmes de transport au Québec. Il s'engage à offrir une gestion compétente, rigoureuse et innovatrice des réseaux et des services dont il a la responsabilité directe. Le Ministère s'appuie sur une collaboration étroite avec ses partenaires publics et des secteurs associatif, éducatif et privé, dans un contexte de partage des responsabilités, pour offrir des systèmes de transport efficaces, innovants et accessibles ainsi que de l'information pertinente et de qualité qui répondent aux besoins de la population et des entreprises de toutes les régions du Québec.

Le Ministère assume principalement les responsabilités suivantes :

- La planification, la conception et la réalisation des travaux de construction, d'amélioration, de réfection, d'entretien et d'exploitation du réseau routier et des autres infrastructures de transport qui relèvent de sa responsabilité;
- Les soutiens technique et financier aux municipalités relativement à l'entretien, à la réfection et à l'amélioration du réseau routier local et des passages à niveau;
- Le soutien à l'électrification des transports, en assurant la coordination du Plan d'action en électrification des transports 2015-2020;
- Le soutien aux systèmes de transport des personnes, notamment afin de maintenir et d'améliorer la qualité des services et des équipements de transport collectif, alternatif et actif, du transport adapté aux personnes à mobilité réduite, du transport maritime et aérien desservant les régions éloignées et isolées afin de favoriser la pérennité des sentiers de véhicules hors route;
- Le développement et la mise en œuvre de programmes de sécurité en transport;
- Le soutien au transport de marchandises et de personnes favorisant la complémentarité et l'utilisation optimale des modes de transport routier, ferroviaire, aérien et maritime;
- L'offre, aux citoyens de toutes les régions, de renseignements qui facilitent les déplacements, notamment grâce au service Québec 511;
- La gestion et l'exploitation d'une flotte diversifiée d'aéronefs qu'il met à la disposition de certains ministères et organismes afin de les appuyer dans l'accomplissement de leurs missions (Fonds aérien);
- La gestion d'un parc de véhicules et d'équipements connexes ainsi que d'ateliers de mécanique et de fabrication (Fonds de gestion de l'équipement roulant).

Le Ministère est responsable de l'administration de quatre fonds spéciaux¹:

- Le Fonds des réseaux de transports terrestre (FORT);
- Le Fonds de la sécurité routière;
- Le Fonds de gestion de l'équipement roulant;
- Le Fonds aérien.

Le portefeuille ministériel est aussi composé de quatre organismes : la Commission des transports du Québec (CTQ), l'Agence métropolitaine de transport (AMT)², la Société des Traversiers du Québec (STQ) et la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) (partie non fiduciaire). Seule la CTQ est un organisme budgétaire.

LES CHOIX BUDGÉTAIRES

Les choix budgétaires pour l'exercice financier 2017-2018 découlent principalement des orientations du Plan stratégique 2013-2015 qui a été prolongé jusqu'au 31 mars 2017.

ORIENTATION 1

Soutenir des systèmes de transport efficaces, diversifiés et intégrés

Pour le Québec, l'électrification des transports et un développement orienté sur une utilisation accrue du transport collectif, alternatif et actif pour les personnes et les marchandises, assurent la pérennité des infrastructures de transport, l'amélioration de l'efficacité, la complémentarité des modes de transport et représentent des possibilités de progrès économique, social et environnemental importantes.

De façon générale, les investissements majeurs prévus viseront prioritairement à maintenir l'état des infrastructures et à favoriser le développement économique du Québec, par la modernisation des systèmes de transport. Ils contribueront ainsi à assurer la mobilité durable, dans l'ensemble des régions du Québec, en permettant aux individus, aux entreprises et aux communautés de satisfaire leurs principaux besoins d'accès, de déplacements, d'échanges et de développements d'une manière sécuritaire, saine et socialement responsable, tout en veillant à préserver l'environnement pour les générations futures.

Tel que mis de l'avant par le Plan québécois des infrastructures et le Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques, des investissements considérables serviront au maintien, à l'amélioration et au développement des services de transport collectif, alternatif et actif, afin d'en augmenter leur utilisation. En favorisant le développement d'une offre diversifiée et attrayante de moyens de transport, ces investissements contribueront notamment à atténuer la congestion routière, à réduire les émissions de gaz à effet de serre, à améliorer la qualité de vie et la santé publique, en plus de renforcer la participation sociale des personnes qui ne peuvent se déplacer en voiture.

¹ Le Ministère administre également des programmes financés par le Fonds vert. Ce fonds relève du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

² Au 1^{er} juin 2017, l'AMT sera abolie. Elle sera remplacée par l'Autorité régionale de transport métropolitain et le Réseau de transport métropolitain.

Transport collectif et alternatif

Des dépenses de 562,0 M\$ seront affectées à l'aide au transport collectif. Ce montant représente la portion à la charge du Ministère;

- La plus grande partie de cette somme, soit 534,0 M\$, sera consacrée au maintien des infrastructures de transport collectif. Ces investissements seront effectués dans le cadre du Programme d'aide gouvernementale au transport collectif des personnes (500,5 M\$) et du Programme d'aide aux immobilisations en transport en commun de la Société de financement des infrastructures locales du Québec (SOFIL) (33,5 M\$);
- De plus, des dépenses de 28,0 M\$ seront affectées à l'aide au fonctionnement dans le transport collectif des personnes.

Viendra aussi s'ajouter une somme de 168,1 M\$ provenant de la SOFIL qui sera engagée pour les immobilisations dans le transport en commun dans le cadre de l'entente concernant le transfert de la taxe fédérale sur l'essence;

- De cette somme, 61,8 M\$ proviennent de la contribution du Québec et 106,3 M\$ du gouvernement fédéral.

Il est aussi prévu des investissements de 466,5 M\$ sur la période 2016-2019 dans le cadre du nouveau Programme d'aide financière du Fonds pour l'infrastructure de transport en commun. À cette somme, il faut additionner la contribution fédérale de 583,1 M\$ qui s'ajoute aux sommes déjà prévues afin de devancer la réalisation de projets inscrits dans le secteur transport collectif du Plan québécois des infrastructures ou de permettre la réalisation à court terme d'un plus grand nombre de projets d'infrastructures en transport en commun.

Par ailleurs, dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques, une somme de 145,0 M\$ en provenance du Fonds vert sera disponible pour soutenir le développement et la promotion du transport collectif et alternatif à l'automobile, en milieu urbain et en région, incluant le développement des transports actifs dans les périmètres urbains. À ces sommes s'ajoute un montant de 3,0 M\$ notamment pour la gestion, l'encadrement et l'entretien de la Route verte.

De plus, les sociétés de transport en commun ainsi que l'AMT continueront de bénéficier de revenus annuels provenant de sources dédiées, soit 87,0 M\$ à même les droits d'immatriculation de 30 \$ perçus des automobilistes résidant sur leur territoire. Une surtaxe de 1,5 ¢ le litre d'essence dans la région de Montréal pour le financement du transport en commun est versée à l'AMT. Depuis le 1^{er} mai 2010, s'ajoute 1,5 ¢ le litre d'essence redistribuée aux municipalités desservies par l'AMT selon les critères de la Communauté métropolitaine de Montréal. De plus, une somme de 1,0 M\$, provenant d'une taxe de 1,0 ¢ le litre d'essence dans la région Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, est versée pour l'aide au transport collectif de cette région.

S'ajoute également une somme de 92,8 M\$ pour l'aide au transport adapté, de 2,0 M\$ pour le Programme de subvention aux véhicules collectifs accessibles et de 10,3 M\$ pour le Programme d'adaptation de véhicules routiers.

Actions envisagées

- Aide financière aux immobilisations afin de renouveler les équipements de transport collectif et d'en abaisser l'âge moyen;
- Aide complémentaire pour maintenir, améliorer et développer les infrastructures de transport collectif;
- Aide pour soutenir l'accroissement de l'offre de services en transport en commun;
- Aide afin de favoriser le développement et l'utilisation du transport collectif en région;
- Aide pour les centres de gestion des déplacements;
- Aide afin de soutenir le développement et l'amélioration des réseaux piétonniers et cyclables en milieu urbain et pour améliorer la sécurité et la quiétude des piétons et des cyclistes;
- Aide au transport adapté;
- Aide à l'adaptation des véhicules pour les personnes se déplaçant en fauteuil roulant.

Conservation des chaussées et des structures

Tel que mis de l'avant par le Plan québécois des infrastructures, des investissements majeurs seront consacrés à la modernisation, à la réfection et à la préservation des infrastructures routières, afin d'en assurer la pérennité. L'objectif vise à poursuivre le maintien de l'état global des chaussées et des structures sous la responsabilité du Ministère. En effet, les efforts consentis ces dernières années ont permis d'améliorer et de maintenir l'état des chaussées et des structures de l'ensemble du réseau sous la responsabilité du Ministère, en particulier sur le réseau routier stratégique en soutien au commerce extérieur.

Actions envisagées

- Des investissements, auxquels s'ajouteront des contributions attendues des partenaires, seront consacrés à la conservation des chaussées (dont la réfection des systèmes de drainage);
- L'état des structures du réseau supérieur requiert une attention particulière. Ainsi, des sommes seront dédiées à leur conservation, auxquelles s'ajouteront des contributions attendues des partenaires;
- Des sommes seront investies dans la réfection des ponts du réseau routier municipal, pris en charge par le Ministère en janvier 2008, auxquelles s'ajouteront des contributions attendues des partenaires;
- Par ailleurs, une aide technique et financière au milieu local totalisant 174,7 M\$ est prévue pour l'entretien et l'amélioration du réseau routier ainsi que pour la réfection des ouvrages d'art municipaux, notamment par la mise en œuvre de programmes d'aide à la voirie locale.

Transport maritime, aérien et ferroviaire

Un montant de 3,9 M\$ est prévu pour accélérer les investissements dans les infrastructures portuaires commerciales. Par ailleurs, 8,6 M\$ sont disponibles pour assurer le maintien de l'intégrité, l'entretien, la réfection et l'exploitation des chemins de fer qui sont la propriété du Ministère. De plus, une somme de 5,3 M\$ sera rendue disponible dans le cadre de la contribution du Ministère pour la réalisation des phases I et II des projets de modernisation de l'aérogare de l'aéroport international Jean-Lesage de Québec.

Une somme de 23,0 M\$ est disponible pour la réalisation de projets intermodaux, l'amélioration de l'efficacité énergétique et l'utilisation d'énergies de remplacement dans le transport routier, maritime, aérien et ferroviaire, notamment afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Actions envisagées

- Aide à l'implantation de projets intermodaux et promotion des services maritimes et ferroviaires;
- Aide aux organismes et entreprises qui exploitent des services de transport routier, maritime, aérien et ferroviaire, notamment pour l'utilisation de matériel, de technologies et d'équipements de transport plus performants et le recours à des énergies émettant moins de gaz à effet de serre;
- Aide au maintien de l'intégrité et de la sécurité de chemins de fer et d'infrastructures maritimes et aériennes;
- Études prévues en partenariat avec le gouvernement fédéral, Tourisme Québec et le ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation, en vue de renforcer le rôle de Montréal comme porte d'entrée internationale en services aériens dans une perspective de développement des exportations québécoises et du tourisme international au Québec;
- Réalisation d'une étude sur le profil de la demande de transport aérien régional de passagers au Québec, qui a pour but d'acquérir les informations nécessaires concernant la demande de transport aérien régional au Québec et d'identifier les actions à entreprendre pour répondre à cette demande et la soutenir en vue d'en arriver à une meilleure adéquation avec l'offre des transporteurs, le tout dans la perspective d'une optimisation du développement socio-économique du Québec;
- Aide envisagée aux infrastructures portuaires dans le cadre de la Stratégie maritime;
- Aide envisagée pour le maintien de services ferroviaires en Gaspésie;
- Aide pour l'entretien et la réhabilitation des passages à niveau.

Accessibilité et vitalité des régions

Afin de contribuer à l'accessibilité et à la vitalité des régions, le Ministère réalisera des investissements substantiels visant notamment à préserver le bon état et la fluidité des corridors de transport donnant accès aux régions et aux municipalités, à assurer la pérennité des dessertes aériennes et maritimes existantes ainsi qu'à soutenir l'entretien et le développement de pistes récréotouristiques :

- Des investissements seront consacrés au développement du réseau routier et autoroutier afin d'améliorer l'efficacité et la sécurité des déplacements sur les grands corridors internationaux et interrégionaux, dans toutes les régions du Québec. S'ajouteront des contributions attendues des partenaires publics;

- Des investissements de 36,9 M\$ viseront le maintien des services de transports aérien et maritime des régions éloignées ou isolées, auxquels s'ajoute la subvention prévue à la Société des Traversiers du Québec;
- Des dépenses de 23,7 M\$ viseront l'entretien, l'aménagement et le parachèvement de pistes récréotouristiques, tels que la Route verte et les sentiers durables de véhicules hors route.

Actions envisagées

- Poursuite de tous les projets routiers majeurs en cours de réalisation au Québec, en plus de la planification et de l'étude des projets routiers majeurs apparaissant au Plan québécois des infrastructures;
- Divers travaux visant le maintien de la fonctionnalité du réseau routier;
- Soutien financier aux services de traversiers, aux dessertes maritimes et aériennes en faveur des populations des régions éloignées ou isolées;
- Amélioration des installations aéroportuaires sur le territoire du Plan Nord;
- Soutien financier pour l'entretien et l'aménagement de sentiers pour les véhicules hors route ainsi que pour accompagner les clubs et les fédérations de clubs de quads et de motoneigistes du Québec;
- Soutien financier au parachèvement de la Route verte et au développement de ses interconnexions régionales;
- Soutien financier au transport collectif régional par l'intermédiaire du Programme d'aide au développement du transport collectif.

Électrification des transports

Afin de poursuivre ses efforts en vue de soutenir l'électrification des transports au Québec, le Ministère dispose de sommes en provenance du Fonds vert pour la période 2015-2020. En 2017-2018, 14,8 M\$ sont prévus pour soutenir les mesures suivantes :

- 9,0 M\$ pour le projet pilote d'autobus entièrement électriques équipés d'une technologie de recharge rapide par conduction;
- 2,0 M\$ pour les projets de démonstration en transport collectif électrique;
- 2,1 M\$ pour le déploiement d'une stratégie de communication gouvernementale et pour la promotion de l'électrification des transports;
- 0,4 M\$ pour l'implantation de bornes de recharges rapides le long des principaux axes routiers;
- 1,3 M\$ pour la réalisation de projets de démonstration de taxis électriques.

Changements climatiques

Une somme de 261,6 M\$ sera consacrée à la mise en œuvre du Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre en transport, soit :

- 140,0 M\$ pour soutenir le développement du transport collectif et alternatif;
- 96,9 M\$ pour soutenir des projets d'acquisition et d'amélioration d'équipements, de matériel roulant et d'infrastructures reliés au transport en commun;
- 5,0 M\$ pour soutenir le développement des transports actifs dans les périmètres urbains;
- 19,7 M\$ pour soutenir la réduction des émissions de gaz à effet de serre, dans les transports routier, maritime, aérien et ferroviaire, notamment dans le transport des marchandises.

S'y ajouteront 2,5 M\$ pour réaliser des activités de recherche et des évaluations liées aux conséquences des changements climatiques et à l'adaptation de la gestion et des pratiques d'entretien des infrastructures de transport dans le Nord-du-Québec et dans le sud du Québec.

ORIENTATION 2

Assurer aux usagers des systèmes de transport sécuritaires

D'importants progrès du bilan routier ont été observés au Québec dans les dernières décennies. En collaboration avec ses partenaires, le Ministère poursuivra ses interventions et ses investissements, afin de permettre au Québec de se tailler une place parmi les leaders mondiaux en sécurité routière. Le Ministère interviendra également de diverses façons pour veiller à la sécurité des cyclistes et des adeptes de véhicules hors route ou encore pour assurer la sécurité des transports maritime, aérien et ferroviaire, ainsi que la gestion de situations d'urgence ayant des répercussions sur les réseaux de transport.

Sécurité routière

- Des investissements auxquels s'ajouteront des contributions attendues des partenaires sont prévus pour l'amélioration des chaussées et des structures du réseau routier supérieur, notamment sur le plan de la sécurité;
- Des dépenses de 792,7 M\$ sont aussi prévues pour l'exploitation des infrastructures. Le Ministère poursuit ainsi l'objectif d'assurer un entretien de qualité des routes sous sa responsabilité par des interventions qui ont une incidence sur la pérennité et la sécurité du réseau. La prise en compte des besoins des cyclistes dans les projets routiers du Ministère contribuera par ailleurs à améliorer leur sécurité.

Actions envisagées

- Mise en œuvre, de concert avec les partenaires, de diverses mesures visant la sécurité routière, incluant les soutiens technique et financier pour la planification et la réalisation de projets d'amélioration de la sécurité routière sur le réseau municipal, la mise à jour et l'application du Code de la sécurité routière (RLRQ, chapitre C-24.2) ainsi que la révision des normes de signalisation routière qui sont applicables à l'ensemble du réseau routier québécois;
- Interventions diverses sur le réseau routier supérieur, notamment sur :
 - la conservation des chaussées et des structures;
 - la correction de sites à potentiel d'amélioration et la réalisation d'audits de sécurité routière, pouvant mener à la révision de la configuration des routes, à la construction de voies de dépassement, à la correction de courbes, au réaménagement d'intersections et à d'autres aménagements spécifiques;
 - la correction de problèmes d'orniérage, la mise en forme et l'asphaltage des accotements, l'application de bandes rugueuses, le marquage, la signalisation et l'éclairage des routes, l'installation et le remplacement des glissières de sécurité, l'entretien hivernal, la surveillance du réseau et la gestion des corridors routiers, les mesures de réduction des collisions avec la grande faune, l'entretien et l'amélioration des passages à niveau, les mesures de sécurité aux abords des zones de travaux, l'utilisation permanente des appareils de contrôle automatisés, la mise en place de divers projets pilotes, etc.
- Aménagement d'aires de services modernisées aux abords des autoroutes et reconnaissance de villages-relais aux abords de routes nationales stratégiques et touristiques reconnues.

Sécurité civile des transports maritime, aérien et ferroviaire

En plus de voir à l'application de la réglementation fédérale relative à la sécurité pour les aéroports sous sa propriété, le Ministère s'assure du respect de la réglementation provinciale à l'égard des chemins de fer d'intérêt local sous sa compétence. Il voit aussi à l'entretien des aéroports, des quais et des autres infrastructures sous sa gestion, afin de maintenir l'accessibilité et la sécurité des services existants.

Par ailleurs, le Ministère intervient conformément au Plan national de sécurité civile du gouvernement du Québec, afin d'assurer les déplacements sécuritaires des personnes et des marchandises dans les meilleurs délais, d'acheminer des secours vers l'endroit sinistré, de désenclaver des zones isolées, d'effectuer des évacuations et la réintégration des lieux et de restaurer des conditions de vie normales lors d'événements majeurs qui pourraient éventuellement toucher les infrastructures de transport.

Actions envisagées

- Programme de rattrapage pour combler le déficit d'entretien des infrastructures aéroportuaires sous la responsabilité du Ministère pour donner suite à l'implantation du système de gestion de la sécurité;
- Aide pour assurer la sécurité aux passages à niveau;
- Étude prévue en partenariat avec l'industrie ferroviaire afin de développer un outil de cartographie du danger associé aux coulées de débris le long des ouvrages linéaires;
- Étude prévue afin de développer des stratégies d'adaptation pour les infrastructures de transport ferroviaire vulnérables aux changements climatiques.

ORIENTATION 3

Accroître la rigueur, l'intégrité et la transparence afin d'offrir aux citoyens des services de qualité au meilleur coût

Dans la poursuite des mesures prises au cours des dernières années, des actions seront mises de l'avant afin d'assurer la rigueur, l'intégrité et la transparence nécessaires à une saine gestion des fonds publics.

Capacité organisationnelle

L'affectation de nouvelles ressources internes, notamment des ingénieurs et des techniciens en travaux publics, des activités de formation et le développement de pôles d'expertise permettront au Ministère de consolider, de renforcer et de développer sa capacité organisationnelle.

Contrôle des coûts et de la qualité des travaux

Le renforcement de la capacité organisationnelle du Ministère se traduira par une intensification de la réalisation des activités internes de préparation et de surveillance des projets routiers ainsi que d'inspection des structures. Il soutiendra aussi la mise en œuvre de la démarche ministérielle de gestion de projets routiers basée sur une approche reconnue à l'échelle internationale.

LE PLAN BUDGÉTAIRE

LE BUDGET DE DÉPENSES

Le budget de dépenses 2017-2018 s'établit à 673,1 M\$, ce qui représente une augmentation de 38,1 M\$ par rapport à la dépense probable de l'exercice 2016-2017. À ce montant, une somme additionnelle prévue au Fonds de suppléance s'ajoutera pour tenir compte des mesures annoncées au Discours sur le budget 2017-2018.

PROGRAMME 1**Infrastructures et systèmes de transport**

Ce programme vise à assurer l'amélioration, la réfection et le maintien en état des infrastructures et système de transport et à assurer leur exploitation. Il vise aussi à établir les politiques et la réglementation relatives aux systèmes de transport de personnes et de marchandises, à apporter une aide financière aux organismes offrant des services de transport, à délivrer des permis de transport ou de location pour différents modes de transport et à gérer le Registre des propriétaires et exploitants de véhicules lourds.

Ce programme se compose des activités suivantes :

• Entretien des infrastructures de transport	361,3 M\$
• Aide au transport adapté aux personnes handicapées	92,8 M\$
• Aide au transport maritime, incluant la contribution au financement de la Société des Traversiers du Québec	119,9 M\$
• Aide au transport terrestre	3,3 M\$
• Aide aux chemins d'accès isolés	0,9 M\$
• Aide à l'adaptation des taxis, des autocars et des véhicules pour personnes handicapées	12,3 M\$
• Aide au transport aérien	8,9 M\$
• Activités de la Commission des transports du Québec	11,2 M\$

Le budget de dépenses 2017-2018 est de 610,6 M\$, ce qui représente une augmentation de 38,9 M\$ par rapport à la dépense probable de l'exercice 2016-2017. Cette augmentation s'explique notamment par une hausse des dépenses de transfert au bénéfice de la Société des Traversiers du Québec, pour l'aide à l'entretien de la Route verte, pour l'aide aux infrastructures maritimes et pour le financement des infrastructures de l'aéroport Jean-Lesage de Québec. De plus, des montants seront prévus pour assurer le renforcement de l'expertise interne et la sécurité du réseau.

PROGRAMME 2**Administration et services corporatifs**

Ce programme vise à fournir les divers services de direction et de soutien à la gestion des activités du Ministère. Il vise aussi à favoriser l'expertise en soutenant les activités de recherche et de développement.

Ce programme se compose des activités suivantes :

• Direction, planification et coordination des ressources humaines, matérielles, financières et informationnelles	44,5 M\$
• Élaboration des orientations et des politiques ministérielles et interventions en matière de recherche et développement	7,3 M\$
• Amortissement des immobilisations autres que les infrastructures de transport	10,7 M\$

Le budget de dépenses 2017-2018 est de 62,5 M\$, ce qui représente une réduction de 0,8 M\$ par rapport à la dépense probable de l'exercice 2016-2017. Cette variation est le résultat d'une réduction des dépenses administratives.

Le budget de dépenses par programmes

(en milliers de dollars)

	2017-2018		2016-2017	
	Budget de dépenses	Variation	Budget de dépenses	Dépense probable
	(1)	(2)=(1)-(4)	(3)	(4)
1. Infrastructures et systèmes de transport	610 616,7	38 912,1	590 904,6	571 704,6
2. Administration et services corporatifs	62 463,9	(810,5)	63 574,4	63 274,4
Total	673 080,6	38 101,6	654 479,0	634 979,0

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

La variation du budget d'investissements de 7,2 M\$ est principalement attribuable à la révision du niveau des crédits d'immobilisations dans le cadre de l'élaboration des programmations annuelles en ressources informationnelles, des planifications triennales des projets et activités en ressources informationnelles et du Plan québécois des infrastructures.

Le budget d'investissements

(en milliers de dollars)

	2017-2018		2016-2017
	Variation		
Immobilisations tangibles	51 102,5	9 366,5	41 736,0
Immobilisations en ressources informationnelles	6 700,0	(2 102,1)	8 802,1
Prêts, placements, avances et autres	50,0	(50,0)	100,0
Total	57 852,5	7 214,4	50 638,1

ANNEXE 1

L'ORGANISME BUDGÉTAIRE

L'organisme budgétaire
(en milliers de dollars)

	Budget de dépenses 2017-2018	Dépense probable 2016-2017
Commission des transports du Québec	11 249,2	11 226,5

ANNEXE 2**LES ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES****Les dépenses des organismes autres que budgétaires**

(en milliers de dollars)

	2017-2018		2016-2017	
	Prévision de dépenses	Partie financée par le portefeuille ministériel	Dépense probable	Partie financée par le portefeuille ministériel
Agence métropolitaine de transport	83 203,5	-	534 110,7	-
Société de l'assurance automobile du Québec	249 749,0	10 250,0	247 465,0	9 500,0
Société des Traversiers du Québec	149 419,0	111 069,6	144 475,6	100 782,1

ANNEXE 2 (suite)

LES FONDS SPÉCIAUX

Les dépenses des fonds spéciaux

(en milliers de dollars)

	2017-2018		2016-2017	
	Prévision de résultats	Partie financée par le portefeuille ministériel	Résultats probables	Partie financée par le portefeuille ministériel
Fonds aérien				
Dépenses	66 958,2	-	64 328,0	-
Investissements	15 910,0		2 375,0	
Fonds de gestion de l'équipement roulant				
Dépenses	112 069,8	-	107 049,8	-
Investissements	44 928,0		44 928,0	
Fonds de la sécurité routière				
Dépenses	53 858,5	-	22 951,4	-
Investissements	499,6		4 592,8	
Fonds des réseaux de transport terrestre				
Dépenses	3 354 893,6	-	3 453 582,7	-
Investissements	2 047 685,0		1 891 787,2	

TRAVAIL, EMPLOI ET SOLIDARITÉ SOCIALE

LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE MINISTÉRIEL

Le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale participe à la prospérité et à la richesse collective et au développement social du Québec :

- En favorisant l'équilibre entre l'offre et la demande de main-d'œuvre;
- En favorisant l'atteinte de conditions de travail équitables et le maintien de relations du travail harmonieuses;
- En privilégiant l'inclusion économique et sociale des personnes les plus vulnérables;
- En soutenant l'action communautaire et bénévole.

De plus, le Ministère a pour mission d'offrir aux citoyens et aux entreprises, sur tout le territoire du Québec, un guichet multiservice afin de leur procurer un accès simplifié à des services publics.

À titre de responsable de la région de la Capitale-Nationale, le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale se voit confier des responsabilités liées au développement de la région. À cet égard, le ministre assume ses responsabilités avec le soutien du Secrétariat à la Capitale-Nationale.

Les services du Ministère se déploient suivant trois modes de prestation, à savoir les services en ligne, les services téléphoniques et ceux offerts dans les comptoirs et bureaux de services répartis sur tout le territoire du Québec. Le Ministère doit veiller à ce que soit développée, de façon à en assurer l'efficacité, une prestation intégrée des services publics, c'est-à-dire une prestation axée sur les besoins des citoyens et des entreprises et basée sur l'intégration des services de même nature ou complémentaires afin d'en faciliter l'accès :

- Le Ministère assure les services à la population et aux entreprises en matière d'emploi et de solidarité sociale par l'entremise de son réseau présent dans toutes les régions. Le Centre de recouvrement est responsable de recouvrer les sommes versées en trop dans le cadre des programmes administrés par le Ministère;
- Le Ministère coordonne les stratégies gouvernementales en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, d'action communautaire et bénévole ainsi que la campagne Entraide dans les secteurs public et parapublic;
- Le Ministère offre des services de remplacement du revenu aux nouveaux parents en administrant le Régime québécois d'assurance parentale;
- Le Directeur de l'état civil agit comme officier public en inscrivant au registre de l'état civil les naissances, mariages, unions civiles et décès et en délivrant les documents officiels en découlant, ce qui permet aux citoyens d'exercer leurs droits civils et d'accéder à divers programmes et services;
- Le Registraire des entreprises contribue à la protection des entreprises, des associations et des citoyens dans leurs relations économiques et sociales en agissant à titre d'officier public et s'assure du respect des lois régissant les entreprises et leurs activités;

- Le Secrétariat du travail offre aux parties patronale et syndicale un service de qualité en matière de relations du travail, ce qui contribue au maintien de relations du travail harmonieuses et favorise l'atteinte de conditions de travail équitables.

Le Ministère interagit avec différents partenaires, dont la Commission des partenaires du marché du travail, et avec plusieurs organismes communautaires, dans les secteurs de l'emploi, du développement social et de l'action communautaire autonome, de la lutte contre la pauvreté ainsi que de la défense collective des droits. Il s'associe également à de nombreux ministères et organismes gouvernementaux pour simplifier l'accès aux services aux citoyens et aux entreprises, notamment par l'entremise de Portail Québec (www.gouv.qc.ca).

La Commission de la capitale nationale du Québec veille à ce que la capitale soit aménagée et développée en mettant en valeur ses attributs de lieu central d'exercice du pouvoir politique et administratif et de symbole national de rassemblement de tous les citoyens du Québec. Elle en assure également la promotion.

LES CHOIX BUDGÉTAIRES

Les choix budgétaires présentés ci-dessous découlent des orientations du Plan stratégique 2015-2018 du Ministère et de ses interactions avec ses différents partenaires. Ils permettent le maintien des activités régulières essentielles à la prestation des services aux citoyens et aux entreprises en s'inscrivant à l'intérieur des orientations stratégiques ministérielles.

ORIENTATION 1

Répondre aux besoins du marché du travail

Dans un contexte de vieillissement de la population active, le Québec doit relever le défi de l'adéquation entre les compétences de la main-d'œuvre disponible et les besoins des entreprises. Ainsi, avec l'appui des partenaires du marché du travail, le Ministère accentuera ses efforts pour améliorer les compétences de la main-d'œuvre, intégrer dans le monde du travail tous les bassins de main-d'œuvre et fournir de l'information sur le marché du travail.

Actions envisagées

- Jouer un rôle stratégique dans le développement des politiques gouvernementales en emploi, notamment par la mise en œuvre des priorités qui relèvent du Ministère issues du Rendez-vous national sur la main-d'œuvre;
- Mettre en œuvre les actions qui relèvent du Ministère prévues dans le plan d'action concerté de la Commission des partenaires du marché du travail en matière d'adéquation formation-compétences-emploi, dont « travailler de concert avec elle au développement d'une information sur le marché du travail plus précise qui permettra de mieux identifier les besoins de main-d'œuvre autant au niveau national que régional »;
- Contribuer à l'instauration d'une culture de formation continue et favoriser l'engagement des entreprises en matière de formation de la main-d'œuvre par une augmentation des entreprises qui investissent en formation;
- Contribuer à améliorer et utiliser les connaissances sur le développement des compétences de la main-d'œuvre et sur les meilleures pratiques en matière de formation en emploi;

- Accroître la présence en emploi des personnes rencontrant des obstacles à l'intégration au marché du travail en intervenant auprès des personnes sans emploi, notamment auprès de la clientèle des programmes d'assistance sociale et des personnes immigrantes (cible de 282 500 nouveaux participants, dont 102 500 bénéficiaires des programmes d'assistance sociale et 50 000 personnes immigrantes);
- Contribuer à la mise en place de dispositifs qui favoriseront l'organisation de stages en milieu de travail, notamment dans le cadre de projets pilotes;
- Contribuer à prolonger la vie active des travailleurs expérimentés qui le désirent et à favoriser la réintégration en emploi des chômeurs de 55 ans et plus;
- Assurer une utilisation maximale des services universels de placement et d'information sur le marché du travail.

ORIENTATION 2

Développer les compétences des entreprises en matière de gestion de ressources humaines

Dans un contexte de rareté de main-d'œuvre, les entreprises devront accroître les efforts en matière de gestion des ressources humaines, ce qui inclut la formation de la main-d'œuvre, mais aussi le recours aux bonnes pratiques de recrutement et de rétention. La contribution du Ministère à cet égard consiste à fournir de l'aide-conseil et du soutien financier aux entreprises en matière de gestion des ressources humaines.

Actions envisagées

- Sensibiliser et inciter les entreprises à l'importance d'adapter leur gestion des ressources humaines et d'assurer une gestion prévisionnelle de leur main-d'œuvre, notamment par la préparation de la relève, le transfert d'expertise et l'accueil d'une main-d'œuvre diversifiée, en soutenant les entreprises par l'intermédiaire des services publics d'emploi (cible de 10 500 entreprises nouvellement aidées);
- Augmenter la proportion des petites entreprises auprès desquelles le Ministère intervient.

ORIENTATION 3

Contribuer efficacement au maintien de relations du travail harmonieuses

Le Ministère offre aux parties patronale et syndicale un service de qualité en matière de relations du travail. Des médiateurs-conciliateurs impartiaux ont la capacité d'orienter les parties vers une entente en les invitant à des discussions constructives.

Actions envisagées

- Faciliter la conclusion des conventions collectives sans arrêt de travail;
- Contribuer à l'amélioration des relations du travail dans les entreprises;
- S'assurer du traitement et de l'octroi ou du renouvellement des permis de référence de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction.

ORIENTATION 4

Favoriser l'atteinte de conditions de travail équitables

Le Ministère contribue à la détermination de conditions de travail équitables au Québec. Il se préoccupe notamment du sort des clientèles plus vulnérables sur le marché du travail et, par ses avis et mémoires, contribue à la prise de décisions gouvernementales.

Actions envisagées

- Contribuer à une évolution équitable du salaire minimum;
- Connaître les tendances émergentes, les besoins des partenaires et de la clientèle du domaine du travail et poser les actions appropriées, au besoin.

ORIENTATION 5

Favoriser l'inclusion socioéconomique des personnes démunies

Occuper un emploi demeure le meilleur moyen de favoriser l'autonomie économique et sociale des individus et de réduire la pauvreté. Favoriser l'inclusion socioéconomique de tous les citoyens, tout en répondant adéquatement aux besoins du marché du travail, représente une solution permettant de concilier progrès économique et progrès social.

Actions envisagées

- Diminuer la présence aux programmes d'assistance sociale, particulièrement celle des jeunes par :
 - La révision des façons de faire en matière de soutien du revenu et d'incitation au travail;
 - La poursuite de la Stratégie d'intervention renforcée;
 - Un accueil personnalisé et un accompagnement soutenu à tous les jeunes âgés de moins de 25 ans, demandeurs d'une aide financière de dernier recours, en mesure d'entreprendre une démarche vers l'emploi;
 - La poursuite du Programme d'aide et d'accompagnement social qui vise à développer l'autonomie socioprofessionnelle des prestataires d'aide financière de dernier recours éloignés du marché du travail;
 - Le développement du Programme objectif emploi qui vise notamment l'intégration en emploi des nouveaux prestataires de l'assistance sociale qui sont sans contraintes à l'emploi.
- Assurer une action gouvernementale concertée en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale :
 - Par la prise en compte des résultats de la consultation publique et la réalisation de travaux interministériels d'élaboration du troisième plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

ORIENTATION 6**Soutenir les initiatives favorisant la solidarité**

L'action communautaire est une contribution essentielle à l'exercice de la citoyenneté et au développement social du Québec. Près de 5 000 organismes communautaires sont financés par le gouvernement. Également, plus de 2,2 millions de Québécoises et de Québécois de 15 ans et plus (32,1 %) font du bénévolat. Le Ministère est responsable de la mise en œuvre de la politique gouvernementale de reconnaissance et de soutien de l'action communautaire.

Actions envisagées

- Poursuivre la consolidation de l'apport de l'action communautaire et de l'action bénévole au sein de la société québécoise;
- Mettre en œuvre la Stratégie gouvernementale en action bénévole 2016-2022.

ORIENTATION 7**Simplifier l'accès aux services**

La simplification des démarches des citoyens et des entreprises auprès de l'Administration est au cœur des demandes de la population et des entreprises. Le Ministère, dans le cadre du déploiement de la prestation de services de Services Québec, est appelé à jouer un rôle de premier plan en ce qui concerne la simplification de l'accès des citoyens et des entreprises aux services publics.

Actions envisagées

- Intégrer les activités du Registraire des entreprises;
- Poursuivre le déploiement d'Entreprises Québec par l'intégration des différentes prestations électroniques transactionnelles des ministères et organismes et l'arrimage de fonctionnalités telles que le changement d'adresse et le démarrage d'entreprise;
- Regrouper les activités de prestation de services au comptoir, au téléphone et sur le Web des ministères et organismes au sein de Services Québec;
- Analyser les opportunités de regroupement d'activités administratives de même nature soutenant certains registres de l'État;
- Poursuivre le développement d'un service intégré de délivrance de permis et de licences à partir du répertoire de l'outil PerLE.

ORIENTATION 8**Mettre en œuvre des pratiques organisationnelles et de gestion innovantes**

Dans un contexte d'évolution et de diversification de son offre de service, le Ministère souhaite favoriser une cohérence accrue entre les différents secteurs de son organisation. Il vise à renforcer sa culture organisationnelle par la promotion d'une identité collective forte qui deviendra le point de repère de l'ensemble de son personnel, ce qui contribuera à favoriser l'engagement de celui-ci.

Actions envisagées

- Consolider une culture d'organisation forte grâce à la mise en œuvre du plan d'action ministériel visant la consolidation de la culture organisationnelle 2015-2018;
- Faire évoluer les pratiques de gestion de l'organisation vers une performance accrue par le développement d'une culture d'amélioration continue, la formation du personnel et le développement de projets Lean.

ORIENTATION 9

Tirer profit des ressources informationnelles

Afin de répondre adéquatement aux besoins évolutifs de ses clientèles et de maintenir le niveau de ses services, compte tenu de l'importance de sa mission, le Ministère doit moderniser les assises technologiques sur lesquelles reposent ses services. Une stratégie globale visant à contrer la désuétude technologique et à assurer la pérennité des ressources informationnelles a été adoptée.

La mise à niveau des environnements et des actifs informationnels contribuera à maintenir une prestation de services de qualité et constituera un levier pour la faire évoluer.

Action envisagée

- Poursuivre le déploiement de la stratégie pour contrer la désuétude technologique et assurer l'évolution des services 2014-2018.

LE PLAN BUDGÉTAIRE

LE BUDGET DE DÉPENSES

Le budget de dépenses 2017-2018 s'établit à 4 284,2 M\$, soit une baisse de 92,3 M\$ par rapport à la dépense probable 2016-2017. Cette variation s'explique notamment par une baisse de la clientèle prévue à l'aide financière de dernier recours, par des mesures d'optimisation générant des économies et par une somme de 75,0 M\$ transférée au cours de l'exercice financier 2016-2017 en provenance du ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion. Cette somme s'ajoutera à nouveau au cours de l'exercice 2017-2018. Au budget de dépenses 2017-2018 s'ajoutera une somme additionnelle prévue au Fonds de suppléance pour tenir compte des mesures annoncées au Discours sur le budget 2017-2018.

PROGRAMME 1

Mesures d'aide à l'emploi

Ce programme vise à pourvoir au financement des mesures d'aide à l'emploi. Il favorise également la mobilisation et l'engagement réciproque de l'ensemble des acteurs concernés par le fonctionnement du marché du travail.

Le budget de dépenses 2017-2018 de ce programme totalise 799,9 M\$, soit une diminution de 40,1 M\$ par rapport à la dépense probable 2016-2017. Cette variation s'explique principalement par l'ajout, au cours de l'exercice 2016-2017, d'un budget additionnel de 23,0 M\$ en provenance de la Provision pour la réalisation d'activités soutenant l'intégration et la francisation des immigrants du ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion et d'un budget additionnel de 24,9 M\$ en provenance de la Provision pour la création de projets favorisant la conversion des prestations d'aide financière en mesure d'aide à l'emploi. Ces sommes s'ajouteront à nouveau au cours de l'exercice 2017-2018.

PROGRAMME 2

Mesures d'aide financière

Ce programme vise à rendre accessibles à toutes les citoyennes et tous les citoyens qui en font la demande et qui en démontrent le besoin, des services de soutien financier. Plus précisément, il permet à des personnes de recevoir une aide financière de dernier recours égale à la différence entre les ressources et les besoins essentiels qui leur sont reconnus. Les programmes d'aide et d'accompagnement social permettent aux prestataires de recevoir un soutien et un accompagnement personnalisés dans le but d'une préparation adéquate pour participer à une mesure ou à un programme d'aide à l'emploi.

Ce programme permet aussi d'allouer, à l'Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris, les sommes requises pour soutenir les activités traditionnelles des membres de cette communauté. De plus, ce programme accorde à des organismes communautaires le financement en lien avec leur mission globale. Enfin, il vise aussi à pourvoir en crédits le Fonds québécois d'initiatives sociales et permet la conversion des prestations d'aide financière de dernier recours en mesures d'aide à l'emploi.

Le budget de dépenses 2017-2018 de ce programme est de 2 917,9 M\$. Il s'agit d'une diminution de 49,1 M\$ par rapport à la dépense probable 2016-2017. Cette variation s'explique notamment par l'ajout d'un montant de 52,0 M\$, en 2016-2017, en provenance de la Provision pour la réalisation d'activités soutenant l'intégration et la francisation des immigrants du ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion. Cette somme s'ajoutera à nouveau au cours de l'exercice 2017-2018. Cette variation tient également compte d'une baisse de la clientèle de l'aide financière de dernier recours découlant des actions du Ministère en employabilité et de l'amélioration de la situation de l'emploi au Québec.

PROGRAMME 3

Administration

Ce programme vise à planifier, à diriger et à coordonner les ressources humaines, financières, matérielles et informationnelles essentielles à la gestion des programmes. Il vise également l'administration des mesures d'aide à l'emploi, des mesures d'aide financière et de la Commission des partenaires du marché du travail. Il permet aussi le développement des politiques d'emploi, de solidarité sociale et d'assurance parentale. Également, ce programme vise au financement des activités de planification et de coordination ministérielles et de services aux citoyennes et citoyens. Ce programme contribue aussi au financement du Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Le budget de dépenses 2017-2018 de ce programme est de 493,1 M\$, ce qui représente une hausse de 1,4 M\$ par rapport à la dépense probable 2016-2017.

PROGRAMME 4 Travail

Ce programme vise à élaborer, mettre en œuvre, surveiller l'application et coordonner l'exécution des politiques et des mesures en matière de conditions minimales de travail et de relations du travail.

Le budget de dépenses 2017-2018, soit 17,4 M\$, est inférieur de 6,2 M\$ par rapport à la dépense probable 2016-2017. Cette variation s'explique principalement par une somme de 6,4 M\$ transférée au cours de l'exercice financier 2016-2017 de la provision du ministère des Finances pour des initiatives concernant les revenus et versée au titre des activités de la Commission de la construction du Québec, de la Régie du bâtiment du Québec et de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail en vue d'enrayer le travail au noir et l'évasion fiscale dans l'industrie de la construction. Elle s'explique aussi par l'intégration de nouveaux médiateurs-conciliateurs afin de permettre la mise en application de la Loi concernant le régime de négociation des conventions collectives et de règlement des différends dans le secteur municipal (L.Q. 2016, chapitre 24) et par la mise en place de mesures de réduction de dépenses.

PROGRAMME 5 Promotion et développement de la Capitale-Nationale

Ce programme a pour objet le développement et la promotion de la région de la Capitale-Nationale en renforçant le rôle de Québec à titre de capitale nationale, en contribuant à l'aménagement et la mise en valeur de ses sites, ses monuments et ses activités et en agissant en complémentarité des milieux locaux et régionaux afin de soutenir leur développement économique, social, culturel et touristique.

Le budget de dépenses 2017-2018 de ce programme totalise 55,7 M\$, soit une hausse de 1,8 M\$ par rapport à la dépense probable 2016-2017. Cette hausse s'explique notamment par la mise en place de la Stratégie de développement économique de la Ville de Québec.

Le budget de dépenses par programmes

(en milliers de dollars)

	2017-2018		2016-2017	
	Budget de dépenses (1)	Variation (2)=(1)-(4)	Budget de dépenses (3)	Dépense probable (4)
1. Mesures d'aide à l'emploi	799 939,3	(40 148,6)	802 143,9	840 087,9
2. Mesures d'aide financière	2 917 948,1	(49 116,6)	2 934 008,7	2 967 064,7
3. Administration	493 078,6	1 357,8	460 865,8	491 720,8
4. Travail	17 447,2	(6 190,5)	17 213,2	23 637,7
5. Promotion et développement de la Capitale-Nationale	55 739,6	1 776,6	53 759,7	53 963,0
Total	4 284 152,8	(92 321,3)	4 267 991,3	4 376 474,1

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

Le budget d'investissements 2017-2018 du Ministère est de 2,4 M\$. La variation du budget d'investissements est attribuable à la révision du niveau des crédits d'immobilisations dans le cadre de l'élaboration du Plan québécois des infrastructures.

Le budget d'investissements

(en milliers de dollars)

	2017-2018		2016-2017
	Variation		
Immobilisations tangibles	775,0	(458,5)	1 233,5
Immobilisations en ressources informationnelles	-	-	-
Prêts, placements, avances et autres	1 681,0	-	1 681,0
Total	2 456,0	(458,5)	2 914,5

ANNEXE 1

L'ORGANISME BUDGÉTAIRE

L'organisme budgétaire
(en milliers de dollars)

	Budget de dépenses 2017-2018	Dépense probable 2016-2017
Commission des partenaires du marché du travail	1 960,1	2 002,6

ANNEXE 2**LES ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES****Les dépenses des organismes autres que budgétaires**

(en milliers de dollars)

	2017-2018		2016-2017	
	Prévision de dépenses	Partie financée par le portefeuille ministériel	Dépense probable	Partie financée par le portefeuille ministériel
Commission de la capitale nationale du Québec	21 365,1	18 354,8	18 091,8	19 374,9
Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris	31 381,3	31 381,3	26 839,8	26 828,9
Régie du bâtiment du Québec	63 640,7	-	61 088,5	-

ANNEXE 2 (suite)

LES FONDS SPÉCIAUX

Les dépenses des fonds spéciaux

(en milliers de dollars)

	2017-2018		2016-2017	
	Prévision de résultats	Partie financée par le portefeuille ministériel	Résultats probables	Partie financée par le portefeuille ministériel
Fonds d'aide à l'action communautaire autonome				
Dépenses	23 252,9	19 718,0	23 521,6	19 718,0
Investissements	-		-	
Fonds de développement du marché du travail				
Dépenses	1 054 793,6	914 016,7	1 066 282,1	920 889,5
Investissements	-		-	
Fonds de la capitale nationale et de sa région				
Dépenses	15 000,0	15 000,0	-	-
Investissements	-		-	
Fonds des biens et des services				
Dépenses	102 320,2	63 290,8	99 258,9	63 290,8
Investissements	2 394,0		1 232,5	
Fonds des technologies de l'information du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale				
Dépenses	22 626,1	17 626,1	18 126,1	14 626,1
Investissements	18 000,0		16 000,0	

ANNEXE 2 (suite)**LES FONDS SPÉCIAUX****Les dépenses des fonds spéciaux**

(en milliers de dollars)

	2017-2018		2016-2017	
	Prévision de résultats	Partie financée par le portefeuille ministériel	Résultats probables	Partie financée par le portefeuille ministériel
Fonds du Tribunal administratif du travail				
Dépenses	84 271,2	6 270,3	79 829,8	7 019,3
Investissements	5 260,0		1 380,0	
Fonds québécois d'initiatives sociales				
Dépenses	21 578,1	21 539,2	12 011,1	10 639,2
Investissements	-		-	

